

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 28, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:34 a.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-25, An Act to amend the Canada Elections Act and to enact An Act to change the names of certain electoral districts, 2026.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. My name is David Arnot, senator from Saskatchewan and chair of the committee. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'm Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Mohamed: Senator Farah Mohamed, Ontario.

[*Translation*]

Senator Oudar: I'm Manuelle Oudar from Quebec. Welcome.

[*English*]

Senator Pate: Welcome. I'm Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[*Translation*]

Senator Clement: I'm Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Prosper: Senator Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator K. Wells: Senator Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Simons: Senator Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Duncan: Senator Pat Duncan from the Yukon.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 28 mai 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 34 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales.

Le **sénateur David M. Arnot** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je suis David Arnot, sénateur de la Saskatchewan et président du comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Mohamed : Sénatrice Farah Mohamed, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec. Bienvenue.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Bienvenue. Je suis Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué du peuple algonquin anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Sénateur Paul Prosper, du territoire Mi'kma'ki, en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur K. Wells : Sénateur Kristopher Wells, de l'Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Simons : Sénatrice Paula Simons, de l'Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Duncan : Sénatrice Pat Duncan, du Yukon.

[Translation]

Senator Aucoin: I'm Réjean Aucoin from Nova Scotia.

Senator Saint-Germain: I'm Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[English]

The Chair: We are meeting to continue our pre-study of the subject matter of Bill C-25: An Act to amend the Canada Elections Act and to enact An Act to change the names of certain electoral districts.

For our first panel, we are pleased to welcome the following witnesses: Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada, Office of the Privacy Commissioner of Canada; and Elizabeth Denham, Former Information and Privacy Commissioner of the United Kingdom and British Columbia.

We have had some technical difficulties. Diane McLeod, Information and Privacy Commissioner, Office of the Information and Privacy Commissioner of Alberta, is not available. So we will proceed with the panel of two witnesses who are present. If things change, we'll make some adjustments.

The floor is yours, Mr. Dufresne, for five minutes, followed by Ms. Denham for five minutes. Then we'll move to senators' questions.

[Translation]

Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Mr. Chair, members of the committee, thank you for the opportunity to appear before you today to discuss Bill C-25, the Strong and Free Elections Act, alongside my colleagues, Diane McLeod, the Information and Privacy Commissioner of Alberta, and Elizabeth Denham, the former U.K. Information Commissioner, former Information and Privacy Commissioner for British Columbia and current Chair of the Jersey Office of the Information Commissioner.

Earlier this month, I provided a written submission on Bill C-25 to the House Standing Committee on Procedure and House Affairs. As in that submission, my remarks today will focus on areas of the bill that relate to the policies that political parties have for the protection of personal information.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, Acadien de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[Traduction]

Le président : Nous nous réunissons pour poursuivre notre étude préalable de la teneur du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales.

Pour notre premier groupe, nous sommes ravis d'accueillir les témoins suivants : Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, et Elizabeth Denham, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique.

Nous avons rencontré quelques difficultés techniques. Diane McLeod, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, n'est pas disponible. Nous allons tenir la réunion avec les deux témoins présents. Si les choses changent, nous apporterons des ajustements.

La parole est à vous, maître Dufresne, pour cinq minutes, puis Mme Denham disposera de cinq minutes. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

[Français]

Me Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à exprimer mon point de vue sur le projet de loi C-25, une loi visant à protéger nos élections et nos droits, aux côtés de mes collègues Diane McLeod, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, et Elizabeth Denham, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique et présidente actuelle de l'autorité de protection des données de Jersey.

Plus tôt ce mois-ci, j'ai présenté par écrit un mémoire sur le projet de loi C-25 au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Comme c'était le cas dans ce mémoire, ma déclaration d'aujourd'hui portera sur les aspects du projet de loi qui concernent les politiques en matière de protection de la vie privée que les partis politiques ont mises en place en vue de protéger les renseignements personnels.

[English]

As we have seen recently with the data breach of the list of electors in Alberta, unauthorized use and disclosure of voter information can have serious and concrete implications. For example, I have heard about the danger that this has caused for survivors of domestic violence because their addresses were leaked.

It was also reported that the coordinates of a former Alberta premier were part of this wrongful disclosure, thereby demonstrating that this type of breach can also threaten the safety of all parliamentarians.

A breach such as this underscores the need for political parties to be subject to the important privacy requirements that are already set out for public- and private-sector organizations under federal law.

[Translation]

Canada's political parties are not currently subject to federal privacy laws — neither the Privacy Act, nor the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, or PIPEDA.

In 2018, for the first time, the Elections Modernization Act set out requirements for political parties to develop privacy policies, submit them to Elections Canada and publish them online.

Those requirements did not, however, include many of the obligations set out in other federal privacy legislation.

[English]

I appeared before this committee in February to discuss Bill C-4, which received Royal Assent in March. The bill amended the required elements for existing privacy policy obligations of federal political parties, provided an enforcement mechanism through the Commissioner of Canada Elections and retroactively excluded federal political parties from the application of provincial or territorial privacy legislation.

The recommendations that I put forward for Bill C-4 are consistent with the ones that I am now making for Bill C-25.

[Traduction]

Comme nous l'avons constaté récemment avec l'atteinte à la sécurité des données qui a touché la liste électorale en Alberta, l'utilisation et la communication non autorisées des renseignements des électeurs peuvent entraîner des conséquences graves et réelles. Par exemple, j'ai été mis au courant du danger que cette situation représente pour les victimes de violence conjugale, dont l'adresse a été divulguée.

Il a également été rapporté que les coordonnées d'un ancien premier ministre de l'Alberta figuraient parmi les renseignements communiqués de façon illicite, confirmant ainsi la menace que ce type d'atteinte fait peser sur tous les parlementaires.

Une atteinte de ce genre montre à quel point il est nécessaire que les partis politiques soient assujettis aux mêmes obligations importantes en matière de protection de la vie privée que les organisations des secteurs public et privé sous le régime des lois fédérales.

[Français]

À l'heure actuelle, les partis politiques ne sont pas visés par les lois fédérales sur la protection des renseignements, qu'il s'agisse de la Loi sur la protection des renseignements personnels, ou LPRP, ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE.

En 2018, la Loi sur la modernisation des élections a imposé pour la première fois aux partis politiques l'obligation de rédiger des politiques de protection de la vie privée, de les envoyer à Elections Canada et de les publier en ligne.

Toutefois, cette obligation n'incluait pas bon nombre des obligations prévues dans d'autres lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

[Traduction]

J'ai comparu devant votre comité en février au sujet du projet de loi C-4, qui a reçu la sanction royale en mars. Le projet de loi modifiait les exigences relatives aux politiques en matière de protection des renseignements personnels des partis politiques fédéraux, prévoyait un mécanisme d'application par l'entremise du commissaire aux élections fédérales et excluait rétroactivement les partis politiques fédéraux du champ d'application des lois provinciales ou territoriales sur la protection des renseignements personnels.

Les recommandations que j'ai présentées pour le projet de loi C-4 sont cohérentes avec celles que je formule aujourd'hui pour le projet de loi C-25.

Bill C-25 would improve the current regime by doing the following: adding new safeguarding requirements, including for personal information that is transferred to third parties; requiring that political parties report breaches to affected individuals in certain circumstances; and prohibiting political parties from selling personal information, disclosing it to cause someone harm or providing false or misleading information to individuals about the reason for collection.

These are positive developments, but I would continue to recommend additional elements that are necessary to enhance protections for the personal information of electors. Obtaining consent; limiting the collection, use and disclosure of personal information; ensuring accuracy; and providing rights of access and correction are important elements of public- and private-sector privacy and data-protection laws in Canada and around the world. These should, in my view, be requirements for federal political parties as well.

[Translation]

Privacy breach reporting is another important feature of privacy laws for individuals and regulators.

I recommend adding a requirement for political parties to report breaches to an independent regulator, such as my office, Elections Canada and/or the Commissioner of Canada Elections within seven days of becoming aware of a breach.

This would ensure timely reporting and provide clarity regarding legal obligations. Moreover, it would enhance oversight, foster accountability and help prevent repeat harm, providing stronger protection for Canadians.

[English]

Finally, Bill C-25 should allow for formal cooperation between my office, the Commissioner of Canada Elections, and Elections Canada. The ability to collaborate improves the work of regulators and brings clarity to complex issues that cut across sectors and jurisdictions. On this point, I welcome the bill's clarification that the Commissioner of Canada Elections would

Le projet de loi C-25 apporterait les améliorations suivantes au régime actuel : l'ajout de nouvelles obligations en matière de protection, notamment concernant les renseignements personnels qui sont transmis à une tierce partie; l'obligation pour les partis politiques de signaler les atteintes à la vie privée aux individus concernés dans certaines circonstances; l'interdiction pour les partis politiques de vendre des renseignements personnels, de les communiquer dans le but de causer un préjudice à quelqu'un ou de fournir aux individus des renseignements faux ou trompeurs sur les raisons pour lesquelles des renseignements personnels sont recueillis.

Bien qu'il s'agisse de changements positifs, je continue de recommander d'ajouter d'autres éléments qui sont nécessaires pour améliorer les mesures de protection des renseignements personnels des électeurs. Au Canada et à l'étranger, on retrouve des éléments importants dans les lois sur la protection des données, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, comme l'obtention du consentement; la limitation de la collecte, de l'utilisation et de la communication de renseignements personnels; l'assurance de l'exactitude; et le droit d'accès et de correction. À mon avis, ces exigences devraient également s'appliquer aux partis politiques fédéraux.

[Français]

Le signalement des atteintes à la vie privée est un autre élément important des lois sur la protection des renseignements personnels, tant pour les individus que pour les organismes de réglementation.

Je recommande d'ajouter une obligation selon laquelle les partis politiques doivent signaler les atteintes à un organisme de réglementation indépendant, comme le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Elections Canada ou le Bureau de la commissaire aux élections fédérales, au plus tard sept jours après avoir pris connaissance de l'atteinte.

Cette obligation permettrait de s'assurer que les atteintes sont signalées rapidement et d'apporter des précisions quant aux obligations juridiques. De plus, elles permettraient d'améliorer la surveillance, de renforcer la responsabilité et de contribuer à prévenir la répétition de préjudices, ce qui offrirait une protection accrue aux Canadiennes et aux Canadiens.

[Traduction]

Enfin, le projet de loi C-25 devrait permettre une coopération officielle entre mon commissariat, le Bureau de la commissaire aux élections fédérales et Elections Canada. La collaboration entre les institutions améliore le travail des organismes de réglementation et permet de clarifier des questions complexes qui touchent différents secteurs et diverses instances. À ce sujet,

be able to enter into memoranda of understanding with appropriate regulators, and my office will be there to assist in any way that we can.

Political parties handle highly sensitive information. Canadians deserve privacy rules for political parties that provide meaningful standards and effective independent oversight to ensure that electors' fundamental right to privacy is protected.

Thank you. I'll be happy to take your questions.

The Chair: Ms. Denham, five minutes, please.

Elizabeth Denham, Former Information and Privacy Commissioner of the United Kingdom and British Columbia, as an individual: Thank you. Chair, honourable senators, thank you for the invitation to appear today. I appeared before this committee virtually, and it's lovely to see you all in three dimensions today.

I speak to Bill C-25, not just as a privacy expert, but as someone who has spent decades regulating how personal data is collected, analyzed and used in democratic processes.

As the former Information Privacy Commissioner of British Columbia, and later as the U.K. Information Commissioner, I bring a dual jurisdictional perspective. I've seen first-hand how local data practices connect to broader democratic vulnerabilities and how modern political campaigns operate behind a digital curtain.

In 2017, my office in the U.K. launched what became the largest regulatory investigation of its kind into the use of data analytics in political campaigning. In that investigation that was 18 months, we investigated 30 organizations, including political parties, social media platforms, data brokers and firms such as Cambridge Analytica and its Canadian counterpart, AggregateIQ.

That investigation exposed a comprehensive ecosystem of invisible profiling and microtargeting that really showed significant misuse of personal data to influence voters without their knowledge. Importantly, we secured full cooperation from political parties even in that highly charged environment. With the parties following the investigation, we introduced a formal

je suis ravi que le projet de loi précise que la commissaire aux élections fédérales pourra conclure des protocoles d'entente avec les organismes de réglementation compétents, et mon commissariat sera à leur disposition pour leur apporter toute l'aide possible.

Les partis politiques traitent des renseignements très sensibles. Les Canadiennes et les Canadiens sont en droit de bénéficier de règles en matière de protection de la vie privée pour les partis politiques, qui prévoient des normes adéquates et une surveillance indépendante efficace, afin de garantir que le droit fondamental à la vie privée des électeurs est protégé.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Madame Denham, cinq minutes, s'il vous plaît.

Elizabeth Denham, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Merci. Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de l'invitation à comparaître aujourd'hui. J'ai déjà comparu devant ce comité par vidéoconférence, et je suis ravi de vous voir tous en personne aujourd'hui.

Je prends la parole au sujet du projet de loi C-25, pas seulement en ma qualité de spécialiste de la protection de la vie privée, mais en tant que personne qui a passé des décennies à réglementer la manière dont les données personnelles sont recueillies, analysées et utilisées dans le cadre de processus démocratiques.

En tant qu'ancienne commissaire à l'information et à la protection des renseignements personnels de la Colombie-Britannique, puis commissaire à l'information du Royaume-Uni, j'apporte une double perspective. J'ai constaté par moi-même comment les pratiques locales en matière de données sont liées à des vulnérabilités démocratiques plus générales et comment les campagnes politiques modernes se déroulent derrière un rideau numérique.

En 2017, mon bureau au Royaume-Uni a lancé ce qui est devenu la plus importante enquête réglementaire de ce type sur l'utilisation de l'analyse de données dans les campagnes électorales. Au cours de cette enquête, qui a duré 18 mois, nous avons enquêté sur 30 organisations, dont des partis politiques, des plateformes de médias sociaux, des courtiers en données et des entreprises telles que Cambridge Analytica et son homologue canadien, AggregateIQ.

Cette enquête a mis au jour un écosystème exhaustif de profilage et de microciblage invisibles, qui a clairement révélé une mauvaise utilisation des données personnelles pour influencer les électeurs à leur insu. Il est important de noter que nous avons obtenu l'entière collaboration des partis politiques, même dans ce contexte très tendu. À la suite de cette enquête,

code of practice for political data use, and that demonstrated that independent oversight does not impede democracy; it strengthens it.

So the central lesson there is clear: democratic trust requires data transparency, and self-regulation by political parties is not sufficient.

This brings me to Bill C-25. While I recognize the intent to modernize electoral law and that the bill now includes some limited prohibitions and requirements, the privacy provisions are still inadequate. They fall short of Canadian and international standards, and this creates a troubling double standard.

A Canadian has more legal rights against their dentist than they do against the party asking for their vote. I wanted to highlight three key concerns.

First, privacy rights must not depend on who is collecting the data. The bill allows political parties to operate outside some very important core principles, such as meaningful consent, purpose limitation and access rights, and yet parties hold some of the most sensitive information and data about Canadians, and they should be held to the same standards as other organizations.

Second, independent oversight is missing. The bill excludes the Office of the Privacy Commissioner and relies instead on internal policies of political parties and the Chief Electoral Officer of Canada in a very light-touch way. That is insufficient. Credibility depends on an independent regulator with the power to audit, investigate and enforce.

Third, the data breach framework is incomplete. While individuals are to be notified when they reach the threshold of a real risk of significant harm, there is no requirement to report breaches to an independent regulator, and there is no clear timeline. This really limits accountability and weakens protection.

In closing, data privacy in political campaigning is not solely a regulatory issue; it's a matter of public trust and national security. Bill C-25 provides a partial, uneven framework, and it omits important elements of modern privacy law.

The tools that are now available to profile and influence voters are advancing rapidly, as are cyber-threats from criminal and state actors. I appreciate the committee is working hard under a

nous avons mis en place un code de pratique officiel pour l'utilisation des données à des fins politiques, ce qui a démontré que la surveillance indépendante n'entrave pas la démocratie; elle la renforce.

La principale leçon à tirer est la suivante : la confiance dans la démocratie requiert une transparence des données, et l'autoréglementation par les partis politiques ne suffit pas.

Voilà qui m'amène à aborder le projet de loi C-25. Bien que je reconnaisse l'intention de moderniser la loi électorale et que le projet de loi prévoit maintenant des interdictions et des exigences, les dispositions relatives à la protection de la vie privée demeurent insuffisantes. Elles ne répondent pas aux normes canadiennes et internationales, ce qui crée un problème préoccupant de deux poids, deux mesures.

Un Canadien dispose de plus de droits légaux face à son dentiste que face aux partis qui sollicitent son vote. Je tenais à souligner trois grandes préoccupations.

Premièrement, le droit à la vie privée ne doit pas dépendre de celui qui recueille les données. Le projet de loi permet aux partis politiques de contourner certains principes fondamentaux très importants, tels que le consentement éclairé, la limitation de la finalité et les droits d'accès, alors même que les partis détiennent certaines des informations et données les plus sensibles concernant les Canadiens. Ils devraient donc être soumis aux mêmes normes que les autres organisations.

Deuxièmement, une surveillance indépendante fait défaut. Le projet de loi exclut le Commissariat à la protection de la vie privée et s'en remet plutôt aux politiques internes des partis politiques et au directeur général des élections du Canada de façon très sommaire. C'est insuffisant. La crédibilité repose sur un organisme de réglementation indépendant qui dispose du pouvoir d'effectuer des audits, de mener des enquêtes et de faire appliquer la loi.

Troisièmement, le cadre relatif aux atteintes à la protection des données est incomplet. Même si les gens sont informés dès que le seuil d'un risque réel de préjudice grave est atteint, il n'existe aucune obligation de signaler les violations à un organisme de réglementation indépendant ni de délai précis. Cela limite considérablement la reddition de comptes et affaiblit la protection.

En conclusion, la confidentialité des données dans le cadre de campagnes politiques n'est pas seulement une question de réglementation : c'est une question de confiance du public et de sécurité nationale. Le projet de loi C-25 fournit un cadre partiel et inégal, et omet d'importants éléments des lois modernes sur la protection des renseignements personnels.

Les outils existants pour établir le profil des électeurs et les influencer évoluent rapidement, tout comme les cybermenaces provenant d'acteurs criminels et étatiques. Je suis consciente que

short timeline, but rushing legislation with significant privacy gaps like these risks entrenching a system that leaves Canadian voters exposed.

I urge you to amend Bill C-25 to ensure that federal political parties are subject to robust, independent, fulsome oversight consistent with standards across Canada and Canadian society.

Thank you for your attention. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you.

I now believe we have Diane McLeod, Information and Privacy Commissioner of Alberta, available by video conference. Ms. McLeod please proceed. Five minutes, please.

Diane McLeod, Information and Privacy Commissioner of Alberta, Office of the Information and Privacy Commissioner of Alberta: Good morning, chair and committee members. Thank you for the opportunity to share my views on amendments to Bill C-25 regarding provisions to establish a privacy framework for political parties within the Canada Elections Act.

Having listened to prior committee meetings, I know that my commissioner colleagues have discussed the importance of privacy protections for personal information used by political parties, as they have today. My colleagues have also provided recommendations on how to strengthen this framework.

Alberta has recently experienced the worst breach in Canadian history involving voter data. Albertans are angry and extremely frustrated about this breach and some fear for their safety.

My office has received over 300 emails about this breach; many have expressed a loss of confidence in the ability of political parties to protect their personal information.

Given this, I want to focus my message today —

The Chair: Ms. McLeod, I'm sorry, I have to interrupt. Unfortunately, the translators are not able to make the proper translation because of the communications from your headset or something. There is a problem.

le comité travaille sans relâche dans un délai serré, mais l'adoption précipitée d'un projet de loi comportant d'importantes lacunes en matière de protection de la vie privée comme celles-ci risque d'intégrer dans la loi un système qui expose les électeurs canadiens.

Je vous exhorte à modifier le projet de loi C-25 pour garantir que les partis politiques fédéraux soient soumis à une surveillance robuste, indépendante et complète, conforme aux normes en vigueur dans l'ensemble du Canada et de la société canadienne.

Je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Merci.

Je crois savoir que nous entendrons maintenant Mme Diane McLeod, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, qui comparait par vidéoconférence. Madame McLeod, vous avez la parole pour cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Diane McLeod, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta : Monsieur le président, membres du comité, bonjour. Je vous remercie de l'occasion de présenter mes observations au sujet des modifications aux dispositions du projet de loi C-25 visant à établir un cadre de protection de la vie privée pour les partis politiques dans la Loi électorale du Canada.

Après avoir écouté les séances précédentes du comité, je sais que mes collègues commissaires ont discuté, comme ils l'ont fait aujourd'hui, de l'importance des protections de la confidentialité des renseignements personnels utilisés par les partis politiques. Mes collègues ont également formulé des recommandations sur la façon de renforcer ce cadre.

L'Alberta a récemment connu la pire fuite de renseignements personnels — les données des électeurs — de l'histoire canadienne. Les Albertains sont en colère et extrêmement frustrés par cette atteinte à la protection des données, et certains craignent pour leur sécurité.

Mon bureau a reçu plus de 300 courriels au sujet de cette fuite. Beaucoup de personnes ont exprimé une perte de confiance dans la capacité des partis politiques de protéger leurs renseignements personnels.

Aujourd'hui, dans ce contexte, j'aimerais concentrer mon message...

Le président : Madame McLeod, je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Malheureusement, les interprètes n'arrivent pas à bien traduire en raison d'un problème de son avec votre casque d'écoute ou quelque chose du genre. Il y a un problème.

In this case, I would invite you to give your evidence through a memorandum to the committee, and we will see if there is an opportunity to have you come another time after the technology issue has been rectified.

Ms. McLeod: Okay.

The Chair: Sorry about that.

Ms. McLeod: All right.

The Chair: We will now move to questions. I will start with the deputy chair, Senator Batters.

Senator Batters: Thank you to all of you for being here, and I apologize to the witness from Alberta for that technical challenge we had.

I ran out of time before I was going to look at the exact provision of the bill, so I'll go off what the Library of Parliament indication is, that Bill C-25 amends the Canada Elections Act to add qualifications that have to be met for a registered or eligible party to request and receive preliminary lists of electors for a given electoral district.

It says in here: Namely, the registered party must have held a seat in the House of Commons on the day before the writ was issued, endorsed a candidate in one of the last two elections in a given electoral district — and then it says here “or,” so I'm assuming that this should be “or,” but you can correct me if I am wrong — endorsed candidates in at least two thirds of all electoral districts in the preceding general election.

I'm assuming that sort of qualification is new and doesn't currently exist. Obviously, I'm more used to the larger registered parties that would have no problem meeting that, but there are, of course, many more registered parties that exist.

Could you please let me know if that is correct and that it is an “or,” because the second criteria about endorsing the candidate in one of the last two elections would be considerably more permissive? If you could tell me about that. Also, if it's an “and,” that would seem to provide considerable qualifications that have to be met before a party would get all of this information — these preliminary lists of electors.

How do you think those restrictions would affect the political parties' access to the elector's personal information? What would you say the implications for fairness and the functions of the democratic process would be? Mr. Dufresne, if you could answer that.

Dans ce cas, je vous invite à présenter votre témoignage sous forme de mémoire au comité. Nous verrons s'il est possible que vous comparaissez à une date ultérieure, lorsque le problème de technologie sera réglé.

Mme McLeod : D'accord.

Le président : Je suis désolé.

Mme McLeod : Je comprends.

Le président : Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais commencer par la vice-présidente, la sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Merci à vous tous de votre présence. Toutes mes excuses à notre témoin de l'Alberta pour ce problème technique.

J'ai manqué de temps pour examiner la disposition exacte du projet de loi, alors je vais me référer à la documentation de la Bibliothèque du Parlement : le projet de loi C-25 modifie la Loi électorale du Canada de manière à ajouter « les critères que doit remplir un parti politique enregistré ou admissible pour pouvoir demander et obtenir des listes électorales préliminaires pour une circonscription électorale précise ».

On lit ce qui suit : un parti enregistré doit « avoir occupé un siège à la Chambre des communes la veille de la publication du bref; avoir soutenu un candidat à l'une des deux dernières élections dans une circonscription donnée; » — ensuite, c'est écrit « ou », alors je suppose que cela devrait être « ou », mais vous pouvez me corriger si je me trompe — « avoir appuyé des candidats dans au moins les deux tiers de toutes les circonscriptions électorales lors de l'élection générale précédente ».

Je suppose que ces critères sont nouveaux et n'existent pas actuellement. Évidemment, je connais mieux les grands partis enregistrés, qui n'auraient aucune difficulté à satisfaire à ces critères, mais il existe évidemment beaucoup plus de partis enregistrés.

Pourriez-vous me dire si c'est exact et qu'il s'agit bien de « ou », car le deuxième critère — le fait d'avoir soutenu un candidat à l'une des deux dernières élections — serait beaucoup plus permissif? J'aimerais avoir vos observations à ce sujet. En outre, s'il s'agissait plutôt d'un « et », il semble que cela créerait des critères considérables à satisfaire avant qu'un parti puisse obtenir tous ces renseignements, ces listes électorales préliminaires.

Selon vous, quelle incidence ces restrictions auraient-elles sur l'accès des partis politiques aux renseignements personnels des électeurs? Selon vous, quelles seraient les répercussions sur l'équité et les fonctions du processus démocratique? Maître Dufresne, j'aimerais que vous répondiez à cette question.

Mr. Dufresne: Thank you. I think this is a question perhaps my colleagues, the electoral authorities and the CEO, would be better placed to answer in terms of the details of the mechanisms of how the information is provided to you. We can certainly provide a written response after looking at it in greater detail, but I would want to make sure I'm able to provide you with the most helpful insight on this.

Senator Batters: Sure. We heard, actually, yesterday, so I'll have to look back at that provision of the bill. Maybe the sponsor might know that because that would be an important question. Because we're just in a pre-study situation here, we're at a disadvantage because we haven't even had a speech in the Senate before we started to look at this in this committee.

I'll go on, Mr. Dufresne. I certainly know that Bill C-25 doesn't — you had certain recommendations that you made on Bill C-4, as you've indicated, and you're making those same recommendations now. I'm assuming that's because none of those have been taken up. Despite the fact that there has been some time that has passed between Bill C-4 and now Bill C-25, I'm assuming you haven't received any — though the government kind of indicated at the time of Part 4 of Bill C-4 that, don't worry, we're going to bring in a Canada Elections Act amendment that will cover these kinds of things.

Did the government consult with you at all on your recommendations before they introduced Bill C-25, which now has been known for a number of months?

Mr. Dufresne: We have not been consulted on this.

I would note that this committee also made some recommendations following the last round of consultations on Bill C-4, and Bill C-25 adopted some of them. It improves the requirements for safeguarding requirements and transfer to third parties. It requires the reporting of breaches but only to individuals. Before, there was no reporting at all. Now there is reporting to individuals, which is a good thing, but there still is no reporting to a regulator, and that's a clear gap. I think my colleague, Ms. Denham, has highlighted that as well. It's essential that the regulator be informed quickly. We see the situation in Alberta. It cannot be all on the individual to deal with this. That is a clear gap in the recommendations.

There continues to be the absence of some of the core privacy principles, like meaningful consent, appropriate purposes, data minimization, correction and so on.

Me Dufresne : Merci. Je pense que mes collègues, les autorités électorales et le directeur général des élections seraient peut-être mieux placés pour répondre et vous donner des détails sur les mécanismes par lesquels des renseignements vous sont transmis. Nous pourrions vous répondre par écrit après avoir examiné la question plus en détail. Je tiens à m'assurer de vous fournir les renseignements les plus utiles à ce sujet.

La sénatrice Batters : Bien sûr. En fait, nous en avons entendu parler, alors je devrai revoir cette disposition du projet de loi. Le parrain du projet de loi le sait peut-être, car il s'agit d'une question importante. Nous n'en sommes qu'à l'étude préalable, alors nous sommes désavantagés, car nous n'avons même pas eu de discours au Sénat avant que le comité entreprenne cette étude.

Je vais poursuivre, maître Dufresne. Je sais pertinemment que le projet de loi C-25 ne... Vous aviez formulé des recommandations au sujet du projet de loi C-4, comme vous l'avez dit, et vous formulez aujourd'hui ces mêmes recommandations. Je suppose que c'est parce qu'aucune d'entre elles n'a été retenue. Même s'il s'est écoulé un certain temps entre le projet de loi C-4 et le projet de loi C-25, je suppose que vous n'avez reçu aucun... Même si d'une certaine façon, au moment de présenter la partie 4 du projet de loi C-4, le gouvernement avait indiqué qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, car il comptait présenter une modification à la Loi électorale du Canada couvrant ce genre de choses.

Le gouvernement vous a-t-il consulté au sujet de vos recommandations avant de présenter le projet de loi C-25, qui est connu depuis plusieurs mois déjà?

Me Dufresne : Nous n'avons pas été consultés à ce sujet.

Je tiens à souligner que ce comité a également formulé des recommandations à la suite de la dernière série de consultations sur le projet de loi C-4, et que certaines d'entre elles ont été intégrées au projet de loi C-25. Le projet de loi améliore les exigences en matière de sauvegarde des données et de transfert à des tiers. Il prévoit le signalement des atteintes, mais uniquement aux particuliers. Auparavant, il n'y avait aucune obligation de signalement. Désormais, les particuliers sont informés, ce qui est une bonne chose, mais il n'y a toujours pas d'obligation de signalement à un organisme de réglementation, ce qui est une lacune manifeste. Je pense que ma collègue, Mme Denham, l'a également souligné. Il est essentiel que l'organisme de réglementation soit informé rapidement. On voit la situation en Alberta. Le fardeau ne doit pas uniquement incomber aux particuliers. C'est une lacune évidente dans les recommandations.

Certains principes fondamentaux de la protection de la vie privée sont toujours manquants, notamment le consentement valable, les fins acceptables, la minimisation des données, la correction, et cetera.

It is an improvement, but it is a small one, and it could go much further.

Senator Batters: Thank you. Just one quick thing. Yesterday, when the Chief Electoral Officer of Canada was here, he provided some specific recommendations that he is making for amendments. The first one that I picked up on when he was here yesterday, he was saying to preserve their privacy, the Chief Electoral Officer would no longer be required to publish a list of the names, municipalities or their equivalent and the province of residence for the returning officer for each electoral district in Canada. When you don't have an actual street address or some sort of further identifying thing, simply by including somebody's name and municipality, I didn't believe that to be anything that really provides us very much as far as privacy and wouldn't necessarily be required. What are your comments on that?

Mr. Dufresne: I think one of the things we're learning with privacy and technology — and the Supreme Court's *Bykovets* decision on lawful access talked about it — is that we can do more and more with less information. We can do more and more with IP addresses and with correlating individuals.

I would support a restriction of information being made public. I think that you do not need the specific address of individuals to be able to make some conclusions.

Senator Batters: All that this currently provides is name and municipality, so Philippe Dufresne, Ottawa, Ontario, and that's it. The amendment proposed by the Chief Electoral Officer would purport to take out the municipality. I was saying to the Chief Electoral Officer that in larger centres, it may be obvious what municipality that person is from, but in a large rural riding like those in Saskatchewan, you may have numerous small towns and cities within it, so it may be necessary to kind of identify who exactly that person is, but it's not an address.

Does that give you comfort knowing that there is not an address, just a simple name and city?

Mr. Dufresne: It does. This is not one of my main recommendations for improvements to the bill, but I would give significant weight to the Chief Electoral Officer's views on that as well.

Senator Batters: Thank you.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Mr. Dufresne, the committee met with the minister, Mr. MacKinnon, yesterday. Perhaps you listened to the meeting. I asked him outright what he thought of

C'est une amélioration, bien que petite, et cela pourrait aller beaucoup plus loin.

La sénatrice Batters : Merci. Une dernière chose, brièvement. Hier, lors de sa comparution au comité, le directeur général des élections du Canada a formulé des recommandations d'amendements précises. La première qui a attiré mon attention, hier, était que le directeur général des élections ne soit plus tenu, pour protéger la vie privée, de publier une liste contenant le nom, la municipalité — ou l'équivalent — et la province de résidence du directeur du scrutin de chaque circonscription électorale au Canada. Sans une adresse ou un autre élément d'identification, le simple nom d'une personne et sa municipalité ne semblent pas vraiment nuire à la protection de la vie privée, à mon avis, de sorte que cela ne serait pas nécessairement requis. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Me Dufresne : Je pense qu'une des leçons que nous avons apprises par rapport à la protection de la vie privée et la technologie — et la question a été abordée dans la décision *Bykovets* de la Cour suprême sur l'accès légal —, c'est qu'il est possible de faire de plus en plus de choses avec moins d'information. Nous pouvons en faire de plus en plus à partir des adresses IP et en établissant des corrélations entre les individus.

Je serais favorable à une restriction de la communication des renseignements. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'adresse précise des personnes pour pouvoir tirer des conclusions.

La sénatrice Batters : Actuellement, on n'indique que le nom et la municipalité. Donc « Philippe Dufresne, Ottawa, Ontario », et c'est tout. L'amendement proposé par le directeur général des élections viserait à retirer le nom de la municipalité. Je disais au directeur général des élections que, dans les grands centres, la municipalité d'origine d'une personne peut être évidente, mais dans une grande circonscription rurale, comme celles de la Saskatchewan, il peut y avoir de nombreuses petites villes et localités, de sorte qu'il pourrait être nécessaire d'identifier la personne de manière plus précise, sans donner une adresse.

Cela vous rassure-t-il de savoir qu'il n'y a pas d'adresse, mais seulement le nom et la ville?

Me Dufresne : Oui. Cela ne fait pas partie de mes principales recommandations pour améliorer le projet de loi, mais j'accorderais également beaucoup de poids à l'avis du directeur général des élections à ce sujet.

La sénatrice Batters : Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Maître Dufresne, hier, nous avons reçu le ministre MacKinnon — vous l'avez peut-être écouté. Je lui ai demandé directement ce qu'il pensait de vos

your recommendations, and I focused on the issue of consent. He said he didn't think it was realistic to obtain informed consent in a context where door-knocking is already difficult. These weren't his exact words, but he said that candidates didn't collect a lot of information when knocking on doors and that, in any case, the Liberal Party had very good practices in place to keep data confidential and took the matter very seriously. Is that a compelling argument, in your view? Why is consent so important given all the data available on social media? Is this something we can actually skip, since political parties aren't for-profit businesses, as he's frequently said?

Mr. Dufresne: First, I agree that political parties aren't businesses. They aren't the same thing. Suitable amendments could be made. That said, privacy laws currently apply to small- and medium-sized businesses and organizations that, in some cases, are less sophisticated than political parties. Privacy principles can be tailored to the context. If there's a need to define what constitutes appropriate consent in the specific context of door-knocking by political parties, we can work with them on that. We can and should come up with an interpretation that takes into account the context they operate in. I think it's increasingly important to be transparent and to understand what the data Canadians provide can be used for, against the backdrop of AI and everything it can do with those data. The comment about security and confidentiality relates to safeguards, which have been improved in Bill C-25.

Senator Miville-Dechêne: Ms. Denham, you worked on the U.K.'s and British Columbia's models. How do the parties deal with consent in practice? How do they apply it? Do they ask people to sign a form? Do they ask for oral consent? How do they do it? Did parties push back on implementing that part of the law?

[English]

Ms. Denham: Consent is a challenging matter. When a volunteer, a member of the party or a candidate appears on the doorstep, there could be a reliance on implied consent. I think people understand, when faced by someone on the doorstep, that they are collecting information. They do make it transparent. In the conversation, "We are collecting this information for this purpose." If the conversation continues with someone on the doorstep, that's implied consent.

recommandations et je me suis arrêtée surtout à la question du consentement. Il a répondu que cette idée d'obtenir un consentement éclairé dans un contexte où le porte-à-porte est déjà difficile ne lui semblait pas réaliste. Je ne le cite pas exactement, mais il a dit qu'on ne recueille pas beaucoup de données à la porte et que, de toute façon, le Parti libéral s'occupe très bien de la confidentialité des données et attache une très grande importance à cette confidentialité. S'agit-il là d'arguments qui vous convainquent? En quoi le consentement est-il à ce point nécessaire, puisque, de toute façon, il y a énormément de données qui circulent sur les médias sociaux? Pouvons-nous vraiment nous passer de cela, puisque les partis politiques ne sont pas, comme il l'a dit plusieurs fois, une entreprise à but lucratif?

Me Dufresne : D'une part, je suis d'accord pour dire que les partis politiques ne sont pas des entreprises; ce n'est pas la même chose. Des modifications appropriées pourraient être faites. Cela dit, en ce moment, les lois s'appliquent aux petites et moyennes entreprises et à des organisations qui ne sont pas aussi sophistiquées, dans certains cas, que les partis politiques. Les principes de protection à la vie privée peuvent s'adapter au contexte. S'il y a une nécessité d'avoir une interprétation de ce qu'est le consentement approprié dans le cadre du porte-à-porte, dans le cadre des partis politiques, on peut travailler avec eux là-dessus, on peut l'interpréter de façon à reconnaître leur contexte — et on doit le faire. Je pense que la transparence et la compréhension que les Canadiennes et les Canadiens ont des données qu'ils partagent, de ce qui peut être fait avec ces données, sont des questions de plus en plus importantes, avec l'intelligence artificielle et avec tout ce qui peut être fait avec ces données. Le commentaire sur la sécurité et la confidentialité touche la question des mécanismes de protection, qui sont renforcés dans le projet de loi C-25.

La sénatrice Miville-Dechêne : Madame Denham, vous avez travaillé sur le cas de la Grande-Bretagne et de la Colombie-Britannique. Comment les partis actualisent-ils ou appliquent-ils cette question du consentement? Est-ce qu'on arrive avec un formulaire que l'on fait signer? Est-ce qu'on le fait oralement? Quelle est la méthode? Y a-t-il eu de la résistance auprès des partis pour appliquer cette partie de la loi?

[Traduction]

Mme Denham : La question du consentement est délicate. Lorsqu'un bénévole, un membre du parti ou un candidat se présente à la porte, on peut supposer qu'il y a consentement implicite. Je pense que les gens comprennent que les personnes qui font du porte-à-porte collectent des renseignements. C'est fait en toute transparence, car durant la conversation, ils indiquent qu'ils collectent des renseignements et à quelle fin. À ce moment-là, si la conversation se poursuit sur le pas de la porte, il y a consentement implicite.

Senator Miville-Dechêne: Is that acceptable with the rules that are in place?

Ms. Denham: That is acceptable. What the U.K. has done, instead of consent, political parties rely on legitimate interest to collect information. Legitimate interest means that democratic engagement is considered legitimate, so there is actually a whole permissive use of data for democratic engagement. Here is the “but.” It has to be transparent, and there are limits to how much information is collected.

I think everybody understands that when somebody is campaigning on the doorstep, they are collecting some basic information, such as opinions, who they are going to vote for, what their concerns are, their address, et cetera. It’s when political parties and their contractors scrape data from the web, when they combine the data with purchased data broker information and when data analytics companies are actually running psychological profiles —now we’re getting into an area where it’s not reasonable democratic engagement for that collection.

I think a very good process is to actually develop a code of practice for political parties because they are special. They are different in our society. But I think what we’re faced with here in Bill C-25 is just not sufficient, especially when you consider AI-generated messages, AI-generated deepfakes and all the things that we’re facing now. In 2017 or 2018, these tools were not available, and now they are pretty cost-free.

I think consent is not necessarily what you need, but a code of practice would really help.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses. Nice to see you again.

I want to pick up the discussion as mentioned earlier by Senator Batters with respect to the nature of the information collected. It might seem like a benign thing where you have a name and you have a city or a municipality, with the question being, what is the harm? I would like to expand upon that.

Mr. Dufresne, you mentioned more and more can be done with less information. Ms. Denham, you just mentioned that data can be combined, I think you mentioned from a purchased data broker. I’m also curious about your earlier reference to invisible profiling and microtargeting.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce acceptable, étant donné les règles qui sont en place?

Mme Denham : C’est acceptable. Au Royaume-Uni, pour la collecte de renseignement, les partis politiques s’appuient sur l’intérêt légitime plutôt que sur le consentement. L’intérêt légitime signifie que la participation démocratique est considérée comme légitime, de sorte que le champ d’utilisation des données à des fins de participation démocratique est plutôt vaste. Voici le « mais ». Il faut que ce soit transparent, et il y a des limites à la quantité d’information qui est collectée.

Je pense que tout le monde est conscient que la personne qui fait du porte-à-porte lors d’une campagne électorale collecte divers renseignements de base, notamment les opinions, les intentions de vote, les préoccupations, l’adresse, et cetera. C’est lorsque les partis politiques et leurs mandataires extraient des données du Web, qu’ils combinent ces données avec celles achetées auprès de courtiers en données et que des entreprises d’analyse de données établissent des profils psychologiques que l’on s’éloigne de l’utilisation raisonnable à des fins de participation démocratique.

Je pense qu’un code de conduite pour les partis politiques serait une très bonne chose, car ils occupent une place particulière dans notre société. Cependant, je pense que le projet de loi C-25 ne va pas assez loin, particulièrement dans un contexte où les messages et les hypertrucages générés par l’IA et les nombreux problèmes que l’on voit aujourd’hui. Ces outils n’existaient pas en 2017 ou 2018, et aujourd’hui, ils sont pratiquement gratuits.

Je pense que le consentement n’est pas nécessairement ce dont vous avez besoin, mais un code de pratique serait vraiment utile.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

Le sénateur Prosper : Merci à nos témoins. C’est un plaisir de vous revoir.

J’aimerais reprendre la discussion commencée plus tôt par la sénatrice Batters concernant la nature des renseignements recueillis. Il peut sembler anodin d’avoir un nom, la ville ou la municipalité, alors la question est la suivante : quel est le problème? J’aimerais approfondir la question.

Maître Dufresne, vous avez mentionné qu’il est possible de faire de plus en plus de choses avec moins d’information. Madame Denham, vous venez de dire que les données peuvent être combinées, je crois, avec des données achetées auprès d’un courtier en données. Je m’interroge également sur ce que vous avez dit plus tôt au sujet du profilage et du microciblage invisibles.

Ms. Denham, I wonder what you would say to that point of baseline data, like a name, a city or a municipality. How can that potentially create situations that are a threat or an affront to democratic institutions and the privacy of personal information?

Ms. Denham: From my experience in the U.K. when we did the deep dive into looking at how political data and campaigning data are collected and used, when I say there was misuse, I think that U.K. citizens had no idea that Facebook profiles, look-alike audiences and data broker information that actually describes their purchase history or where they like to take holiday, all of that information was being combined into profiles. Obviously, federal political parties have not been investigated in this country in the same way they have in other countries, but I suspect that these same tools and practices may be in place.

I think that's why we're looking for proportionate, transparent and fair use of data. Canadians at least need to know and should have access to their file to see how they are being categorized. Maybe they are being racially profiled, as we found in the U.K., and that was a really significant issue.

With all of the tools available, campaigns are mostly digital now, as opposed to conversations in the public square and on doorsteps. I think that transparency, fairness, proportionality and oversight are absolutely needed when it comes to political parties. I hope that I have answered your question.

Senator Prosper: Thank you. Anything further, Mr. Dufresne?

Mr. Dufresne: I would endorse that response fully and reiterate that the concept of necessity and proportionality are really central to privacy principles. That's something that is missing that should be added. When you consider that, then the necessity of political parties to do their work and to campaign are key factors. They will be more necessary for certain things than commercial businesses. That's where their unique status comes into play. Then you need to have proportionality to determine if they are collecting more than they need. Can people challenge that? That's where the access rights come into play.

It's not to say that you will have a regime that ignores the reality of political parties. You have to take it into consideration. But the answer shouldn't be that there is no proportionality at all. This work has to take place and has to be vetted by an independent expert regulator.

Madame Denham, j'aimerais avoir vos commentaires au sujet des données de base, comme un nom, une ville ou une municipalité. En quoi cela pourrait-il créer des situations qui constituent une menace ou une atteinte aux institutions démocratiques et à la confidentialité des renseignements personnels?

Mme Denham : D'après mon expérience au Royaume-Uni, quand je dis que nous avons constaté, dans le cadre de notre examen approfondi sur la collecte et l'utilisation des données politiques et des données de campagne, que les données ont été utilisées à mauvais escient, je pense que les citoyens du Royaume-Uni ignoraient que les données provenant de leur profil sur Facebook, d'autres plateformes semblables et de courtiers en données étaient utilisées pour établir un profil comprenant leurs habitudes d'achat, leurs lieux de vacances privilégiés, et cetera. Au Canada, évidemment, les partis politiques fédéraux n'ont pas fait l'objet d'études comme les partis d'autres pays, mais je suppose qu'ils pourraient utiliser les mêmes outils et les mêmes pratiques.

Je pense que c'est pour cette raison que nous préconisons une utilisation proportionnée, transparente et équitable des données. Les Canadiens ont à tout le moins le droit de savoir et d'avoir accès à leur dossier pour savoir comment ils sont catégorisés. Ils pourraient faire l'objet de profilage racial, comme nous l'avons constaté au Royaume-Uni, et c'était un problème très important.

De nos jours, étant donné tous les outils disponibles, on fait principalement campagne dans l'espace numérique au lieu de tenir des discussions sur la place publique et de faire du porte-à-porte. En ce qui concerne les partis politiques. Je pense que la transparence, l'équité, la proportionnalité et la surveillance sont absolument nécessaires. J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie. Avez-vous quelque chose à ajouter, maître Dufresne?

Me Dufresne : Je souscris entièrement à cette réponse et je réitère que les notions de nécessité et de proportionnalité sont vraiment au cœur des principes de protection de la vie privée. C'est quelque chose qui manque et qui devrait être ajouté. Dans ce contexte, la nécessité pour les partis politiques de faire leur travail et de faire campagne est un facteur clé. Ils ont, à certains égards, un rôle plus essentiel que les entreprises commerciales. Voilà où leur statut unique entre en jeu. Ensuite, la proportionnalité sert à déterminer s'ils collectent plus de données qu'ils en ont besoin. Les gens peuvent-ils contester cela? C'est là que les droits d'accès entrent en jeu.

Cela ne veut pas dire qu'il faut un régime qui ignore la réalité des partis politiques. Il faut prendre cela en considération. Cependant, la réponse n'est pas l'absence de proportionnalité. Ce travail doit avoir lieu et doit être approuvé par un organisme de réglementation spécialisé et indépendant.

Senator Prosper: Thank you both for your work.

The Chair: Colleagues, I have a couple of short questions for Mr. Dufresne and Ms. Denham.

I want to explore the scope of the harm. If voter data became public, either by the party, by an associated third party or a hacker, could it be used for fraud? Could it be used for doxing or real-life targeting? In a data breach or a publication scenario, are consequences for a federal political party the same as for other organizations in Canada?

I'm informed by the large data breach of Desjardins Group in 2019, where there was a class action and a \$200 million value to that class action. Credit monitoring was provided for free for five years to all those who were affected, which were 10 million Canadians.

I want to know: what does it take to put the toothpaste back into the tube when a breach occurs? Certainly, individuals are required to do their own search of Equifax to make sure their financial data is not breached.

Really, I would like to explore, what should Parliament and Canadians learn from the Alberta election list controversy and about the risks that arise after voter information leaves the election agency's custody?

Mr. Dufresne: Thank you. This really goes to the heart of both of our recommendations to make sure there is a reporting obligation to a regulator in the case of a breach. As you highlight, this has a real impact on Canadians. The law talks about the real risk of serious harm, and that could be financial harm in terms of your credit rating or fraud. It could be physical harm in terms of threats or discrimination. It can be psychological harm in terms of the stress that you're going to have because you know that this information is out there.

In the political context, it could reveal your political views. It could reveal sensitive personal information. The harms are real. In some cases, you can't undo it because it could be available on the dark web. It's out there, so you need to prevent it as much as you can. You need to have a robust and quick reaction after the fact.

We did a case involving breaches at the CRA recently. Our work involves determining the mitigation mechanisms and tools that are available. How quickly are you reacting to this? What

Le sénateur Prosper : Je vous remercie tous les deux de votre travail.

Le président : Chers collègues, j'ai quelques brèves questions à poser à Me Dufresne et Mme Denham.

J'aimerais explorer l'ampleur du préjudice. Si les données des électeurs étaient rendues publiques, que ce soit par le parti, par un tiers associé ou par un pirate informatique, pourraient-elles être utilisées à des fins frauduleuses? Pourraient-elles servir à divulguer des informations personnelles de façon malveillante ou à cibler les électeurs dans leur vie de tous les jours? Si un parti politique fédéral porte atteinte à la protection des données ou publie des données, les conséquences sont-elles les mêmes que si une autre organisation agit de la sorte au Canada?

Je pense à la grave atteinte à la protection des données du Mouvement Desjardins en 2019, qui a donné lieu à un recours collectif d'une valeur de 200 millions de dollars. Tous les clients touchés, soit 10 millions de Canadiens, se sont vu offrir gratuitement la surveillance de leur crédit pendant cinq ans.

J'aimerais savoir ce qu'il faut faire pour réparer les pots cassés lorsqu'il y a atteinte à la protection des données. Comme on le sait, les particuliers sont tenus de faire leurs propres vérifications auprès d'Equifax pour s'assurer que leurs données financières ne sont pas compromises.

Concrètement, j'aimerais savoir ce que le Parlement et les Canadiens devraient apprendre de la controverse entourant la liste électorale en Alberta et sur les risques qui se posent lorsque l'organisme électoral perd le contrôle des renseignements sur les électeurs.

Me Dufresne : Merci. Ces recommandations nous ramènent vraiment à l'essence de nos deux recommandations pour que le signalement à un organisme de réglementation en cas d'atteinte soit obligatoire. Comme vous le soulignez, ces atteintes ont une incidence réelle sur les Canadiens. La loi mentionne le risque réel de préjudice grave, qui peut être lié à la cote de crédit ou à de la fraude. Il pourrait s'agir d'un préjudice physique prenant la forme de menaces ou de discrimination, ou d'un préjudice psychologique étant donné le stress subi parce qu'on sait que ses renseignements personnels sont accessibles.

Dans le contexte politique, une telle atteinte pourrait révéler les opinions politiques des personnes touchées. Des renseignements personnels de nature délicate pourraient être révélés. Les préjudices sont réels. Dans certains cas, on ne peut pas réparer les pots cassés, car les renseignements personnels peuvent se retrouver sur le Web clandestin. Ils ne sont plus protégés, alors il faut prévenir ces atteintes autant que possible. Il faut réagir rapidement et avec aplomb après coup.

Nous avons récemment traité des atteintes à la sécurité des données à l'ARC. Notre travail consiste entre autres à déterminer les mécanismes et les outils d'atténuation qui sont offerts. À

are you offering to citizens to offset those harms? All of that has to be very robust, and this, again, is why the lack of a reporting obligation to a regulator is a key gap that should be one of the key priorities, in my view.

Ms. Denham: I agree with all of that. One of the outcomes of data breach notification to a regulator that we have seen around the world, because that's part of modern privacy law, has been that organizations are more seriously securing data. They are investing and putting resources into securing their networks. That is absolutely critical. We know that there are more sophisticated tools — AI is one of them — to be able to find the vulnerabilities in systems. Given that, I think reporting to a regulator when there is a breach also ensures that the risks are mitigated so that it's not repeated. Organizations take it much more seriously.

The harms? Well, the toothpaste is out of the tube, but, with things like credit reporting, there are flags. If someone is actually trying to take out credit in a victim's name, then they are advised. However, we're really trying to strengthen the network security of all organizations, and one of the most important recommendations I want to make is a duty to report significant breaches to an independent regulator.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Saint-Germain: It is always important to have organizations like yours here, given how fundamental privacy and the protection of personal information are. That said, I see two seemingly different aspects to your remarks on this bill. The first pertains to the requirements for political parties, Elections Canada and the Office of the Commissioner of Canada Elections to protect data collected during a federal election. That's the first aspect I want to talk about before turning to the second one, which is more about foreign interference and the use of personal information for disinformation.

Yesterday, when we began our study, we met with the Chief Electoral Officer and the minister. As it is, federal political parties are allowed to collect only the basic information necessary to contact voters, but also to ensure that the Chief Electoral Officer can rely on the electors' list he's proposing. To your knowledge, do federal political parties collect information

quelle vitesse l'organisation réagit-elle à une telle atteinte? Qu'offre-t-elle aux citoyens pour compenser ces préjudices? Toutes les interventions doivent être très vigoureuses, et c'est pourquoi, encore une fois, l'absence d'obligation de faire rapport à un organisme de réglementation est une énorme lacune qui devrait être l'une des principales priorités, à mon avis.

Mme Denham : J'appuie tous ces commentaires. Nous avons observé dans le monde entier — l'exigence fait en effet partie des lois modernes sur la protection de la vie privée — que, lorsque les atteintes à la protection des renseignements personnels sont signalées à un organisme de réglementation, les organisations protègent plus sérieusement les données. Les organisations font des investissements et affectent des ressources pour sécuriser leurs réseaux. C'est absolument essentiel. Nous savons qu'il existe des outils plus poussés — dont l'intelligence artificielle — pour trouver les vulnérabilités des systèmes. Dans ce contexte, je pense que le fait de signaler une atteinte à un organisme de réglementation permet également d'atténuer les risques afin que le problème ne se reproduise pas. Les organisations prennent alors les atteintes beaucoup plus au sérieux.

Quels sont les préjudices? Eh bien, les pots sont cassés, mais grâce aux outils comme l'information sur le crédit, on peut être avisé en cas de problème. Si quelqu'un essaie d'emprunter de l'argent au nom d'une victime, cette dernière en est informée. Nous essayons cependant de vraiment renforcer la sécurité des réseaux de toutes les organisations, et l'une des plus importantes recommandations que je veux faire est de rendre obligatoire le signalement d'atteintes graves à un organisme de réglementation indépendant.

Le président : Merci.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Il est toujours important d'avoir des organismes comme les vôtres ici, car la dimension de la protection des renseignements personnels et de la vie privée est fondamentale. Cela dit, je vois deux dimensions dans vos propos qui, à mes yeux, sont différents par rapport au projet de loi que nous étudions. La première a trait aux obligations faites aux partis politiques, à Elections Canada et au bureau de la commissaire pour s'assurer de la protection des données recueillies dans le cadre d'une élection fédérale. C'est la première dimension que je vais aborder avant d'aborder la deuxième, qui est davantage liée à l'ingérence étrangère et à l'utilisation de données personnelles pour faire de la désinformation.

Dans un premier temps, nous avons entendu le directeur général des élections et le ministre hier; les partis politiques fédéraux ne sont déjà autorisés à collecter que les renseignements de base dont ils ont besoin pour rejoindre les électeurs, mais aussi pour permettre au directeur général des élections de s'appuyer sur ce qu'il propose comme liste

they do not need to discharge their duty of necessity and proportionality? Do you have any reason to believe that parties are engaging in the unnecessary and unreasonable collection of information and not protecting that information?

Mr. Dufresne: I have no reason to believe that, because I don't have the authority to investigate that kind of thing. Currently, that information would not come to my attention. The important thing, in my view, is that the legislation makes clear that it is a requirement. If the political parties are already doing this and handling information appropriately, then great, but it needs to be clearly laid out as a requirement. Right now, we're working with Elections Canada, and we've issued better practice guidelines for political parties. I hope they will follow them, but today, they don't have to.

Senator Saint-Germain: My second question is about the specialization of the oversight bodies. There's Elections Canada and the Office of the Commissioner of Canada Elections. Do you think giving your office visibility into that would create duplication?

Mr. Dufresne: It would depend on how it was done. If both bodies have the authority to investigate the same thing, it's important to ask whether it is necessary and whether they play complementary roles. Sometimes, investigations are conducted jointly. I do that with my provincial and international counterparts. In certain circumstances, that may be appropriate.

Senator Saint-Germain: Third, you said that when a data leak or breach of confidentiality occurs, it should be reported to an organization — let's say yours. That would happen after the fact. In relation to such a leak or breach of confidentiality, do you see a role for prevention?

Mr. Dufresne: Absolutely. Requiring safeguards to be put in place, as Bill C-25 does, is very positive and will strengthen the prevention component. As my colleague Ms. Denham said, an obligation to report after the fact would strengthen the regulatory authority's role and provide an incentive to consult at the front end.

Senator Saint-Germain: Regarding the broader issue of disinformation, the political parties have to convince people, so they use a range of data that are public. In the case of your office or the Office of the Commissioner of Canada Elections — it doesn't matter which one — how realistic is it to expect that the organization would be able to prevent and regulate those types of risks, which are real? I fully recognize that. My fear is that we slide back into an Orwellian dystopia and try to do way too much in a world that isn't so easy to regulate.

électorale. À votre connaissance, les partis politiques fédéraux recueillent-ils des renseignements dont ils n'ont pas besoin pour s'acquitter de leur devoir de nécessité et de proportionnalité? Avez-vous des raisons de croire qu'il y a des renseignements non nécessaires qui sont déraisonnablement recueillis et non protégés?

Me Dufresne : Je n'ai aucune raison de le croire, car je n'ai pas la compétence pour enquêter sur ces choses-là. Je ne recevrais pas cette information en ce moment. Ce qui est important, à mon avis, c'est que la loi clarifie que c'est une obligation. Si les partis politiques se conforment déjà à cela de manière appropriée, tant mieux, mais c'est nécessaire que ce soit clair qu'il s'agit d'une obligation. En ce moment, on travaille avec Élections Canada et on a émis des lignes directrices des meilleures pratiques pour les partis politiques. J'espère qu'ils s'y conformeront, mais ce n'est pas obligatoire pour le moment.

La sénatrice Saint-Germain : Ma deuxième question porte sur la spécialisation des organismes de surveillance. Il y a Élections Canada et la commissaire aux élections fédérales; considérez-vous que l'ajout d'une compétence à votre bureau représenterait un dédoublement?

Me Dufresne : Cela dépend de la façon dont cela a été fait; si les deux organismes ont le pouvoir d'enquêter sur la même chose, il faut alors se poser cette question : y a-t-il une nécessité ou une complémentarité? Dans certains cas, on fait des enquêtes conjointes; j'en fais d'ailleurs avec mes collègues des provinces et mes collègues internationaux. Cela peut être approprié à certaines occasions.

La sénatrice Saint-Germain : Troisièmement, vous dites que lorsqu'il y a une fuite ou une violation de confidentialité, il faut que ce soit déclaré à un organisme — disons le vôtre. Cela se fait après coup. Voyez-vous un rôle de prévention en ce qui a trait à une telle fuite, une telle violation de confidentialité?

Me Dufresne : Absolument. L'obligation de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde — qui sont ajoutées par le projet de loi C-25, ce qui est très positif — renforcera cet aspect de prévention. Comme l'a dit ma collègue Mme Denham, l'obligation de faire rapport après le fait renforce le rôle de l'autorité réglementaire et donne des incitatifs pour consulter en amont.

La sénatrice Saint-Germain : Sur la question plus large de la désinformation, les partis politiques doivent convaincre les gens; ils utilisent donc différentes données qui sont publiques. Jusqu'où voyez-vous, dans le cas d'organismes comme le vôtre ou le bureau de la commissaire fédérale — peu importe lequel —, le réalisme dans leur capacité de prévenir et de réglementer ce genre de risques, qui sont des risques réels? Je le reconnais absolument : je crains qu'on ne retombe dans la dystopie d'Orwell et qu'on veuille en faire beaucoup trop dans un monde qui n'est pas si simple à réglementer.

Mr. Dufresne: I think it's a good thing that Bill C-25 prohibits the use of deepfakes. I can't speak for the Commissioner of Canada Elections, but as for our office, we work very closely with all the privacy commissioners around the world. We have very strong international bodies. I am chairing the global forum for the next two years. We consult each other regularly. In February, we issued a joint statement denouncing the generation of sexualized deepfakes, in the wake of the incidents involving Grok. I'm investigating Grok as we speak. We in the privacy and data protection community are very active on this issue and know that we need to watch technology. It moves very quickly. We have no choice. We put the necessary resources towards that.

Senator Saint-Germain: Thank you.

[English]

Senator Simons: It's lovely to have Mr. Dufresne back and to have Ms. Denham live without the technical difficulties we had last time.

I'm from Alberta. I am disappointed we can't hear from Commissioner McLeod, but as we discussed when we talked about Bill C-4, this regime relies on our good faith that political parties will act in good faith. It's basically an honour system. They are allowed to set up their own protocols and privacy policies and then enforce their own privacy policies.

Bill C-25 does include a good amendment which says that a brand new party that has never fielded candidates can't automatically get access to the electors' list, but there is nothing here that stops a fringe extremist party that has existed for many elections and has fielded candidates from having that list. That's the situation we had in Alberta. An extremist party had the list, and somehow that information ended up in the hands of an even more extreme right-wing group, which now knows where I live and where Senator Wells lives. Every Crown prosecutor, police officer, schoolteacher and every person in Alberta who might be at risk of being doxed or attacked have now been made vulnerable. That information has ended up in the hands of an American third-party app developer who, goodness knows, can vend that information to any commercial bad actor or international agent of influence.

Me Dufresne : Je pense qu'il est positif que le projet de loi C-25 interdise la manipulation des hypertrucages. Je ne peux pas faire de commentaires sur le rôle de la commissaire aux élections, mais, de notre côté, nous travaillons de très près avec tous les commissaires à la vie privée dans le monde. Il y a des instances internationales très fortes. Je préside le groupe mondial pour les deux prochaines années. On se consulte régulièrement. En février, nous avons fait une déclaration commune pour condamner les hypertrucages à caractère sexualisé à la suite des incidents de Grok. Je suis en train d'enquêter sur Grok au moment où l'on se parle. On est très actif dans ce domaine au sein de la communauté de la protection de la vie privée et on sait qu'il faut rester à l'affût de la technologie. Elle va très rapidement. On n'a pas le choix. On met les ressources nécessaires pour le faire.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Je suis ravie de revoir Me Dufresne et d'accueillir Mme Denham en personne, sans les difficultés techniques que nous avons connues la dernière fois.

Je viens de l'Alberta. Je suis déçue que nous ne puissions pas entendre la commissaire McLeod, mais, comme nous en avons discuté pendant l'étude du projet de loi C-4, ce régime repose sur notre confiance dans le fait que les partis politiques agiront de bonne foi. C'est essentiellement un principe d'intégrité. Les partis politiques sont autorisés à établir leurs propres protocoles et politiques en matière de protection de la vie privée, puis à les appliquer.

Le projet de loi C-25 comprend un amendement judicieux qui dit qu'un tout nouveau parti qui n'a jamais présenté de candidats ne peut pas automatiquement avoir accès à la liste électorale. Or, rien ici n'empêche un parti extrémiste marginal ayant participé à de nombreuses élections et ayant présenté des candidats d'avoir accès à cette liste. C'est ce qui s'est produit en Alberta : un parti extrémiste avait la liste, et l'information s'est retrouvée d'une manière ou d'une autre entre les mains d'un groupe encore plus d'extrême droite, qui sait maintenant où le sénateur Wells et moi vivons. Tous les procureurs de la Couronne, policiers, enseignants et Albertains qui pourraient voir leurs renseignements personnels être divulgués à des fins malveillantes ou qui pourraient être attaqués sont maintenant vulnérables. Ces renseignements sont maintenant entre les mains d'un concepteur d'applications américain tiers qui — qui sait — peut les vendre à n'importe quel acteur commercial ou agent d'influence international malveillant.

In a world in which we clearly cannot guarantee that parties will always act with honour, what do we have to do to ensure that we have protocols in place to protect not just the information that parties collect on the doorstep but the foundational information that is in the voters' list?

Ms. Denham: That's the point of moving away from self-regulation, because that's what it basically is. Parties will actually set the policies, and they are only under the microscope or involved in any kind of investigation when they don't comply with their own provisions.

Data privacy is fundamental and foundational to political campaigning, and the Alberta breach is the perfect example of what can go wrong.

It's absolutely critical, given what we know and what we have seen in other countries where there have been significant investigations, that we have a statutory regime. Bill C-25 includes some requirements for parties, as you say, new parties, but all parties should have the statutory requirement that follows fair information practices.

Commissioner Dufresne and I have mentioned some of what is missing, but you really have, more or less, a light touch, self-regulatory regime proposed in Bill C-25. It's really weak compared to other G7 countries, and somehow those G7 countries are still able to carry out elections and campaigning while still being subject to robust oversight.

Mr. Dufresne: I agree. We focus some of the comments on the size of political parties or the challenges complying with that, but that's true for small and medium enterprises. We need to make sure they can compete and we have a strong economy, but it's not a zero-sum game. We can't forget the real impacts that a breach of privacy has. You have described them perfectly. I made the link in my opening remarks about it even harms parliamentarians themselves. It harms democracy itself.

Senator Simons: We are potentially in an even uglier separatist campaign, and now every member of Parliament from Alberta, whatever their party affiliation, their most personal information is public, for every senator, for every Court of Appeal judge. It's a very frightening situation, and I'm not sure that people have processed all of the implications.

Dans un monde où nous ne pouvons manifestement pas garantir que les partis agiront toujours avec intégrité, que devons-nous faire pour garantir des protocoles protégeant non seulement les renseignements que les partis recueillent en faisant du porte-à-porte, mais aussi les renseignements fondamentaux qui se trouvent sur la liste électorale?

Mme Denham : C'est la raison pour laquelle il faut se détourner de l'autoréglementation, parce que c'est essentiellement ce dont il s'agit. Les partis établissent eux-mêmes les politiques, et ils ne sont scrutés à la loupe ou visés par une enquête que lorsqu'ils ne se conforment pas à leurs propres dispositions.

La confidentialité des données est fondamentale et centrale pour les campagnes politiques, et l'atteinte à la sécurité des données en Alberta illustre parfaitement ce qui peut mal tourner.

Compte tenu de ce que nous savons et de ce que nous avons vu dans d'autres pays où des enquêtes d'envergure ont eu lieu, il est absolument essentiel de nous doter d'un régime législatif. Le projet de loi C-25 prévoit certaines exigences pour les partis — pour les nouveaux partis, comme vous le disiez —, mais tous les partis devraient être tenus par la loi de respecter les pratiques relatives à l'équité dans le traitement de l'information.

Le commissaire Dufresne et moi avons mentionné certaines des lacunes, mais le projet de loi C-25 propose en quelque sorte un régime d'autoréglementation plutôt indulgent. Il est vraiment très clément par rapport aux régimes des autres pays du G7. Même s'ils sont soumis à une surveillance rigoureuse, les partis politiques dans ces pays sont en mesure de tenir des élections et de faire campagne.

Me Dufresne : Je suis d'accord avec ma consœur. Certains de nos commentaires portent sur la taille des partis politiques ou sur les difficultés à se conformer à un tel régime, mais les exigences doivent aussi s'appliquer aux petites et moyennes entreprises. Nous devons nous assurer qu'elles peuvent soutenir la concurrence et que notre économie est forte, mais ce n'est pas un jeu à somme nulle. Nous ne pouvons pas faire fi des répercussions réelles d'une atteinte à la vie privée. Vous les avez parfaitement décrites. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai fait un lien quand j'ai dit que ces atteintes nuisent même aux parlementaires eux-mêmes : elles nuisent à la démocratie en tant que telle.

La sénatrice Simons : Nous vivons une campagne séparatiste qui pourrait être encore plus acrimonieuse, et maintenant, les renseignements les plus personnels de tous les députés de l'Alberta, peu importe leur affiliation politique, et de tous les sénateurs et de tous les juges de la Cour d'appel sont publics. La situation est très effrayante, et je ne suis pas certaine qu'on en saisisse encore toutes les conséquences.

Mr. Dufresne: We often say, and we have said it internationally on numerous occasions, the link with privacy and freedom, the link between privacy and democracy. Privacy is an essential condition to that, and this is a concrete example.

[Translation]

Senator Oudar: I'm going to stay on the topic of independent monitoring. Mr. Dufresne, you recommended certain amendments to the bill, including that your office be empowered to hear individuals' complaints regarding political parties, to proactively examine practices, to order compliance and to receive breach notifications in a timely manner. In your opening remarks, you referred to a seven-day time frame.

It's now clear that the Chief Electoral Officer will ultimately have a limited role under Bill C-25. He'll be able to check whether the political parties' policies cover all the things they're supposed to at the time of registration, but, ultimately, he won't have the authority to then check whether the parties are actually complying with those policies. In practice, he also won't be able to investigate systemic issues or order corrective measures in the event of a violation.

What do you recommend? What should the institutional model look like? What powers should the legislation include when it comes to handling complaints, carrying out verifications, issuing orders and receiving violation notices? What should be done to achieve the realistic goal of independent monitoring? I think it comes down to preserving democracy and public confidence in the system.

Mr. Dufresne: Thank you for your question. I would add that the Commissioner of Canada Elections was given a role in Bill C-25 and prior to that, in Bill C-4, so there is a mechanism for implementation. The commissioner can investigate a violation of the law. The Chief Electoral Officer isn't the only one with a role in all this. That's important. As far as the commissioner is concerned, the ability to work together and to enter into a memorandum of understanding is being added. We'll be following this closely.

I know that the commissioner was here yesterday and that she said she'd like to work with us. That is a possible approach. The other approach, which isn't the one that's been recommended

Me Dufresne : Nous disons souvent, et nous l'avons dit à l'échelle internationale à de nombreuses reprises, qu'il y a un lien entre la vie privée et la liberté, entre la vie privée et la démocratie. La protection de la vie privée en est une condition essentielle, et la situation en Alberta l'illustre concrètement.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je vais continuer sur le même thème de la question de la surveillance indépendante. Maître Dufresne, vous avez recommandé qu'il y ait certaines modifications dans le projet de loi et que votre bureau ait le pouvoir d'entendre les plaintes des individus concernant les partis politiques, de mener des vérifications proactives des pratiques, de délivrer des ordonnances de conformité et de recevoir les notifications de violation dans un délai fixe et court. Vous avez d'ailleurs parlé dans vos remarques liminaires d'un délai de sept jours.

On s'aperçoit dans le projet de loi que, finalement, le directeur général des élections jouera un rôle limité en vertu du projet de loi C-25. Il pourra faire des vérifications sur les politiques d'un parti — notamment pour voir si elles contiennent bien tous les éléments requis au moment de l'enregistrement —, mais ultimement, il n'a pas le pouvoir de vérifier ensuite si les partis se conforment réellement ou non à ces politiques. Dans la pratique, il ne peut pas enquêter non plus sur les politiques systémiques ou ordonner une remédiation en cas de violation.

Que recommanderiez-vous? Quel genre de modèle institutionnel devrait-on avoir? Quel pouvoir doit-on mettre dans la loi au chapitre du traitement des plaintes, de la vérification, de la délivrance des ordonnances et de la réception des avis de violations? Que devrait-on faire pour atteindre cet objectif réaliste de surveillance indépendante? Je pense que c'est une question de préservation de la démocratie et de la confiance des citoyens envers le système.

Me Dufresne : Merci pour la question. J'ajouterais que, dans le projet de loi C-25 et avant, dans le projet de loi C-4, on a ajouté un rôle pour la commissaire aux élections fédérales. Il y a donc un mécanisme de mise en œuvre. C'est une violation à la loi sur laquelle la commissaire peut enquêter. Ce n'est pas seulement le directeur général des élections qui joue un rôle dans tout cela; c'est important. On ajoute une capacité de collaborer et de conclure des protocoles d'entente pour la commissaire. On va suivre cela de près.

Je sais que vous avez reçu la commissaire hier et qu'elle a parlé de son souhait de collaborer avec nous. C'est une approche qui peut être adoptée. L'autre approche, qui n'est pas celle qui

thus far, is to empower my office to do that. The decision is up to Parliament. What matters to us is having a rigorous and independent mechanism and, above all, robust obligations. Currently, they aren't robust enough and could be strengthened.

Senator Oudar: Thank you.

[English]

Senator Pate: Thank you to both our witnesses. Do you have specific legislative language that you would suggest we include? In order to try and prevent these kinds of situations, that would be useful. I know you both have experience in this. You have experience in Canada, but also looking at the best language internationally you have seen — perhaps we can include that. It's for both of you, but perhaps Ms. Denham could start.

Ms. Denham: I don't have it at the top of my mind, but the code of practice for political parties I referred to that was drafted with the help of the parties in the U.K. is something you might want to look at. Given the short time frame that you have in the pre-study and the study of the bill, the data breach notification language in PIPEDA, or in the Alberta statute, in the B.C. statute, that language would be useful.

We talked a lot about breach notification. The other thing I really want to underscore — and I can certainly send you some language around this — is that there should be a statutory right of access for individuals to see their file, to find out what kind of information is tagged to their name and so on.

If I had to pick two things that are absolutely critically important, it would be the data breach notification to a regulator, and the second one is individual right of access. That is in every privacy statute in Canada and internationally. It's a critical, fundamental right.

Mr. Dufresne: Thank you. I would echo that. In terms of the language for breach notification, you can pretty much mirror what is in PIPEDA. Similar to the language already there in terms of notifying individuals, it's just notifying the regulator, whether it's the Commissioner of Canada Elections or my office.

a été préconisée jusqu'à présent, ce serait de donner cette compétence à mon bureau. C'est au Parlement de décider. Ce qui est important pour moi, c'est que le mécanisme soit rigoureux et indépendant, et surtout que les obligations soient substantielles. Ce qu'on voit actuellement, c'est qu'elles ne le sont pas suffisamment et qu'elles pourraient être améliorées.

La sénatrice Oudar : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Merci à nos deux témoins. Avez-vous un libellé législatif précis que vous nous recommanderiez d'inclure? Vos idées seraient utiles pour que nous essayions de prévenir ce genre de situations. Je sais que vous comptez tous deux de l'expérience dans ce domaine. Vous avez de l'expérience au Canada, mais vous avez aussi examiné les meilleurs libellés à l'échelle internationale, que nous pourrions peut-être adopter au Canada. Ma question s'adresse à vous deux, mais peut-être que Mme Denham pourrait débiter.

Mme Denham : Je ne l'ai pas mémorisé textuellement, mais vous pourriez prendre connaissance du code de pratique des partis politiques dont j'ai parlé et qui a été rédigé avec l'aide des partis au Royaume-Uni. Étant donné le peu de temps dont vous disposez pour l'étude préalable et l'étude du projet de loi, vous pourriez vous inspirer du libellé sur la notification des atteintes à la protection des données dans la LPRPDE, ou dans les lois de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Nous avons abondamment parlé de notifications en cas d'atteintes à la sécurité des données. L'autre élément que je tiens vraiment à souligner — et je peux certainement vous envoyer un libellé à ce sujet —, c'est que la loi devrait prévoir un droit d'accès à nos dossiers, pour savoir quel genre d'information est associée à notre nom, notamment.

Si je devais choisir deux éléments qui sont absolument essentiels, mes choix s'arrêteraient sur le signalement des atteintes à la protection des données à un organisme de réglementation, et sur le droit d'accès individuel. Ces dispositions figurent dans toutes les lois sur la protection des renseignements personnels au Canada et à l'étranger. C'est un droit essentiel et fondamental.

Me Dufresne : Merci. J'abonde dans le même sens. En ce qui concerne le libellé relatif à la notification en cas d'atteinte à la protection des renseignements personnels, vous pourriez essentiellement reproduire celui de la LPRPDE. Le libellé qui existe déjà pour le signalement aux particuliers pourrait être modifié pour exiger qu'on avise l'organisme de réglementation — qu'il s'agisse du commissaire aux élections fédérales ou de mon bureau.

In terms of the substantive obligation, I would point to a document that we prepared with the Chief Electoral Officer of Canada called *Guidance for federal political parties on protecting personal information*. It's on our website, but we'll have it sent to the committee if it's helpful. It sets out the best practices based on international law standards. For example, on this issue of limiting collection, we say:

Avoid indiscriminate collection by limiting the amount and types of personal information gathered to what is necessary for the identified purposes.

There are many examples of clauses that you could consider.

Senator Pate: Thank you very much.

The Chair: We look forward to receiving that, Mr. Dufresne.

Senator Clement: Most of my questions were asked by Senator Pate, so I'll just cut to just one. Thank you for being here. I remember both of you from Bill C-4. It was surprising to me that you were not consulted at that stage; it continues to be a surprise.

You're the chair, Mr. Dufresne, of the Global Privacy Assembly. In your opinion, does Bill C-25 make you proud as a Canadian and as chair of that organization? Do you feel like this will answer some of the international and trending issues going on right now?

Mr. Dufresne: Thank you for the question. Ms. Denham was chair of the GPA some years ago as well.

Ms. Denham: Canadians everywhere.

Mr. Dufresne: That's right. To your question, internationally, if I'm speaking with counterparts about this, it would come out that we fall short of international practices. This is a choice that was made by the Canadian Parliament. I'm working toward it, and it is a legitimate democratic process, but it would stand out compared to international best practices. As chair of the Global Privacy Assembly, the best practices I would be advocating would not be this one. It would be international standards with robust privacy practices.

Senator Clement: That's very clear. Thank you.

En ce qui concerne l'obligation concrète, je vous renvoie à un document que nous avons préparé avec le directeur général des élections du Canada et qui s'intitule *Conseils sur la protection des renseignements personnels pour les partis politiques fédéraux*. Il se trouve sur notre site Web, mais nous le ferons parvenir au comité s'il peut vous être utile. Il énonce les pratiques exemplaires s'appuyant sur les normes du droit international. Par exemple, au sujet de la limitation de la collecte, nous disons :

Éviter la collecte systématique en limitant la quantité et le type de renseignements personnels recueillis à ceux qui sont nécessaires aux fins déterminées.

Il y a de nombreux exemples de dispositions que vous pourriez examiner.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

Le président : Nous avons hâte de recevoir ce document, maître Dufresne.

La sénatrice Clement : La sénatrice Pate a posé la plupart de mes questions, alors je n'en poserai qu'une seule. Je vous remercie de votre présence. Je me souviens de votre comparution, à vous deux, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-4. J'étais surprise que vous n'ayez pas été consultés à cette étape; j'en suis encore étonnée.

Maître Dufresne, vous êtes le président de la Global Privacy Assembly. Le projet de loi C-25 vous rend-il fier en tant que Canadien et président de cette organisation? Pensez-vous qu'il règlera certains des problèmes internationaux et des tendances qui se dessinent actuellement?

Me Dufresne : Je vous remercie de la question. Mme Denham a également été présidente de la Global Privacy Assembly il y a quelques années.

Mme Denham : Les Canadiens sont partout.

Me Dufresne : C'est exact. Pour répondre à votre question, à l'échelle internationale, si j'en parlais avec mes homologues, il en ressortirait que nous ne sommes pas à la hauteur des pratiques internationales. C'est un choix qui a été fait par le Parlement canadien. J'y travaille, et c'est un processus démocratique légitime, mais le projet de loi détonne par rapport aux pratiques exemplaires internationales. À titre de président de la Global Privacy Assembly, je ne préconiserais pas ce projet de loi comme pratique exemplaire. Je préconiserais plutôt des normes internationales assorties de pratiques rigoureuses en matière de protection des renseignements personnels.

La sénatrice Clement : La réponse est très claire. Merci.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you for being here. This will be very quick.

You talked about a code of practice. I'm curious whether the bill could include an obligation to establish or draft a code of practice, while setting a deadline for enacting it. Could the bill indicate what the code of practice should cover? This past hour, we've heard a list of things that the bill is missing. If we try to plug all those holes, we'll never get there. Would this be a faster, more practical way of achieving stronger data protection?

[English]

Ms. Denham: The code of practice is a good way forward because it contains all the provisions but is really more specific to political parties. It takes all of the principles that we're talking about — the fair information principles — as well as the requirements in U.K. law and applies them to political parties in their own environment. That's the strength of it, but Commissioner Dufresne would be able to tell you whether or not a code of practice could be subject to the oversight of PIPEDA. As far as I understand, you don't have the power to develop codes of practice or codes of conduct.

[Translation]

Mr. Dufresne: In response to your question, I'd like to give an example. My office is working on a code of practice for protecting young people's information. It will set out what our expectations are and what companies have to do. To do that, however, you need a basic level of authority. Right now, we don't have any authority to look at political parties, so we couldn't do that on our own initiative.

An interesting precedent does exist, though. Parliament amended the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act to authorize banks to share information in order to detect fraud. My office has to approve those codes of practice. It's an interesting precedent, and it shows that you don't have to choose between protecting privacy and fighting terrorism. A similar approach could be taken here, whereby this would be subject to codes of practice that my office or another authority would have to approve.

Senator Aucoin: Thank you.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Merci d'être ici. Ce sera très court.

Vous avez parlé d'un code de pratique. J'aimerais savoir si l'on pourrait insérer une obligation d'établir ou de préparer un code de pratique, tout en donnant un délai après lequel il devrait être promulgué. Pourrait-on inscrire ce que le code de pratique devrait aborder dans le projet de loi? Au cours de la dernière heure, nous avons entendu une énumération des choses qui manquent dans le projet de loi. Si l'on tente de boucher tous les trous, on n'y arrivera pas. Ne serait-ce pas une manière plus pratique et plus rapide d'obtenir une protection accrue des informations privées?

[Traduction]

Mme Denham : Le code de pratique est une bonne voie à suivre, car il renferme toutes les dispositions et qu'il se rapporte aux partis politiques à proprement parler. Il englobe tous les principes dont nous parlons — les principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information — ainsi que les exigences de la loi britannique, et il les applique aux partis politiques dans leur propre environnement. C'est là sa force, mais le commissaire Dufresne serait en mesure de vous dire si un code de pratique pourrait ou non être assujéti au mécanisme de surveillance de la LPRPDE. D'après ce que je comprends, vous n'avez pas le pouvoir d'élaborer des codes de pratique ou des codes de conduite.

[Français]

Me Dufresne : J'aimerais répondre à votre question en vous donnant un exemple. Au commissariat, nous sommes en train de développer un code de pratique sur la protection des données pour les jeunes. Il expliquera quelles sont nos attentes par rapport à cela et ce que les compagnies devront faire. Cependant, pour faire cela, il faut avoir une compétence de base. En ce moment, nous n'avons aucune compétence pour traiter des partis politiques. Je ne pourrais donc pas faire cela de ma propre initiative dans ce contexte.

Toutefois, il existe un précédent intéressant. Le Parlement a modifié la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes pour permettre aux banques d'échanger des informations entre elles pour identifier la fraude. Ces codes de pratique doivent être approuvés par mon bureau. Il s'agit d'un précédent intéressant qui montre que l'on n'a pas à choisir entre la protection de la vie privée et la lutte contre le terrorisme. On pourrait adopter une approche semblable en disant que cela sera sujet à des codes de pratique qui devront être approuvés par mon bureau ou par une autre entité.

Le sénateur Aucoin : Merci beaucoup.

[English]

The Chair: For our second panel, we are pleased to welcome Bill Hearn, Principal at HearnLaw and External General Counsel to Centre for Digital Rights.

Also in the same group is Mr. Jim Balsillie, who is the founder of that organization. There will be a total of five minutes between these two presenters.

Then we have Mr. Colin Bennett, Professor, Department of Political Science, University of Victoria, by video conference as well.

We also have Thierry Giasson, Professor, Political Science, Université Laval; and Thomas Larochelle, Graduate Student, Political Science Researcher, Université Laval. These two witnesses will have five minutes for their presentations.

Finally, we have Sébastien CoRhino, Member, Longest Ballot Committee, in person.

Mr. Hearn and Mr. Balsillie, please.

Jim Balsillie, Founder, Centre for Digital Rights: Honourable Chair and senators, thank you for inviting me to appear before you as you study Bill C-25. I am Jim Balsillie, founder of the Centre for Digital Rights, or CDR, and I am joined today by the centre's general counsel, Bill Hearn.

I will focus my remarks on four areas.

First, the global economy has undergone a profound 40-year transformation, in which wealth, power and security are rooted in the ownership and control of the intangible assets of intellectual property and data — AI. They now dominate, comprising 92% of the S&P 500's roughly US\$55 trillion in value. These assets behave differently than tangible assets and require different economic and governance strategies.

Second, firms quickly realized that the human experience could be continuously captured as data, creating an infinite economic commodity that birthed the era of surveillance capitalism, where our experiences, choices and even our thoughts are captured, processed, influenced and traded for profit and power. The absence of proper economic strategies in Canada over the past 15 years of this data-driven economy contributed to Canada's \$1-trillion-per-year divergence from the U.S. during this time. This amounts to approximately US\$100,000 per family of four per year.

[Traduction]

Le président : Pour notre deuxième groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir Bill Hearn, directeur chez HearnLaw et conseiller juridique externe du Centre pour les droits numériques.

Nous accueillons également, dans le même groupe, M. Jim Balsillie, le fondateur de cette organisation. Ces deux témoins disposeront de cinq minutes en tout.

Puis, nous recevons aussi par vidéoconférence M. Colin Bennett, professeur à la Faculté des sciences politiques de l'Université de Victoria.

Nous recevons également Thierry Giasson, professeur de science politique à l'Université Laval, et Thomas Larochelle, étudiant de deuxième cycle et chercheur en science politique à l'Université Laval. Ces deux témoins disposeront de cinq minutes pour prononcer leurs déclarations liminaires.

Enfin, nous accueillons en personne Sébastien CoRhino, membre du Comité du plus long bulletin de vote.

Maître Hearn et monsieur Balsillie, nous vous écoutons.

Jim Balsillie, fondateur, Centre pour les droits numériques : Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous dans le cadre de votre étude du projet de loi C-25. Je m'appelle Jim Balsillie et je suis le fondateur du Centre pour les droits numériques. Je suis accompagné du conseiller juridique du centre, Bill Hearn.

Mes observations porteront sur quatre thèmes.

Premièrement, l'économie mondiale a connu, au cours des 40 dernières années, une profonde transformation dans laquelle la richesse, le pouvoir et la sécurité reposent désormais sur la propriété et le contrôle des actifs incorporels que sont la propriété intellectuelle et les données — l'IA. Ces actifs dominent maintenant l'économie, représentant 92 % de la valeur du S&P 500 évaluée à quelque 55 billions de dollars américains. Ces actifs se comportent différemment des actifs corporels et nécessitent des stratégies économiques et de gouvernance distinctes.

Deuxièmement, les entreprises ont rapidement compris que l'expérience humaine pouvait être continuellement captée sous forme de données, créant ainsi une marchandise économique infinie qui a donné naissance à l'ère du capitalisme de surveillance. Dans ce monde, nos expériences, nos choix et même nos pensées sont captés, traités, influencés et commercialisés pour engendrer des profits et du pouvoir. L'absence de stratégies économiques adéquates au Canada au cours des 15 dernières années de cette économie fondée sur les données a contribué à l'écart d'un billion de dollars par année

Third, the lack of regulatory and governance strategies led to a litany of harms which continue to worsen. These harms are not siloed; they are crosscutting. The impacts on youth mental health, social polarization, democratic manipulation, misinformation, cyber harms and more are interconnected. This is particularly consequential for democratic rights, as algorithmic systems become more powerful and more personalized by the day, stripping citizens of meaningful agency over the information environments shaping their perceptions, beliefs and behaviours.

Fourth, in February, I testified to this committee that these harms have led to the erosion of fundamental human rights. The digital age is shaped by who controls the data, the algorithms that act on it and the information environments they create. This new era of human commodification violates fundamental human rights in new ways — areas that are protected under the International Covenant on Civil and Political Rights, to which Canada is a signatory.

To conclude, if the intent of Bill C-25 is to strengthen democratic resilience in response to emerging digital threats, then as written, it is not fit for purpose. Unless the legislation is updated to directly address surveillance business models built on data extraction, behavioural prediction and algorithmic manipulation, our laws will remain structurally incapable of protecting citizens and democratic institutions from the broad set of harms these digital systems produce.

Thank you, and I will now hand it over to Bill Hearn for his prepared remarks.

Bill Hearn, Principal, HearnLaw, General Counsel, Centre for Digital Rights: Honourable senators, I have been the Centre for Digital Rights' lawyer since its founding in 2018, and for over eight years, the federal Liberal, Conservative and New Democratic parties have fought every attempt by individual Canadians supported by the Centre for Digital Rights to apply long-standing Canadian privacy principles that apply to all organizations in Canada.

It is with that experience that I want to make two points. First, for now at least, the Senate can expect the House to continue trying to pass a federal privacy law framework for political parties that violates the following: the division of powers under

entre le Canada et les États-Unis durant cette période. Cela représente environ 100 000 dollars américains par année pour chaque famille de quatre personnes.

Troisièmement, l'absence de stratégies réglementaires et de gouvernance a entraîné une multitude de préjudices qui continuent de s'aggraver. Ces préjudices ne sont pas cloisonnés; ils sont transversaux. Les répercussions sur la santé mentale des jeunes, sur la polarisation sociale, sur la manipulation démocratique, sur la mésinformation, sur les cyberpréjudices et sur bien d'autres phénomènes sont interconnectées. Cela est particulièrement lourd de conséquences pour les droits démocratiques, à mesure que les systèmes algorithmiques deviennent chaque jour plus puissants et plus personnalisés, privant les citoyens d'une véritable capacité d'agir sur les environnements informationnels qui façonnent leurs perceptions, leurs croyances et leurs comportements.

Quatrièmement, en février, j'ai dit devant ce comité que ces préjudices avaient mené à l'effritement des droits de la personne fondamentaux. L'ère numérique est façonnée par ceux qui contrôlent les données, les algorithmes qui les exploitent et les environnements informationnels qu'ils créent. Cette nouvelle ère de marchandisation de l'être humain porte atteinte aux droits de la personne fondamentaux de manières inédites — dans des domaines protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont le Canada est signataire.

En conclusion, si l'objectif du projet de loi C-25 est de renforcer la résilience démocratique face aux nouvelles menaces numériques, on peut affirmer que, dans sa forme actuelle, il n'atteint pas ce but. À moins que le projet de loi ne soit amendé afin de s'attaquer directement aux modèles d'affaires fondés sur la surveillance, l'extraction de données, la prédiction comportementale et la manipulation algorithmique, nos lois demeureront structurellement incapables de protéger les citoyens et les institutions démocratiques contre l'ensemble des préjudices créés par ces systèmes numériques.

Je vous remercie et je vais maintenant céder la parole à Bill Hearn, qui va prononcer sa déclaration préliminaire.

Me Bill Hearn, directeur, HearnLaw, conseiller juridique, Centre pour les droits numériques : Honorables sénateurs, je suis l'avocat du Centre pour les droits numériques depuis sa création en 2018, et depuis plus de huit ans, les partis libéral, conservateur et néo-démocrate fédéraux se sont opposés à toutes les tentatives des Canadiens soutenues par le Centre pour les droits numériques d'appliquer les principes de longue date en matière de protection de la vie privée qui s'appliquent à toutes les organisations au Canada.

C'est avec cette expérience que je veux faire valoir deux points. Premièrement, pour l'instant du moins, le Sénat peut s'attendre à ce que la Chambre continue d'essayer d'adopter un cadre législatif fédéral en matière de protection de la vie privée

Canada's constitution; Canadians' right to an informed vote under the Charter; and Canadians' right to privacy as upheld by the Supreme Court of Canada.

Second, I know this is just a pre-study, and the Senate may want a full study, but right now, Bill C-25 should be amended by replacing section 36 with a provision that repeals all the changes to the Canada Elections Act made by Part 4 of Bill C-4 that came into force on March 12.

Together with these amendments, the government should either amend the general federal private sector privacy law PIPEDA to expressly apply to federal political parties or pass a federal privacy law specific to federal political parties that includes PIPEDA's fair information principles, the appropriate purposes rule and the understanding requirement. Such a law, as Ms. Denham suggested, might even include a legitimate public interest exception to express consent.

The validity of those points is underscored by the many developments described in my written opening remarks that are before you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. Professor Colin Bennett.

Colin Bennett, Professor, Department of Political Science, University of Victoria, as an individual: Thank you, senators. Congratulations on dealing with this important issue.

My name is Colin Bennett, and I am professor emeritus of political science at the University of Victoria. I have researched and written about national and international privacy protection policy for over 40 years.

In recent work, I have researched and studied the uses and abuses of personal data in political campaigns. I first wrote about this issue in 2012 — 14 years ago — in a report to the Office of the Privacy Commissioner. So this whole question has been on the agenda for a long time.

I do want to — as the other speakers have done — focus my remarks exclusively on the provisions in section 36 of Bill C-25, and there are some minimal improvements to those security requirements over the amendments passed earlier in Bill C-4, but as you've heard, the overall regime is hopelessly inadequate.

pour les partis politiques qui contrevient à ce qui suit : le partage des pouvoirs en vertu de la Constitution du Canada; le droit des Canadiens à un vote éclairé en vertu de la Charte; et le droit des Canadiens à la vie privée confirmé par la Cour suprême du Canada.

Deuxièmement, je sais qu'il ne s'agit que d'une étude préalable, et le Sénat voudra peut-être une étude complète, mais à l'heure actuelle, le projet de loi C-25 devrait être modifié en remplaçant l'article 36 par une disposition qui abroge tous les changements à la Loi électorale du Canada apportés par la partie 4 du projet de loi C-4 qui est entré en vigueur le 12 mars.

En plus de ces modifications, le gouvernement devrait soit modifier la LPRPDE fédérale générale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé pour qu'elle s'applique expressément aux partis politiques fédéraux, soit adopter une loi fédérale sur la protection des renseignements personnels propre aux partis politiques fédéraux qui comprend les principes d'équité en matière d'information de la LPRPDE, la règle sur les fins appropriées et l'exigence de compréhension. Comme l'a suggéré Mme Denham, une telle loi pourrait même inclure une exception légitime d'intérêt public pour le consentement exprès.

La validité de ces points est soulignée par les nombreux développements décrits dans ma déclaration préliminaire écrite que vous avez sous les yeux. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Monsieur Colin Bennett, vous avez la parole.

Colin Bennett, professeur, Faculté des sciences politiques, Université de Victoria, à titre personnel : Honorables sénateurs, merci. Je vous félicite de vous pencher sur cette importante question.

Je m'appelle Colin Bennett et je suis professeur émérite de sciences politiques à l'Université de Victoria. Je fais des recherches et j'écris sur les politiques nationales et internationales en matière de protection de la vie privée depuis plus de 40 ans.

Dans le cadre de travaux récents, j'ai étudié les utilisations et les abus des données personnelles dans les campagnes politiques. J'ai d'abord écrit sur cette question en 2012 — il y a 14 ans — dans un rapport au Commissariat à la protection de la vie privée. Donc, toute cette question est à l'ordre du jour depuis longtemps.

À l'instar des autres intervenants, je veux me concentrer exclusivement sur les dispositions de l'article 36 du projet de loi C-25, et il y a quelques améliorations minimales à ces exigences en matière de sécurité par rapport aux amendements adoptés plus tôt dans le projet de loi C-4, mais comme vous l'avez entendu, le régime dans son ensemble est désespérément inadéquat.

The amendments in Bill C-25 have to be analyzed in conjunction with these earlier provisions, the aim of which was the following:

. . . to provide for a national, uniform, exclusive and complete regime applicable to registered parties and eligible parties respecting their activities in relation to personal information, including the collection, use, disclosure, retention and disposal of personal information.

The central point I want to make is that I don't think these provisions do anything of the sort. I don't think they achieve the central goal stated in the legislation.

As you heard, political parties must develop a privacy policy and ensure it is complied with by employees, volunteers and other agencies that work for the parties. But there is nothing to require federal political parties to apply a uniform set of standards for the collection, use, disclosure, retention and disposal of personal information.

They could — and, by all accounts, do — as the research has demonstrated, collect different categories of personal data from different sources. They could, and, by all accounts, do share it widely with a larger campaigning ecosystem. They could and, by all accounts, do follow different security practices and standards. There is nothing uniform about these provisions.

They hardly constitute a complete regime. Historical and international standards for privacy protection, reflected, for example, in the 10 principles that underlie Canada's PIPEDA, go a lot further than the weak provisions included in the Canada Elections Act.

The current provisions permit the federal political parties to collect whatever personal information they wish from whatever sources and process it in any way they please, provided they are transparent about their practice and give illustrative examples. They do not allow individuals rights of access and direction, and they amount to little more than self-regulation entirely at odds with contemporary international consensus on how to protect personal information in the modern digital age, as you heard from Commissioners Dufresne and Denham.

Furthermore, the regime for the federal political parties will likely create considerable confusion for the organizations that process personally identifiable data on behalf of the federal political parties, and which are obliged to comply with the stronger requirements in PIPEDA.

Les modifications contenues dans le projet de loi C-25 doivent être analysées en association avec ces dispositions antérieures, dont l'objectif était le suivant :

[...] de prévoir un régime national, uniforme, exclusif et complet applicable aux partis enregistrés et admissibles relativement à la collecte, à l'utilisation, à la communication, à la conservation et au retrait des renseignements personnels.

Le point central que je veux faire valoir, c'est qu'à mon avis, ces dispositions ne permettent pas de faire quoi que ce soit de ce genre. Je ne pense pas qu'elles atteignent l'objectif principal énoncé dans le projet de loi.

Comme vous l'avez entendu, les partis politiques doivent élaborer une politique de protection de la vie privée et s'assurer qu'elle est respectée par les employés, les bénévoles et les autres organismes qui travaillent pour les partis. Mais rien n'oblige les partis politiques fédéraux à appliquer un ensemble uniforme de normes pour la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et l'élimination des renseignements personnels.

Ils pourraient — et ils le font, de toute évidence, comme la recherche l'a démontré — recueillir diverses données personnelles auprès de diverses sources. Ils pourraient aussi diffuser ces données à grande échelle dans un écosystème de campagne plus vaste, et ils le font. Ils pourraient suivre des pratiques et des normes de sécurité différentes et, de toute évidence, ils le font. Il n'y a rien d'uniforme dans ces dispositions.

Elles ne constituent pas vraiment un régime complet. Les normes historiques et internationales en matière de protection de la vie privée, reflétées, par exemple, dans les 10 principes qui sous-tendent la LPRPDE du Canada, vont beaucoup plus loin que les dispositions faibles de la Loi électorale du Canada.

Les dispositions actuelles permettent aux partis politiques fédéraux de recueillir tous les renseignements personnels qu'ils souhaitent auprès de n'importe quelle source et de les traiter comme ils l'entendent, à condition qu'ils fassent preuve de transparence au sujet de leur pratique et qu'ils donnent des exemples. Elles ne prévoient pas le droit d'accès et de direction pour les particuliers, et elles ne vont guère plus loin que l'autoréglementation, ce qui est tout à fait à l'encontre du consensus international contemporain sur la façon de protéger les renseignements personnels à l'ère numérique moderne, comme vous l'ont dit les commissaires Dufresne et Denham.

De plus, le régime des partis politiques fédéraux créera probablement beaucoup de confusion pour les organisations qui traitent des données identifiables au nom des partis politiques fédéraux et qui sont tenues de se conformer aux exigences plus strictes de la LPRPDE.

We have done some research that demonstrates there are a large number of organizations that perform functions for our political parties at federal, provincial and municipal levels, and, most notably, nothing in these provisions obliges federal political parties to obtain consent when they collect personal data on Canadians. And yet, companies that work for them, and which are governed by the consent requirements in federal and provincial privacy laws, must do that.

Rather than establishing uniform rules, these provisions add considerable confusion.

The complete regime would also embody meaningful oversight and enforcement mechanisms. There is no clear process for complaint investigation and resolution. There is no indication of what individuals are supposed to do if they are dissatisfied with the response received from the party's privacy officer. There is no further address available, and there are examples of people engaging with parties about this and receiving those kinds of non-responses.

With all due respect to Elections Canada and the Commissioner of Canada Elections, I do not believe they possess the resources or expertise to monitor the complex technical environment of modern digital campaigning. The current furor over the massive data breach in Alberta clearly demonstrates this sad reality. The Office of the Privacy Commissioner of Canada, and its provincial and territorial counterparts, do have that expertise and can give appropriate guidance about best practices.

In B.C., where provincial parties are governed by provincial law, oversight is exercised jointly between the OIPC and Elections BC. If you're looking for a model, you don't necessarily have to look overseas — although that will be useful — just look at what has been happening in British Columbia with respect to provincial political parties.

In conclusion, I do not believe the Canada Elections Act is the appropriate statutory vehicle for imposing privacy obligations on federal political parties. The rules about the protection of personal information fit very uneasily within a statute designed to regulate the conduct and financing of federal elections.

Ideally, if I could wave a magic wand, as Mr. Hearn has said, part 4 of Bill C-4 will be repealed and the federal political parties should be brought within the scope of a modernized PIPEDA. Failing that, it's possible to develop a separate regime for federal political parties, perhaps along the line of an enforceable code of practice negotiated, as former Commissioner Denham was regulated.

Nous avons fait des recherches qui montrent qu'un grand nombre d'organisations exercent des fonctions pour nos partis politiques aux échelons fédéral, provincial et municipal et rien dans ces dispositions n'oblige les partis politiques fédéraux à obtenir le consentement lorsqu'ils recueillent des données personnelles sur les Canadiens. Pourtant, les entreprises qui travaillent pour eux et qui sont régies par les exigences en matière de consentement prévues dans les lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels doivent le faire.

Plutôt que d'établir des règles uniformes, ces dispositions ajoutent beaucoup de confusion.

Le régime complet comporterait également de véritables mécanismes de surveillance et d'application de la loi. Il n'y a pas de processus clair d'enquête et de règlement des plaintes. Il n'y a aucune indication de ce que les personnes sont censées faire si elles ne sont pas satisfaites de la réponse reçue de l'agent de la protection de la vie privée du parti. Il n'y a pas d'autre adresse disponible, et il y a des exemples de personnes qui ont communiqué avec les partis à ce sujet et qui ont reçu ce genre de non-réponse.

Avec tout le respect que je dois à Elections Canada et au commissaire aux élections fédérales, je ne crois pas qu'ils possèdent les ressources ou l'expertise nécessaires pour surveiller l'environnement technique complexe des campagnes numériques modernes. La fureur actuelle à l'égard de l'atteinte massive à la protection des données en Alberta illustre clairement cette triste réalité. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux possèdent cette expertise et peuvent donner des conseils appropriés sur les pratiques exemplaires.

En Colombie-Britannique, où les partis provinciaux sont régis par une loi provinciale, la surveillance est exercée conjointement par l'OIPC et Elections BC. Si vous cherchez un modèle, vous n'avez pas nécessairement à regarder ce qui se passe à l'étranger, même si ce serait utile. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe en Colombie-Britannique en ce qui concerne les partis politiques provinciaux.

En conclusion, je ne crois pas que la Loi électorale du Canada soit le véhicule législatif approprié pour imposer des obligations en matière de protection de la vie privée aux partis politiques fédéraux. Les règles relatives à la protection des renseignements personnels s'insèrent très mal dans une loi conçue pour réglementer la conduite et le financement des élections fédérales.

Idealement, et comme l'a dit Me Hearn, il faudrait que la partie 4 du projet de loi C-4 soit abrogée et que les partis politiques fédéraux soient assujettis à une LPRPDE modernisée. Sinon, il est possible d'élaborer un régime distinct pour les partis politiques fédéraux, peut-être en s'inspirant d'un code de pratique exécutoire négocié, comme l'a fait valoir l'ancienne commissaire Denham.

If the committee does not wish to go that far, then I think it would be timely for you to at least commit to a larger study of what is going on here of the practices of the federal political parties, which will help render those practices more opaque.

The previous witnesses received a lot of questions about: What do we know about what political parties are doing? And the honest answer is that honest people on the outside do not know because the practices are opaque and they have not been subject to proper investigation by regulators.

To conclude, Canada is one of only a handful of democratic countries where national privacy law does not apply to political parties and to the sensitive information on political party opinions they collect. And there is no evidence, despite assertions by the parties, that compliance with these laws in other jurisdictions hinders political engagement, constrains their ability to recruit volunteers, or otherwise prevents them from communicating with the electorate. There is no credible reason why Canadians should not enjoy enforceable privacy rights with respect to government agencies and commercial organizations and not without political parties.

Thank you very much for your attention.

[Translation]

Thierry Giasson, Professor, Political Science, Université Laval, as an individual: Thank you for having me, Mr. Chair and members of the standing committee.

My name is Thierry Giasson, and I am a full professor at Université Laval's Department of Political Science. I'm also the Director of the Centre for the Study of Democratic Citizenship, and holder of the Research Chair on Democracy and Parliamentary Institutions at Université Laval.

With me today is Thomas Larochelle, a political science master's student at Université Laval, and together we are researching Quebec's regulatory framework on the use of personal information by political parties. I will be making the opening statement, but my colleague is available to answer your questions.

First, I'd like to thank you for inviting me to share my views on Bill C-25, particularly clause 36, which would amend section 446.6 of the Canada Elections Act.

Si le comité ne souhaite pas aller aussi loin, je pense qu'il serait opportun que vous vous engagiez au moins à mener une étude plus vaste sur ce qui se passe ici au sujet des pratiques des partis politiques fédéraux et qui contribue à les rendre plus opaques.

Les témoins précédents ont reçu beaucoup de questions sur ce que nous savons de ce que font les partis politiques. Et la réponse honnête, c'est que les gens honnêtes de l'extérieur ne le savent pas parce que les pratiques sont opaques et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme de la part des organismes de réglementation.

En conclusion, le Canada est l'un des rares pays démocratiques où la loi nationale sur la protection des renseignements personnels ne s'applique pas aux partis politiques et aux renseignements sensibles sur les opinions au sujet des partis politiques qu'ils recueillent. Et malgré les affirmations des partis, il n'y a aucune preuve que le respect de ces lois dans d'autres administrations nuit à l'engagement politique, limite leur capacité de recruter des bénévoles ou les empêche autrement de communiquer avec l'électorat. Il n'y a aucune raison crédible pour laquelle les Canadiens devraient profiter de droits à la vie privée exécutoires en ce qui concerne les organismes gouvernementaux et les organisations commerciales, mais pas en ce qui concerne les partis politiques.

Merci beaucoup de votre attention.

[Français]

Thierry Giasson, professeur, Département de science politique, Université Laval, à titre personnel : Merci de nous recevoir, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité permanent.

Je m'appelle Thierry Giasson. Je suis professeur titulaire au Département de science politique de l'Université Laval. Je suis également directeur du Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique et titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

Je suis accompagné aujourd'hui de Thomas Larochelle, étudiant à la maîtrise en science politique à l'Université Laval, avec qui je mène des recherches sur le cadre réglementaire québécois relatif à l'utilisation des renseignements personnels par les partis politiques. C'est moi qui vous présenterai nos remarques liminaires, mais mon collègue sera disponible pour répondre à vos questions.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de cette invitation à venir partager avec vous nos réflexions concernant particulièrement l'article 36 du projet de loi C-25, qui modifie l'article 446.6 de la Loi électorale du Canada.

This clause would add requirements and prohibitions to Subdivision C of the Canada Elections Act, which pertains to personal information collected by federal political parties.

Clause 36 also clarifies new provisions in Part 4 of Bill C-4, which was passed in March, amending the Canada Elections Act in relation to personal information.

Like the other witnesses you've heard from this morning — especially my fellow witnesses in this panel — I won't beat around the bush. It is true that the new provisions in clause 36 of Bill C-25 give clarity to certain requirements the parties and their representatives have in relation to safeguarding personal information. However, these provisions still do not establish a genuine regulatory regime that clearly recognizes and respects Canadians' privacy rights when it comes to the use of their personal information by political parties.

As you no doubt know, all the privacy and data protection laws in effect in Canada and the world are based on 10 specific principles that inform the transmission and transaction of personal information between individuals and organizations, and the security of that information.

First, an individual must be informed of any collection of their information by an organization and give their clear consent. This means that those seeking to obtain their information must clearly explain to the individual what it will be used for — that is, the specific purposes of use — and under what conditions: this includes, in particular, the duration of use and retention of the information and its possible transfer to third parties. Currently, neither the provisions of Bill C-25 nor subsection C of the Canada Elections Act ensure that Canadians have the opportunity to provide informed consent regarding how parties use their information.

Furthermore, these principles require that individuals be able to access their information, verify its accuracy and request that it be removed from the databases of the organizations collecting such information. Here again, nothing in Bill C-25 addresses these principles, and the new provisions added to the Canada Elections Act upon the passage of Bill C-4 in March 2026 — now set forth in section 446.2 of the act — directly contradict them, by stipulating that political parties cannot be required to provide access to the personal information in their possession, to correct errors or even to receive, review or process requests from individuals for this purpose. This is downright shameful, ladies and gentlemen of the Senate.

Cet article vient ajouter des obligations et des interdictions à la sous-section C de la Loi électorale du Canada, qui porte sur les renseignements personnels recueillis par les partis politiques fédéraux.

L'article 36 vient également préciser certaines des nouvelles dispositions comprises à la partie 4 de la loi C-4, qui ont été adoptées en mars dernier et qui modifient la Loi électorale sur la question des renseignements personnels.

À l'instar des autres témoins que vous avez entendus ce matin dans le cadre de vos audiences — en particulier les collègues qui sont ici avec moi —, je ne passerai pas par quatre chemins. Bien que les nouvelles dispositions présentées à l'article 36 du projet de loi C-25 viennent préciser certaines obligations que doivent remplir les partis politiques et leurs représentants en matière de sécurité des renseignements personnels, elles ne représentent toujours pas un véritable régime réglementaire qui reconnaît clairement et respecte les droits des Canadiens et Canadiennes en matière de protection de leurs renseignements personnels par les partis politiques.

Comme vous le savez certainement, l'ensemble des lois sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels en vigueur au Canada et dans le monde sont fondées sur 10 principes précis qui balisent la transmission, la sécurité et la transaction des renseignements personnels entre les personnes et les organisations.

Au premier chef, une personne doit d'abord être informée de toute collecte de ses renseignements par une organisation et y consentir clairement. Cela implique que ceux qui veulent obtenir ses renseignements doivent lui exposer clairement ce pour quoi ils seront utilisés — donc, les fins précises de l'utilisation — et selon quelles limites : on parle notamment de la durée d'utilisation et de conservation des renseignements et de leur transfert possible à des tiers. Actuellement, ni les articles prévus au projet de loi C-25 ni la sous-section C de la Loi électorale du Canada n'assurent aux Canadiens la possibilité d'énoncer un consentement éclairé sur les usages que font les partis de leurs renseignements.

De plus, ces principes fondamentaux supposent qu'une personne doit pouvoir consulter ses renseignements, en vérifier l'exactitude et demander qu'ils soient retirés des bases de données des organisations qui recueillent ces renseignements. Ici encore, rien dans le projet de loi C-25 ne répond à ces principes, et les nouvelles dispositions inscrites dans la Loi électorale du Canada lors de l'adoption du projet de loi C-4 en mars 2026, dorénavant consignées à l'article 446.2 de la loi, vont carrément à leur rencontre, en statuant que les partis politiques ne peuvent être obligés de donner accès aux renseignements personnels dont ils disposent, de corriger des erreurs ou même de recevoir, d'examiner ou de traiter des demandes des personnes à cet effet. C'est carrément honteux, mesdames et messieurs les sénateurs et les sénatrices.

Finally, the last principle of privacy legislation concerns the right of any person to file a complaint regarding an organization's failure to comply with the principles it is required to uphold. Here again, there is no provision to this effect in Bill C-25 or in the Election Act as amended by Bill C-4.

As you are now aware, Canada's regulatory framework governing political parties' use of Canadians' personal information remains extremely limited, if not non-existent. In our view, this is a troubling situation that must be corrected quickly.

What Bill C-4 and Bill C-25 do is create an exception for political parties, which are not subject to the same legal obligations as other organizations that collect and use Canadians' personal information in the context of transactions or practices such as marketing, micro targeting, commercial profiling or targeted advertising. Yet these are activities that all federal political parties routinely carry out using our personal information.

In Quebec, in September 2021, members of the National Assembly unanimously passed Bill 64, now known as law 25, modernizing the regulatory framework governing the practices of all public and private organizations that use personal information. Originally, this modernization was also intended to cover political parties.

However, after eight months of studying the bill, the members of the parliamentary committee responsible for reviewing it adopted more than 30 amendments to the law as it applies to political parties. By acting like members of a cartel protecting their resources — for that is clearly what this is — Quebec's elected officials have established an exemption where the parties do not have to comply with most privacy principles. In doing so, citizens lose all their rights regarding how political parties use their personal information.

No one in Quebec has spoken out about this situation. It appears that federal political parties now want to do the same thing as their Quebec counterparts.

We are here, alongside other Canadian researchers, to speak out and publicly address what political parties and their leaders are attempting to do.

What the provisions of Bill C-25 and Bill C-4 establish is not a regulatory framework governing political parties' use of personal information. Rather, it is a concerted effort on their part to protect their flexibility regarding a resource that has become essential to their electoral organization: our personal information.

Enfin, le dernier principe fondamental des législations en matière de protection des renseignements personnels porte sur le droit de toute personne de se plaindre du non-respect des principes garantis par une organisation. Ici encore, rien n'est prévu à cet effet dans le projet de loi C-25 ni dans la Loi électorale modifiée par le projet de loi C-4.

Comme vous le savez maintenant, le régime réglementaire canadien concernant l'usage que font les partis politiques des données personnelles des Canadiens demeure extrêmement limité, voire inexistant. C'est, selon nous, une situation préoccupante qui doit être corrigée rapidement.

Ce que le projet de loi C-4 et le projet de loi C-25 créent est un régime d'exception pour les partis politiques, qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations légales que d'autres organisations qui collectent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de transactions ou de pratiques comme le marketing, le microciblage, le profilage commercial ou la publicité ciblée. Ce sont pourtant des activités que tous les partis politiques fédéraux mènent couramment en utilisant nos renseignements personnels.

Au Québec, en septembre 2021, les élus de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité le projet de loi n° 64, qui est devenu la loi 25, modernisant le cadre réglementaire régissant les pratiques de toutes les organisations publiques et privées qui utilisent des renseignements personnels. À l'origine, cet exercice de modernisation devait couvrir aussi les partis politiques.

Cependant, au terme de huit mois d'étude du projet de loi, les élus de la commission parlementaire responsable de son examen ont adopté plus de 30 amendements à la loi dans son application aux partis politiques. En agissant comme des membres d'un cartel qui protègent leurs ressources — car c'est manifestement de cela qu'il s'agit —, les élus du Québec ont mis en place un régime d'exemption où la plupart des principes en matière de protection des renseignements personnels n'ont pas à être respectés par les partis. Ce faisant, les citoyens perdent tous leurs droits face aux usages que font les partis politiques de leurs renseignements personnels.

Au Québec, personne n'a parlé de cette situation. Il semble que les partis politiques fédéraux veuillent maintenant agir de la même manière que leurs homologues québécois.

Nous sommes ici, aux côtés d'autres chercheurs canadiens, pour prendre la parole et dire publiquement ce que tentent de faire les partis politiques et leurs dirigeants.

Ce que les dispositions du projet de loi C-25 et du projet de loi C-4 mettent en place n'est pas un cadre réglementaire sur le recours aux renseignements personnels par les partis politiques. Il s'agit plutôt d'une opération concertée de leur part pour protéger leur marge d'action sur une ressource devenue essentielle à leur organisation électorale : nos renseignements personnels.

Our personal information allows political parties to run more effective and persuasive campaigns at a lower cost. However, the parties do not want to be accountable to us for how they use our information or for the purposes of that use.

Beyond security concerns, the use of personal information also poses risks to how our democracy works. It also jeopardizes the common good, public debate and the representation of interests.

In April 2018, I testified alongside Colin Bennett before a House of Commons committee in the wake of the Cambridge Analytica scandal. I concluded my presentation as follows:

The deliberations you are currently conducting on these issues, which are crucial to our democracy, are being evaluated by the Canadian public, which—as numerous studies over the past twenty years have confirmed—is skeptical and distrustful of the political class.

The democratic malaise currently present in Canada and Canadians' lack of guidance and information regarding how political parties use their personal data undermine, in my view, many Canadians' perception of political activity and our democracy.

Canadians' expectations are high, and it would be wise to avoid disappointing them when you propose guidelines to the government for regulating political parties' practices regarding the collection and analysis of personal data. The stakes are enormous.

Eight years later, senators, the issue of regulating the use and protection of personal information by federal political parties remains unresolved. Nothing in Bills C-25 or C-4 complies with internationally recognized principles of privacy protection.

How much longer must we Canadians wait for lawmakers to finally put in place a truly strict and rigorous regime that will protect our rights?

As their counterparts in Quebec have shown, federal political parties seem to have no interest in self-regulation. Furthermore, their elected representatives in the House of Commons have a conflict of interest when they orchestrate amendments to the Election Act on this issue, which is crucial to our democracy.

You, the vast majority of whom are independent senators, should seize this opportunity to take action. When the amendment you proposed to section 4 of Bill C-4 was rejected

Nos renseignements personnels permettent aux partis politiques de faire des campagnes plus efficaces et plus persuasives à moindres coûts. Cependant, les partis ne veulent pas avoir de comptes à nous rendre sur la manière dont ils utilisent nos renseignements et sur les finalités visées par cette utilisation.

Au-delà des enjeux de sécurité, l'utilisation des renseignements personnels pose aussi des risques pour le fonctionnement de notre démocratie. Ils mettent également en danger le bien commun, le débat public et la représentation des intérêts.

En avril 2018, j'ai témoigné avec Colin Bennett devant un comité de la Chambre des communes à la suite du scandale Cambridge Analytica. Je conclusais alors ma présentation ainsi :

La réflexion que vous menez actuellement sur ces questions déterminantes pour notre démocratie est évaluée par une population canadienne qui, comme le confirment de nombreuses études depuis plus de vingt ans, est sceptique et méfiante envers la classe politique.

Le malaise démocratique présent au Canada et les manques de repères et d'information des Canadiens sur l'utilisation que font les partis de leurs données personnelles fragilisent, selon moi, la perception de plusieurs d'entre eux envers l'activité politique et notre démocratie.

Les attentes des Canadiens sont importantes et il sera judicieux d'éviter de les décevoir lorsque vous proposerez au gouvernement des pistes d'encadrement des pratiques de collecte et d'analyse des données personnelles par les partis politiques. Les enjeux sont énormes.

Huit ans plus tard, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices, la question de l'encadrement de l'utilisation et de la protection des renseignements personnels par les partis politiques fédéraux demeure entière. Rien dans les projets de loi C-25 ou C-4 ne respecte les principes fondamentaux reconnus internationalement en matière de protection des renseignements personnels.

Combien de temps devons-nous encore attendre, nous, Canadiens, pour que le législateur mette enfin en place un véritable régime strict et rigoureux qui protégera leurs droits?

Comme leurs homologues du Québec l'ont montré, les partis politiques fédéraux ne semblent avoir aucun intérêt à s'autoréguler. De plus, leurs représentants élus aux Communes sont en conflit d'intérêts lorsqu'ils ou elles orchestrent des modifications à la Loi électorale sur cette question déterminante pour notre démocratie.

Vous qui êtes en très grande majorité des sénateurs et sénatrices indépendants, profitez de l'occasion d'agir. Lorsque l'amendement que vous avez proposé à la section 4 du projet de

by the House of Commons, Senators Deacon (*Nova Scotia*), Prosper and Moncion spoke in the Senate on March 12 to wisely remind their fellow senators of the Senate's constitutional role in the legislative process, the conflict of interest involving political parties and their elected officials regarding the regulation of personal information, and the leeway available to the non-partisan Senate to respectfully refocus bills from the House of Commons, including those dealing with amendments to the Election Act.

In that regard, my colleague and I invite you —

[English]

The Chair: Professor, I will ask you to wrap up, sir, thank you.

[Translation]

Mr. Giasson: We urge you to be bold and propose significant amendments to the provisions of Bill C-25 so that they truly reflect the 10 principles that guide privacy laws. Political parties and their elected representatives in the House of Commons will not do so. Your fellow citizens are counting on you.

Thank you for your attention.

[English]

The Chair: Thank you. Next is Mr. Sébastien CoRhino, Member, Longest Ballot Committee.

[Translation]

Sébastien CoRhino, member, Longest Ballot Committee: Good morning. Thank you for welcoming me to the Senate. I would also like to thank the translators.

[English]

Stay sharp. I forgot to send you notes. My bad.

[Translation]

I was very pleased to learn that amendments to the Canada Elections Act had been proposed through Bill C-25, and I eagerly set out to review them.

First, there is nothing about electoral reform. In Ottawa, we have known for 50 to 60 years that the electoral system is outdated, and we have been discussing it. Electoral reform

loi C-4 a été rejeté par la Chambre des communes, les sénateurs Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Prosper et Moncion se sont exprimés au Sénat, le 12 mars dernier, pour rappeler judicieusement à leurs collègues sénateurs le rôle constitutionnel du Sénat dans le processus législatif, le conflit d'intérêts des partis politiques et de leurs élus sur la question de la régulation des renseignements personnels et la marge de manœuvre dont la Chambre non partisane dispose pour recadrer respectueusement les projets de loi des Communes, y compris ceux portant sur des modifications à Loi électorale.

En ce sens, mon collègue et moi vous invitons —

[Traduction]

Le président : Monsieur, je vais vous demander de conclure, merci.

[Français]

M. Giasson : Nous vous invitons à faire preuve d'ambition et à proposer des modifications importantes aux dispositions du projet de loi C-25, afin qu'elles répondent réellement aux 10 principes qui guident les lois en matière de protection des renseignements personnels. Les partis politiques et leurs représentants élus aux Communes ne le feront pas. Vos concitoyens comptent sur vous.

Nous vous remercions de votre attention.

[Traduction]

Le président : Merci. C'est maintenant au tour de M. Sébastien CoRhino, qui est membre du Comité du bulletin de vote le plus long. Allez-y.

[Français]

Sébastien CoRhino, membre, Comité du plus long bulletin de vote : Bonjour. Je vous remercie de m'accueillir au Sénat. Je remercie aussi les traductrices et les traducteurs.

[Traduction]

Soyez aux aguets. J'ai oublié de vous envoyer des notes. Je m'en excuse.

[Français]

J'ai été très content de savoir que des modifications avaient été prévues à la Loi électorale du Canada au moyen du projet de loi C-25, et c'est avec empressement que je suis allé consulter ces modifications.

Premièrement, il n'y a rien au sujet de la réforme du mode de scrutin. À Ottawa, cela fait 50 à 60 ans qu'on sait que le mode de scrutin est dépassé et qu'on en discute. La réforme du mode

should have happened at least 30 years ago. It's a system that's over 300 years old and comes to us from rural England — I must remind you — and here we are, in 2026, still discussing it. It's completely ridiculous.

In 2015, a candidate running for prime minister of Canada promised that —

[English]

— the 2015 election will be the last election with the first-past-the-post voting system in the history of Canada.

[Translation]

Even I, Sébastien CoRhino, a party leader and a candidate for prime minister at the time, believed this was true and that Justin Trudeau was going to reform the electoral system before 2019.

[English]

I drove a good 10 hours to come up here. I have had a lot to think about.

What I have come along to is very simple. Like the Senators of Ottawa, I don't think the rules for hockey games should be written by the winners of the last Stanley Cup — should they?

So why are the rules for the election written by the winners of the last election? We demand a non-partisan organization to look at the Canada Elections Act. We demand the Senate includes the reform of the electoral voting system in Bill C-25 and return it back to Parliament with these amendments.

[Translation]

For example, section 51 of Bill C-25 creates section 482.01, which prohibits false statements made with the intent to influence the results of an election, but only with respect to the procedures for exercising the right to vote. The bill protects voters from misinformation only if it is procedural misinformation, but contains no provision requiring elected candidates to honour their campaign promises.

[English]

You are modifying the electoral act specifically for long ballots not to exist anymore. But Elections Canada solved the problem with the special ballot, a write-in ballot, that is already used for postal voting and other uses. This ballot is absolutely perfect for the use of a lot of candidates in a ballot.

de scrutin aurait dû être faite depuis au moins 30 ans. C'est un système qui a plus de 300 ans et qui nous vient de l'Angleterre rurale — je dois le rappeler — et on est encore ici, en 2026, à en discuter. C'est complètement ridicule.

En 2015, un candidat au poste de premier ministre du Canada a promis que —

[Traduction]

... l'élection de 2015 serait la dernière élection avec le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour dans l'histoire du Canada.

[Français]

Même moi, Sébastien CoRhino, qui était chef de parti et candidat au poste de premier ministre à l'époque, j'ai cru que c'était vrai et que Justin Trudeau allait réformer le mode de scrutin avant 2019.

[Traduction]

J'ai fait au moins 10 heures de route pour venir ici. J'ai eu beaucoup de matière à réflexion.

J'en suis arrivé à une conclusion très simple : tout comme les Sénateurs d'Ottawa, je ne pense pas que les règles des matchs de hockey devraient être écrites par les gagnants de la dernière Coupe Stanley, n'est-ce pas?

Alors, pourquoi les règles électorales sont-elles rédigées par ceux qui ont gagné les dernières élections? Nous exigeons qu'un organisme non partisan examine la Loi électorale du Canada. Nous demandons au Sénat d'inclure la réforme du système électoral dans le projet de loi C-25 et de le renvoyer au Parlement avec ces amendements.

[Français]

Par exemple, l'article 51 du projet de loi C-25 crée l'article 482.01, qui interdit les fausses déclarations faites avec l'intention d'influencer les résultats d'une élection, mais seulement en ce qui concerne les modalités d'exercice du droit de vote. Le projet de loi ne protège les électeurs contre la désinformation que si c'est de la désinformation procédurale, mais ne contient aucune disposition obligeant les candidats élus à respecter leurs engagements de campagne.

[Traduction]

Vous modifiez la loi électorale précisément pour que les longs bulletins de vote n'existent plus. Mais Élections Canada a réglé le problème avec le bulletin de vote spécial, un bulletin en blanc qui est déjà utilisé pour le vote postal et à d'autres fins. Ce bulletin de vote est parfait lorsque les candidats sont nombreux.

There are also other ways to prevent long ballots. I was the leader of the Rhino Party of Canada for 10 years. I have put my name on ballots for almost 20 years now. Yes, I have lost all 10 elections in which I was a candidate, but I have learned a great deal of stuff on Canadians. I have talked to a lot of people in our big country.

One of the things I hear a lot of times every day in the electoral campaign is, "How can you be a candidate in Winnipeg when you live in Rimouski?" Well, that is a simple thing you could do to prevent long ballots.

Candidates in an election should live in their own riding. Most Canadians don't even know it's possible to be a candidate in a riding where you don't live. They don't know there are ministers in this Parliament that don't live in their riding and who don't even visit their riding.

Politicians should not be in charge of making the rules for their own election. There is an inherent conflict of interest in allowing politicians to be the decision makers in this respect. It's not limited to the election system. You, here in the Senate, might be the last bulwark into preventing this. You have to act strong and tell the Parliament this is enough. You have been voting the rule for your own election for 159 years now. This is now the end. Give the leadership of the electoral act to an independent body.

Elections Canada is admired for its professionalism and independence. Elections Canada is one of our nation's most trusted government institutions, and that trust is deserved. It could be a newly created entity, or you enlarge the mandate of Elections Canada to put it in charge of the electoral act.

One last, good example on why elected officials should not write their own act: Political parties are exempted to privacy laws, which I know was a talk here in the Senate. What you proposed here is to put duct tape on the electoral act to prevent long ballots. Our goal at the Longest Ballot Committee is not to do long ballots and long ballots for the next few decades. Our goal is to have a real democratic system that is neutral and equal for all Canadians.

Do we want to see another 160 years of Canadian democracy written by elected officials? What will happen when members of Parliament will make rules to keep them elected forever and let a small group of lords rule the rest of this country?

Thank you.

Il y a aussi d'autres façons d'éviter les longs bulletins de vote. J'ai été chef du Parti Rhino du Canada pendant 10 ans. Mon nom se retrouve sur les bulletins de vote depuis près de 20 ans maintenant. Oui, j'ai perdu les 10 élections où j'ai été candidat, mais j'ai appris beaucoup de choses sur les Canadiens. J'ai parlé à beaucoup de gens dans notre grand pays.

L'une des choses que j'entends souvent lors des campagnes électorales, c'est : « Comment pouvez-vous être candidat à Winnipeg alors que vous vivez à Rimouski? » Eh bien, c'est une chose simple que vous pourriez faire pour éviter les longs bulletins de vote.

Les candidats aux élections devraient vivre dans leur circonscription. La plupart des Canadiens ne savent même pas qu'il est possible d'être candidat dans une circonscription où l'on ne vit pas. Ils ne savent pas qu'il y a des ministres au Parlement qui ne vivent pas dans leur circonscription et qui ne les visitent même pas.

Les politiciens ne devraient pas être responsables d'établir les règles pour leurs propres élections. Il y a un conflit d'intérêts inhérent au fait de permettre aux politiciens d'être les décideurs à cet égard. Cela ne se limite pas au système électoral. Vous, ici au Sénat, êtes peut-être le dernier rempart pour empêcher de telles dérives. Il faut agir avec fermeté et dire aux gens du Parlement que c'est assez. Vous avez décidé des règles de vos propres élections depuis maintenant 159 ans. Cela s'arrête ici. Il faut passer les reines de la loi électorale à un organisme indépendant.

Élections Canada est admiré pour son professionnalisme et son indépendance. C'est l'une des institutions gouvernementales les plus fiables de notre pays, et cette confiance est méritée. On pourrait créer une toute nouvelle entité ou on pourrait élargir le mandat d'Élections Canada pour lui confier la responsabilité de la loi électorale.

Enfin, voici une autre bonne raison pour laquelle les élus ne devraient pas rédiger leurs propres lois : les partis politiques sont exemptés des lois sur la protection de la vie privée, ce qui, je le sais, a fait l'objet de discussions ici au Sénat. Ce que vous proposez ici, c'est de mettre du ruban adhésif sur la loi électorale pour empêcher les longs bulletins de vote. L'objectif de notre comité n'est pas d'avoir de longs bulletins de vote pendant des décennies. Notre objectif est d'avoir un vrai système démocratique qui est neutre et égal pour tous les Canadiens.

Voulons-nous encore 160 ans de démocratie canadienne écrite par des élus? Que se passera-t-il lorsque les députés établiront des règles pour les garder élus à jamais et laisseront un petit groupe de lords gouverner le reste du pays?

Merci.

The Chair: Thank you, sir.

We'll now move to questions from the senators.

Senator Batters: Thank you, sir, for being here today.

I didn't understand the correlation with your last name until you said you were the former leader of the Rhino Party. So your last name is either CoRhino or CoRhino, either a fantastic coincidence or you changed it, I'm assuming, to correlate.

Mr. CoRhino: My real last name on my driving licence, which caused a problem when I came in, is Côrriveau, so Côrriveau, CoRhino.

Senator Batters: Thank you. I appreciate that. That is good to know.

I am wondering with this Longest Ballot Committee, how is your organization set up? Is it something that is only volunteers? Is it mostly volunteers, but you have a paid structure? It lists you as "Member of Longest Ballot Committee." I am wondering if you are a paid employee of this organization or an independent contractor or something like that. Do you receive remuneration? How many people are paid by the Longest Ballot Committee?

Mr. CoRhino: We have absolutely no money. I'm a poor artist, and I dream of living with music, but, honestly, it's not possible right now.

We don't have money from anything that is coming. The Longest Ballot, we are a very small team of usually three to four core members. We have volunteers who will help, for example, getting signatures and stuff like that. It's a very small group, and we have no money.

Senator Batters: No one is a paid person?

Mr. CoRhino: No. I would say we almost have to pay. We don't exactly pay, but we do spend time volunteering a lot.

Senator Batters: Trying to get all those signatures.

Mr. CoRhino: For example.

Senator Batters: Yes. One of the changes that is being made under Bill C-25 is to try to prevent these types of long ballot issues, some of the things that have happened with that, so there is now an offence. There is an offence to sign more than one nomination paper, and the consequence would, as we heard from Elections Canada's Chief Electoral Officer yesterday, the consequence for that would be a maximum fine of \$1,000.

Le président : Merci, monsieur.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice Batters : Merci, monsieur, d'être ici aujourd'hui.

Je n'avais pas compris le lien avec votre nom de famille jusqu'à ce que vous disiez que vous étiez l'ancien chef du Parti Rhino. Votre nom de famille est donc CoRhino; soit c'est une coïncidence fantastique, soit vous l'avez changé, je suppose.

M. CoRhino : Mon vrai nom de famille sur mon permis de conduire — qui a causé un problème quand je suis arrivé ici —, c'est Côrriveau. Donc Côrriveau, CoRhino.

La sénatrice Batters : Je vous remercie. C'est bon à savoir.

Je me demande comment fonctionne votre organisation, avec ce comité du plus long bulletin de vote. S'agit-il seulement de bénévoles? Y a-t-il à la fois des bénévoles et des personnes rémunérées? Il est indiqué que vous êtes « membre du Comité du bulletin de vote le plus long ». Je me demande si vous êtes un employé rémunéré de cette organisation ou un entrepreneur indépendant ou quelque chose du genre. Recevez-vous une rémunération? Combien de personnes sont payées par le Comité du bulletin de vote le plus long?

M. CoRhino : Nous n'avons absolument pas d'argent. Je suis un artiste pauvre et je rêve de vivre de la musique, mais, honnêtement, ce n'est pas possible en ce moment.

Nous ne recevons pas d'argent de qui que ce soit. Nous sommes une très petite équipe composée habituellement de trois à quatre membres principaux. Nous avons des bénévoles qui nous aident, par exemple, à obtenir des signatures et ce genre de choses. C'est un très petit groupe, et nous n'avons pas d'argent.

La sénatrice Batters : Personne n'est rémunéré?

M. CoRhino : Non. Je dirais que nous devons presque payer pour en faire partie. Nous ne donnons pas de notre argent, mais nous passons beaucoup de temps à faire du bénévolat.

La sénatrice Batters : À tenter d'obtenir toutes ces signatures.

M. CoRhino : Par exemple.

La sénatrice Batters : Oui. L'un des changements apportés dans le cadre du projet de loi C-25 vise à prévenir ce genre de problèmes liés aux longs bulletins de vote, et à créer une infraction. La signature de plus d'un acte de candidature constitue une infraction et comme nous l'a dit hier le directeur général des élections du Canada, la conséquence serait une amende maximale de 1 000 \$.

Then there is also an offence for counselling people to do this: organizing, basically, to have multiple nomination papers signed by a number of different people. The organizers would fall within that. Even though that would be potentially assisting people to sign multiple nomination papers and under this revision to the act would be unlawful, it has the same consequence for the offence. It would be, again, a maximum \$1,000 fine. The two are related, and that's why I was also interested in hearing about your structure for your organization, but do you think that it should be an offence? Do you think it's part of democracy? How do you contend that it should be? Do you think there should be a distinction between someone who is organizing to have this kind of thing or just a person signing more than one of these nomination papers?

Mr. CoRhino: For example, in 2015, I was a candidate in Rimouski. I have had on my nomination act the signature of every other candidate that was a candidate against me, including the incumbent, MP Guy Caron.

With a bill like this, this person, the Bloc, the Greens, all the candidates, they would not sign my paper. They would not sign it any more.

Why do we want to prevent people signing multiple election candidates? When you're from a small party and you go on the street and say, "I need 100 signatures to put my name on the ballot. You don't have to vote for me. You just agree that I'm on the ballot," you put this kind of thing in the bill, and what does it say? It just says it's going to be harder for someone to be a candidate.

We're creating a permanent change in the Elections Act for it to be harder to be a candidate, while the long ballot is only a temporary thing. We were just doing a small protest, and we followed every law. This is the crazy part. We followed every law. A lot of protests don't follow all the laws, and that's okay. This is what democracy is.

Now what we're going to do is open the Elections Act not to make it better for democracy in Canada. We're opening the act for putting more about *bâtons dans les roues* in people who want to do a little bit of weird stuff. I think this is sad that we're doing this right now.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Mr. Giasson, thank you for your testimony. A witness on the previous panel told us that this is not so much about permission to collect information when going door-to-door — since that involves basic information —

Ensuite, il y a aussi une infraction pour avoir conseillé à des gens de faire ceci : organiser, essentiellement, la signature de plusieurs actes de candidature par plusieurs personnes. Les organisateurs seraient visés. Même s'il s'agit d'aider potentiellement les gens à signer plusieurs actes de candidature et que, en vertu de cette révision de la loi, ce serait illégal, la conséquence est la même pour l'infraction. Il s'agirait, encore une fois, d'une amende maximale de 1 000 \$. Les deux sont liés, et c'est pourquoi j'étais aussi intéressée d'entendre parler de la structure de votre organisation, mais croyez-vous que l'infraction est justifiée? Pensez-vous que cela fait partie de la démocratie? Selon vous, comment devrait-on procéder? Pensez-vous qu'il devrait y avoir une distinction entre quelqu'un qui s'organise dans un tel objectif et une personne qui ne fait que signer plus d'un acte de candidature?

M. CoRhino : Par exemple, en 2015, j'étais candidat à Rimouski. Sur mon acte de candidature, j'avais la signature de tous les autres candidats qui se présentaient contre moi, y compris le député sortant, Guy Caron.

Avec le projet de loi actuel, les autres candidats — le Bloc, les Verts, etc. — ne l'auraient pas signé. Ils ne le feraient plus.

Pourquoi veut-on empêcher les gens de signer de multiples actes de candidature? Lorsqu'on est membre d'un petit parti, on dit aux gens dans la rue : « J'ai besoin de 100 signatures pour faire inscrire mon nom sur le bulletin de vote. Vous n'avez pas à voter pour moi. Vous acceptez seulement que mon nom soit sur le bulletin de vote ». Avec ce genre de disposition dans le projet de loi, qu'est-ce qu'on fait? On rend simplement la tâche plus difficile pour quelqu'un qui veut se porter candidat.

On veut donc apporter un changement permanent à la Loi électorale qui, en fait, rendra plus compliqué pour une personne de se porter candidat, alors que le long bulletin de vote n'est qu'une affaire temporaire. Ce n'est qu'un moyen de protester, et nous respectons toutes les lois. C'est ce qui est le plus insensé. Nous avons respecté toutes les lois, alors que dans beaucoup d'autres formes de protestation, on ne respecte pas toutes les lois, et c'est correct, car c'est cela la démocratie.

On veut donc modifier la Loi électorale non pas pour améliorer la démocratie au Canada, mais pour mettre des bâtons dans les roues aux personnes qui veulent faire des choses un peu bizarres. Je trouve donc que c'est dommage de faire cela en ce moment.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Giasson, merci pour votre plaidoyer. Une témoin du groupe de témoins qui vous a précédé nous a dit que cela n'a pas tant à voir avec la permission de recueillir des informations quand on fait

but rather that it becomes an issue when there is scraping of social media or the internet, and it can become unnecessary to go out and gather information. Do you agree with that?

Above all, since you have studied the case of Quebec extensively, do political parties scrape the web to create voter profiles that allow them to better understand voters and, therefore, better influence them?

Mr. Giasson: Thank you, senator. I have studied not only Quebec's situation but also the federal parties. The findings I am presenting to you and my knowledge of data marketing practices are based on more than 30 interviews I conducted with federal and provincial digital strategists. So, I am aware of what the parties are doing in terms of data collection, data use and data aggregation for profiling purposes.

In Quebec, the reality varies depending on the parties' resources. Since 2012, all parties have been compiling a multi-faceted data architecture. So, they use the data provided to them by Élections Québec from the permanent voter list, but they supplement their data with information provided to them more or less voluntarily. In fact, this is usually done voluntarily, but sometimes the people providing the data do not know for what purposes it will be used. Thus, through online petitions or small issue-based websites, people are asked to provide their email address and sometimes even their full address or ZIP code. This information is then integrated into the database and processed to develop profiles.

Senator Miville-Dechêne: I'm going to move on to the topic of federal parties, because we do not have much time.

Do federal parties scrape the web and use social media? How do you know?

Mr. Giasson: Yes, I know this from interviews I have conducted with digital strategists from federal parties since 2014 and 2015, and I have written about it. We know what they are doing. In *Shopping for Votes*, a well-known book, Susan Delacourt also conducted numerous interviews with strategists from all federal parties who discussed their practices. As Commissioner Denham noted, they use data provided to them by data brokers and also utilize consulting services offered by major social media companies. Facebook and Google offer consulting services to political parties to help them develop micro-targeting strategies that are more effective based on data specific to the platforms on which they will campaign.

du porte-à-porte — car il s'agit d'informations de base —, mais que c'est plutôt un problème quand il y a du ratissage de médias sociaux ou sur Internet et que cela peut devenir superflu d'aller chercher des informations. Êtes-vous d'accord avec cela?

Surtout, puisque vous avez beaucoup étudié le cas du Québec, est-ce que les partis politiques ratissent le Web pour faire des profils d'électeurs qui leur permettent de mieux les connaître et, donc, de mieux les influencer?

M. Giasson : Merci, madame la sénatrice. J'ai étudié non seulement le fait québécois, mais aussi les partis fédéraux. Les constats que je vous présente et ma connaissance des pratiques de marketing de données sont fondés sur plus de 30 entretiens que j'ai faits avec des stratèges numériques fédéraux et provinciaux. Donc, je suis au courant de ce que font les partis au chapitre de la collecte de données, de l'utilisation et de l'assemblage de données pour faire du profilage.

Au Québec, la réalité est fluctuante selon les ressources des partis. Depuis 2012, tous les partis colligent une architecture de données qui est multiple. Donc, ils utilisent les données qui leur sont fournies par Élections Québec à partir de la liste permanente des électeurs, mais ils vont compléter leurs données par des données qui leur sont transmises plus ou moins volontairement. En fait, cela se fait volontairement la plupart du temps, mais parfois, les gens qui fournissent les données ne savent pas à quelles fins elles seront utilisées. Donc, par des pétitions en ligne ou de petits sites liés à des thématiques, on va demander aux gens de laisser leur adresse courriel et même parfois leur adresse complète ou un code postal. Ces informations seront intégrées dans la base de données et traitées pour développer des profils.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais vous amener sur le sujet des partis fédéraux, parce qu'on n'a pas beaucoup de temps.

Est-ce que les partis fédéraux ratissent le Web et se servent dans les médias sociaux? Comment le savez-vous?

M. Giasson : Oui, je le sais grâce à des entretiens que j'ai eus avec des stratèges numériques des partis fédéraux depuis 2014 et 2015, et j'ai écrit à ce sujet. On sait ce qu'ils font. Dans *Shopping for Votes*, un livre très connu, Susan Delacourt a fait aussi de nombreux entretiens avec des stratèges de tous les partis fédéraux qui ont parlé de leurs pratiques. Comme le disait la commissaire Denham, ils utilisent les données qui leur sont fournies par des courtiers en données et ils utilisent aussi les services-conseils qui leur sont offerts par les grandes entreprises de médias sociaux. Facebook et Google offrent des services-conseils aux partis politiques pour les aider à développer des stratégies de microciblage qui sont plus efficaces à partir de données propres aux plateformes sur lesquelles ils vont faire campagne.

Senator Miville-Dechêne: From the perspective of consent, that is where it would be essential. In your opinion, are these practices acceptable or unacceptable?

Mr. Giasson: I have a problem with doing certain things without people's knowledge. If consent is not sought, it must be clearly stated for what purposes political parties are using personal data. Currently, political parties do not want to reveal these purposes. They want to keep these things secret. These are businesses and organizations that compete with one another and sometimes use the services of the same companies that advise them on profiling and processing their data. So, they do not want to tell us what they are doing. This is a huge issue.

If the purposes were known, we might feel more at ease, but right now, Canadians do not know what the parties are doing with their personal information.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much, Mr. Giasson.

I have a brief question for Mr. CoRhino. This campaign is confusing and upsetting many older voters who have more difficulty writing, as well as people from other backgrounds who are not very familiar with the language and who must write the name of the candidate they choose when voting. So, this is a disruptive factor, and you are doing this because it disrupts the system.

Mr. CoRhino: That is not why we did this.

Senator Miville-Dechêne: The reality is that this is disrupting the system. Have you managed to get your message across?

I see articles that only focus on the disruption to the system, but there is no mention of your desire for proportional representation. Are you serving your goals by running such a campaign?

Mr. CoRhino: It is true, the media loves to make a mountain out of a molehill.

In fact, the long ballot was used about seven times. Yes, the ballot was longer when people went to vote. It is surprising, but is it a problem? I would not go that far. In fact, if we look at the election results, we notice two things. First, there were fewer rejected ballots in elections with a long ballot, so fewer people invalidated their votes, and the election results are almost exactly what the polls predicted for this election. The people who went out to vote did not make a mistake in doing so, contrary to what the newspapers tried to make us believe.

La sénatrice Miville-Dechêne : Du point de vue du consentement, c'est là qu'il serait absolument essentiel. Selon vous, est-ce que ces pratiques sont acceptables ou inacceptables?

M. Giasson : J'ai un problème avec le fait de faire certaines choses à l'insu des gens. Si on ne va pas chercher le consentement, il faut indiquer clairement à quelles fins les données personnelles sont utilisées par les partis politiques. Actuellement, les partis politiques ne veulent pas révéler ces fins. On veut garder ces choses secrètes. Ce sont des entreprises, des organisations qui sont en concurrence les unes avec les autres et qui utilisent parfois les services des mêmes entreprises qui leur donnent des conseils pour faire du profilage et traiter leurs données. Donc, ils ne veulent pas nous dire ce qu'ils font. C'est un énorme enjeu.

Si les fins étaient connues, on pourrait être plus à l'aise, mais, à l'heure actuelle, les Canadiens ne savent pas ce que font les partis avec leurs renseignements personnels.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup, monsieur Giasson.

J'aurais une brève question pour M. CoRhino. Cette campagne perturbe et dérange beaucoup d'électeurs âgés qui ont plus de difficulté à écrire, des gens qui seraient d'une origine autre et qui connaissent peu la langue et qui doivent écrire le nom du candidat qu'ils choisissent au moment de voter. Donc, c'est un facteur qui dérange, et vous le faites parce que cela perturbe le système.

M. CoRhino : Ce n'est pas pour cette raison qu'on le fait.

La sénatrice Miville-Dechêne : La réalité, c'est ce que cela perturbe le système. Avez-vous réussi à faire entendre votre message?

Je vois des articles où il est seulement question de la perturbation du système, mais il n'est pas question de votre souhait en ce qui a trait à la représentation proportionnelle. Est-ce que vous servez vos objectifs en faisant une telle campagne?

M. CoRhino : Effectivement, les médias aiment faire des tempêtes dans un verre d'eau.

En fait, on a fait le long bulletin de vote environ sept fois. Oui, la feuille de papier était plus longue quand les gens sont allés voter. C'est surprenant, mais est-ce dérangeant? Je n'irais pas jusque-là. En fait, si on regarde les résultats électoraux, on remarque deux choses. Premièrement, il y a moins de bulletins rejetés lors des élections où il y a eu un long bulletin de vote, donc les gens sont allés annuler leur vote en moins grande quantité, et le score électoral est à peu près exactement ce que les sondages prédisaient pour cette élection. Les gens qui sont allés voter ne se sont pas trompés en le faisant, contrairement à ce que les journaux ont tenté de nous faire croire.

Senator Miville-Dechêne: What about your message? Canada still doesn't have proportional representation, and it doesn't seem as though you've swayed more Canadians in its favour.

Mr. CoRhino: It hasn't happened, but a lot of people support it. When we collect signatures and explain why we're doing it, when we knock on doors and tell people that we're collecting signatures for 100 candidates, that we're putting normal politicians on ballots instead of career politicians and that we're doing it for electoral reform, one-third of the people don't understand what we're doing, one-third of them do understand but don't care, and one-third of them sign.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[English]

Senator Prosper: Thank you to all our witnesses. I have a question. I know there are a number of panellists, but I do want to provide the opportunity for those so inclined to provide some answers to this question. I want to reference again Senator Clement's discussion with Mr. Dufresne, who is the Privacy Commissioner of Canada and Chair of the Global Privacy Assembly. I have a basic question: are you proud of Bill C-25? Let's just say the answer wasn't good.

A colleague of mine that was having déjà vu with Part 4 in Bill C-4, Colin Deacon, shared an interesting discussion with Senator Bernie Sanders with Claude, an advanced AI assistant. The basic question was, can you trust an AI company that profits from your data to protect your data?

We heard about a lot of deficiencies with respect to Bill C-25. With respect to public confidence in democratic institutions and the risks with respect to democracy and the common good, what would you offer with respect to that as it relates to Bill C-25? Thank you.

Mr. Bennett: Linking up with what was said in response to the last question, on the question of confidence, there is a recent Ipsos poll which says something like 35% of Canadians have trust in political parties to protect their personal data. Number one, there is a trust issue.

Number two, there is a transparency issue. The voters list going back 20 years is used by the major political parties to establish what are called voter relationship management systems,

La sénatrice Miville-Dechêne : En ce qui concerne votre message, on n'a toujours pas adopté la représentation proportionnelle et on ne peut pas dire qu'il y a plus de Canadiens qui sont en faveur de cela grâce à vous.

M. CoRhino : Cela n'a pas été fait, mais on a un appui très important au sein de la population. Par exemple, lorsqu'on recueille des signatures et qu'on explique pourquoi on fait cela... Quand on fait du porte-à-porte et qu'on leur dit qu'on recueille des signatures pour 100 candidats, qu'on met des politiciens normaux sur les bulletins de vote plutôt que des politiciens de carrière et qu'on fait cela pour la réforme du mode de scrutin, une personne sur trois ne comprend pas ce qu'on fait, une personne sur trois comprend, mais cela ne l'intéresse pas et une personne sur trois signe.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Merci à tous nos témoins. J'ai une question. Je sais que nous avons de nombreux témoins, mais je veux donner l'occasion à ceux qui le souhaitent de répondre à cette question. J'aimerais revenir sur la discussion de la sénatrice Clement avec Me Dufresne, qui est commissaire à la protection de la vie privée du Canada et président de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée. La question était très simple : êtes-vous fier du projet de loi C-25? Disons que la réponse n'était pas très positive.

Un de mes collègues, Colin Deacon, qui avait une impression de déjà vu au sujet de la partie 4 du projet de loi C-4, nous a fait part d'une discussion intéressante entre le sénateur Bernie Sanders et Claude, un assistant en intelligence artificielle avancé. La question très simple était la suivante : pouvons-nous faire confiance à une entreprise d'intelligence artificielle qui tire profit de nos données pour protéger ces mêmes données?

Nous avons entendu parler des nombreuses lacunes du projet de loi C-25. En ce qui concerne la confiance du public dans les institutions démocratiques et les risques pour la démocratie et le bien commun, qu'apporte selon vous le projet de loi C-25? Merci.

M. Bennett : Pour faire le lien avec ce qui a été dit en réponse à la dernière question, au sujet de la confiance, un récent sondage Ipsos indique qu'environ 35 % des Canadiens font confiance aux partis politiques pour protéger leurs données personnelles. Il y a donc, premièrement, un problème de confiance.

Deuxièmement, il y a un problème de transparence. La liste électorale est, depuis 20 ans, utilisée par les principaux partis politiques pour mettre en place ce qu'on appelle des systèmes

so VRMs. The principal example is liberalist, and over the years, those databases have been expanded and they have been made more sophisticated. And the basic name, information and address information is then supplemented with data that comes from other sources.

We don't fully know where those sources come from. There are guesses. My colleague, Dr. Gaisson, has done some research. But it's from a variety of things; polling, petition analysis, social media, as well as the engagement that political parties have on the doorstep, over the phone, through social media and email. They have become more and more sophisticated.

They play a central role in our democracy. I think that's an important point to accentuate here. They are not just sort of marketing databases of commercial marketing organizations. They play a central role, and yet we know little about them. That is why I think it would be timely for the Senate to do a proper analysis and to bring in some of the consultants, people and companies that work for political parties to find out exactly what is going on, because outsiders, to some extent, are operating in the dark.

The third point I want to make is this: There are attempts to say that in terms of social media scraping, well on one level, companies will scrape social media and they find out what issues are trending during an election campaign. On the face of it, there is nothing particularly controversial about that. There is something controversial when they look at your behaviour on social media, what posts you like on Instagram or YouTube, and use that to inform the conversations that they have with you.

In other words, okay, we know that you're interested in the environment, so let's have that conversation on the doorstep about the environment. Without proper transparency, a lot of people will find that creepy.

To your question, ideally, I think the whole regime of the Canada Elections Act is fundamentally flawed. I can quite understand where the Privacy Commissioner is coming from. There should be attempts to fix it and improve the provisions for privacy policies. But I believe that it is trying to correct a regime that is fundamentally flawed. So, I would ask you to consider more radical reforms here and to think about how this whole system for the protection of personal data can be integrated into the larger regime for privacy protection in Canada. I do not believe that's a threat to political parties and their ability to engage the electorate.

de gestion des relations avec les électeurs. Le principal exemple est la Libéraliste et, au fil des ans, ces bases de données ont été élargies et rendues plus perfectionnées. Aux renseignements de base comme le nom, l'adresse, etc., viennent s'ajouter des données provenant d'autres sources.

On ne sait pas exactement quelles sont ces sources. On émet des hypothèses. Mon collègue, M. Gaisson, a fait des recherches, et les sources sont variées : sondages, analyse des pétitions, médias sociaux, ainsi que l'information recueillie par les partis politiques lors de leurs interactions sur le terrain, au téléphone, dans les médias sociaux et par courriel. Les bases de données sont de plus en plus perfectionnées.

Et elles jouent un rôle central dans notre démocratie. Je pense que c'est un point important à souligner ici. Ce ne sont pas de simples bases de données pour faire du marketing commercial. Elles jouent un rôle central, et pourtant, on en sait peu à leur sujet. C'est pourquoi je pense qu'il serait opportun que le Sénat procède à une analyse en bonne et due forme à ce sujet et qu'il convoque des consultants, des gens et des entreprises qui travaillent pour les partis politiques afin de savoir exactement ce qui se passe, parce que des tiers, dans une certaine mesure, travaillent dans l'ombre.

Le troisième point que je veux soulever est le suivant : au sujet du ratissage des médias sociaux, on tente de dire que, dans une certaine mesure, les entreprises les ratissent pour découvrir quels sont les sujets tendances pendant une campagne électorale. À première vue, il n'y a rien de particulièrement controversé à ce sujet, mais cela le devient lorsqu'elles s'intéressent au comportement des gens sur les médias sociaux, les publications qu'ils aiment sur Instagram ou YouTube, et s'en servent pour orienter les discussions avec eux.

En d'autres mots, on dit : « Nous savons que vous vous intéressez à l'environnement, alors parlons d'environnement ». Sans transparence adéquate, beaucoup de gens trouveront cela inquiétant.

Pour répondre à votre question, je pense que c'est tout le régime de la Loi électorale du Canada qui comporte des lacunes. Je peux très bien comprendre le point de vue du commissaire à la protection de la vie privée qui dit qu'on doit tenter de le corriger et d'améliorer les politiques de protection de la vie privée. Toutefois, je crois qu'on tente de corriger un régime qui comporte des lacunes fondamentales. Je vous demanderais donc d'envisager des réformes plus radicales et de réfléchir à la façon dont tout le système de protection des données personnelles peut être intégré au régime de la protection de la vie privée au Canada dans son ensemble. Je ne crois pas que ce soit une menace pour les partis politiques et leur capacité de mobiliser l'électorat.

Those are a few of the things I wanted to throw out in response to the previous question. Thank you for your question.

Mr. Hearn: Chair, if I may add to Mr. Bennett's remarks, first, the infographic in Figure 1. — I'm picking up on the Ipsos poll — shows that over 80% of Canadians agree that federal political parties should follow the same rules as everyone else.

Second, there is a broad consensus that the status quo is untenable. This even includes industry. This is reflected in a campaign called Voter Privacy. It's a website campaign that is urging a House petition to be signed by Canadians. Thousands have signed it.

Third, getting to the bottom of what these voter relationship management systems are really doing requires someone — it has to be the Senate because the House isn't going to go there — to do a proper, full study. I would refer you to the February 21 additional brief that I submitted to the LCJC that calls on the political operatives to be brought in. They are the only ones that understand the workings of the systems.

These include, for instance, Sean Wiltshire, Tom Pitfield with the Liberals, Michael Ray, Steve Outhouse with the Conservatives and Mary Shortall with the NDP. Thank you.

Senator Simons: I'm so frustrated with the privacy parts of this bill, and the fact that we have been basically told by the government — that is the Senate — unelected, we have no moral authority to amend the privacy parts of the bill.

I'm going to cheer myself up by talking to Mr. CoRhino. I have long had a certain tenderness for the performance art of the long ballot campaign as a form of political protest. The first time it was slightly charming. At a certain point, though, it becomes tedious to the point of being obnoxious. During the by-election campaign in Alberta a few months ago, it may even have really disadvantaged — I don't want to say legitimate candidates — but candidates who had some potential to challenge Mr. Poilievre, who got lost in the welter of names.

Is there a different other way that you could make your point and engage in political protest without necessarily gumming up the works as we say in English to this degree?

Mr. CoRhino: The Battle River–Crowfoot by-election was not very useful because the elected MP won with 82% of the vote, and then, he decided to quit his seat. The population clearly said this is our MP, so why did this by-election exist in the first place?

Ce sont là quelques points que je voulais soulever en réponse à la question précédente. Je vous remercie de votre question.

Me Hearn : Monsieur le président, si vous me permettez d'ajouter quelque chose aux propos de M. Bennett, premièrement, l'infographie de la figure 1 — je reviens au sondage Ipsos — montre que plus de 80 % des Canadiens sont d'accord pour que les partis politiques fédéraux suivent les mêmes règles que tout le monde.

Deuxièmement, il y a un large consensus sur le fait que le statu quo est intenable, et même du côté de l'industrie. On le constate dans une campagne sur le respect de la vie privée des électeurs, une campagne sur le Web qui exhorte les Canadiens à signer une pétition à la Chambre. Des milliers de personnes l'ont signée.

Troisièmement, pour aller au fond des choses sur ce que font vraiment ces systèmes de gestion des relations avec les électeurs, il faut qu'on procède à une étude complète en bonne et due forme, et il faut que ce soit le Sénat qui le fasse, parce que la Chambre ne le fera pas. Je vous renvoie au mémoire supplémentaire que j'ai présenté au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles le 21 février qui demande que les agents politiques soient appelés à témoigner. Ils sont les seuls à comprendre le fonctionnement des systèmes.

Il s'agit, par exemple, de Sean Wiltshire et Tom Pitfield, du Parti libéral, de Michael Ray et Steve Outhouse, du Parti conservateur, et de Mary Shortall, du NPD. Merci.

La sénatrice Simons : Je suis très frustrée par les parties du projet de loi relatives à la protection de la vie privée et par le fait que le gouvernement nous a dit essentiellement que n'étant pas élus, nous n'avons pas l'autorité morale de modifier les parties du projet de loi relatives à la protection de la vie privée.

Je vais me remonter le moral en parlant à M. CoRhino. J'ai longtemps eu un petit faible pour le côté théâtral de la campagne du long bulletin de vote comme forme de protestation politique. La première fois, c'était plutôt charmant. À un moment donné, cependant, c'est devenu lourd au point d'être odieux. Pendant la campagne de l'élection partielle en Alberta, il y a quelques mois, cela a sans doute même nuit aux candidats — je ne veux pas dire légitimes — qui avaient un certain potentiel de défier M. Poilievre, mais qui se sont retrouvés noyés dans la liste.

Y a-t-il une autre façon pour vous de faire valoir votre point de vue et de protester politiquement sans nécessairement engorger le processus?

M. CoRhino : L'élection partielle de Battle River–Crowfoot n'a pas été très utile parce que le député élu avait obtenu 82 % des voix, avant de décider de quitter son siège. La population l'avait clairement choisi comme député, alors pourquoi tenir une élection partielle dans ce cas?

In Terrebonne, Quebec, some journalists were eager to punch us in the corner, let's say, and I don't know exactly why, because what we did was not very different. We were on the same page. But the media attention was worse. That's what you would have seen, and of course, it was.

As I said, personally, I don't think I would do another one. I don't exactly see why I would do more of this. I don't see exactly why I would do more.

I will be very honest. When Justin Trudeau was elected with the promise to throw out the first-past-the-post system, I was the leader of the Rhino Party, and I was happy he got elected even if I was running to be Prime Minister myself. Honestly, I thought he was about to do it. There was a press conference where he sent a young minister, a young lady, to be chopped up by the journalists. He didn't even go to the press conference to explain his decision as to why he wasn't doing going through with it. He left that to a young lady minister. I was mad. I thought if this is what politics is, of course, Canadians are cynical about what is happening in Parliament. They trust politicians and senators, who are not elected, less and less. They will trust the electoral system less.

We're going downhill right now. If we want to win back Canadians' trust, we have to give them something so they can believe they can trust politicians when they promise to do something in a certain way. Sometimes, it's not possible, but for electoral system reform, we have a 900-page book of committees, and all the recommendations are there. We just have to open it. It's from 2016. We open it, and we have the proposed electoral system for Canada. It's right there.

Senator Saint-Germain: Thank you to all six witnesses. You are bringing interesting perspectives to this committee.

[Translation]

My question is for Mr. Giasson. I'd like to go back to Bill C-25 if possible. I'd like to revisit the issue of privacy and the information individuals provide to political parties. In the course of our study of Bill C-25 — and Bill C-4 prior to that — I looked at the websites of five federal parties, the five that are represented in the House of Commons. In all five cases, I found that their privacy policies were posted on their websites, that officially collected information was limited and that they explained how it was protected and how it could be changed. It's a pretty transparent process, actually.

À Terrebonne, au Québec, certains journalistes étaient impatients, disons, de nous envoyer au tapis, et je ne sais pas exactement pourquoi, parce que nous n'avons rien fait de très différent. On a procédé de la même façon, mais la couverture médiatique a été très négative. C'est ce que vous avez constaté, et, bien sûr, c'était le cas.

Comme je l'ai dit, personnellement, je ne pense pas le refaire. Je ne vois pas de raison de continuer.

Je vais être très honnête. Lorsque Justin Trudeau a été élu avec la promesse d'éliminer le système majoritaire uninominal à un tour, j'étais le chef du Parti Rhino, et j'étais heureux qu'il soit élu même si je me présentais contre lui pour être premier ministre. Honnêtement, je pensais qu'il était sur le point de le faire. Ensuite, il y a eu une conférence de presse où il a envoyé une jeune ministre, une jeune femme, pour affronter les journalistes. Il n'était même pas à la conférence de presse pour expliquer sa décision de ne pas aller de l'avant. Il en a confié l'annonce à une jeune ministre. J'étais en colère. Je me suis dit que si c'est cela, la politique, les Canadiens ont raison d'être cyniques à l'égard de ce qui se passe au Parlement. Ils font de moins en moins confiance aux politiciens, de même qu'aux sénateurs, qui ne sont pas élus, et de moins en moins confiance au système électoral.

Nous sommes sur une pente descendante en ce moment. Si on veut regagner la confiance des Canadiens, il faut leur donner des raisons de croire qu'ils peuvent faire confiance aux politiciens lorsqu'ils font des promesses. Parfois, ils ne peuvent pas les tenir, mais dans le cas de la réforme du système électoral, nous avons un document de 900 pages sur les travaux des comités à ce sujet, et toutes les recommandations s'y trouvent. Il suffit de l'ouvrir. Il date de 2016. L'information sur le système électoral qui est proposé pour le Canada se trouve juste là.

La sénatrice Saint-Germain : Merci aux six témoins. Vous apportez des points de vue intéressants au comité.

[Français]

Ma question s'adresse à M. Giasson. J'aimerais que l'on revienne au projet de loi C-25, si possible. J'aimerais, d'une part, revenir sur la protection de la vie privée et des renseignements fournis par des citoyens aux partis politiques. Pour les fins de l'examen du projet de loi C-25 — et du projet de loi C-4 auparavant —, j'avais examiné les sites Web de cinq partis fédéraux, les cinq qui sont représentés à la Chambre des communes. Dans les cinq cas, j'ai constaté que leurs politiques de protection des renseignements personnels figuraient sur leur site Web, que les renseignements officiellement recueillis étaient limités et qu'on expliquait comment ils sont protégés et comment on peut les modifier. Bref, c'est quand même un processus assez transparent.

I'd like to hear your thoughts as a political scientist on striking a balance in a democratic system based on fair elections. Political parties are part of the political system. Where is that balance between the protection of personal information and allowing political parties access to information that enables them to perform as political parties? How can they reach voters, make their case and get elected in today's political context? Does Bill C-25 strike a balance between the need to reach voters and the importance of protecting them from the misuse of their information?

Mr. Giasson: Thank you for the question, senator. To your last point, there's nothing in Bill C-25 that achieves that balance.

I'm comfortable with the fact that, as set out in subdivision C of the Canada Elections Act as amended by Bill C-4, political parties may have access to personal information in order to conduct activities that enable them to communicate with voters.

You talked about a voter, a person. What we're seeing now with political and electoral communication that relies on personal information is that messages target very limited audiences. What we're seeing is that conversations are becoming increasingly targeted, especially on social media. They focus on certain segments of the electorate. Other people don't have access to that and don't see those messages. This is an issue because an election should be a shared experience. I think parties should be limited in their ability to micro-target public debate on the bigger issues that shape elections every four years. What's proposed in Bill C-25 will not protect that balance because the focus is more on security obligations.

Commissioner Dufresne was right when he said earlier that parties dealing with data breaches wouldn't have to report them to a federal agency; they would have to contact the affected individuals. That's an issue and, to me, balance is lacking.

Senator Saint-Germain: You said something important that I want to understand. Are you saying that a party whose platform is about tackling unemployment in regions where unemployment is higher, a party that would specifically target a group of workers, such as farmers, could not actually target farmers? You talked about small groups of voters who don't have access to information that other groups of voters do have access to. I think it's important that we fully understand your point of view,

J'aimerais vous entendre comme politologue sur l'équilibre qu'on doit trouver dans un système démocratique où une élection juste est à la base de notre démocratie. Les partis politiques font partie de ce système politique. Où trouve-t-on l'équilibre entre la protection des renseignements personnels et l'accès des partis politiques à des données leur permettant de « performer » comme partis politiques? En fait, qu'est-ce qui leur permet de rejoindre un électeur, d'argumenter et de se faire élire dans le contexte contemporain? Dans le projet de loi C-25, trouve-t-on un équilibre entre ce besoin de rejoindre les électeurs et la nécessité de protéger les électeurs contre l'usurpation des renseignements qui les concernent?

M. Giasson : Merci pour la question, madame la sénatrice. En ce qui concerne le dernier point que vous mentionnez, il n'y a rien dans le projet de loi C-25 qui assure cet équilibre.

Je suis à l'aise avec le fait que les partis politiques, comme le propose la sous-section C de la Loi électorale telle qu'elle a été modifiée par le projet de loi C-4, puissent avoir accès à des renseignements personnels pour mener des activités qui leur permettent d'entrer en contact avec les électeurs.

Vous avez parlé d'un électeur, d'une personne; ce qu'on observe en ce moment, avec le régime de communication politique ou électoral qui est alimenté par des renseignements personnels, c'est une réduction des messages à de très petits publics. Ce qu'on observe, c'est que les conversations deviennent de plus en plus ciblées, en particulier sur les médias sociaux numériques. Cela s'adresse à certains segments de l'électorat; il y a d'autres personnes qui n'ont pas accès à cela et qui ne voient pas ces messages. C'est un enjeu pour ce qui est de l'expérience commune que devrait représenter une élection. Je pense qu'il y a des limites à établir sur la capacité des partis à microcibler le débat public sur les grandes questions qui devraient ancrer une élection tous les quatre ans. Donc, l'équilibre ne peut pas être maintenu, même par ce qui est présenté dans le projet de loi C-25, étant donné qu'on parle plutôt d'obligations en matière de sécurité.

Le commissaire Dufresne le disait bien ce matin : les partis qui seraient aux prises avec des problèmes de fuites de données n'auraient pas à dénoncer ces fuites à une agence fédérale; ils devraient contacter les individus qui seraient visés. Il y a un enjeu et je ne vois pas d'équilibre dans tout cela.

La sénatrice Saint-Germain : Vous avez dit quelque chose d'important que je veux comprendre. Dois-je en comprendre qu'un parti dont le programme vise à contrer le chômage dans les régions où le chômage est plus élevé, et qui s'adresserait plus particulièrement à un groupe de travailleurs, comme des agriculteurs, ne pourrait pas cibler une clientèle d'agriculteurs? Vous parliez de petits groupes d'électeurs qui n'ont pas d'accès à certaines informations par opposition à d'autres groupes

so here's my straightforward question: Should we go so far as to regulate parties' political communications in a democratic system?

Mr. Giasson: I think it can be regulated. We have practices related to the collection of personal information and political communications that do not exist in other democratic systems. In some systems and democracies, such as France, television advertising does not exist; it is prohibited.

We allow political parties to engage in certain practices that are not tolerated in other democratic systems. Societal and cultural factors may be involved, but the regulatory framework governing the conduct of elections is a big factor.

The approach proposed in Bill C-25 does not provide much guidance. This can result in a narrow public debate on micro-issues that target micro-audiences. That, according to several studies, is what we're seeing now.

You mentioned a political platform. That's interesting because not all parties release an election platform during a campaign. They're increasingly disinclined to do so, in fact.

Any given individual's electoral experience can be different from that of their neighbour or spouse when they follow election activity on social media.

Senator Saint-Germain: Thank you.

Senator Oudar: First of all, thank you to all the witnesses for sharing their expertise today.

Mr. Giasson and Mr. Larochelle, I will follow up on questions from my colleague, Senator Saint-Germain.

Yesterday, the minister spoke to us about door-to-door campaigning. We know we're now hearing a lot more about AI-assisted micro-targeting in modern political campaigns. What you and Senator Saint-Germain said made me realize that we need to set clearer boundaries by prohibiting the identification of psychological profiles and the exploitation of citizens' vulnerabilities to send targeted messages and specific responses.

Mr. Giasson, during your opening remarks, you mentioned the Cambridge Analytica scandal. Thank you for that. It made me realize what political parties can do with key messages. It's true that there's nothing about that or about consent to data collection in Bill C-25. My colleague, Senator Miville-Dechéne, brought this up during the debates: It contains no further restrictions on the use of data.

d'électeurs. Ma question sera directe, parce que cela me semble important de bien comprendre votre point de vue. Est-ce qu'on veut aller jusqu'à régir la communication politique des partis dans un régime démocratique?

M. Giasson : Je pense qu'on peut l'encadrer. Il y a des pratiques qui existent chez nous et qui n'existent pas dans d'autres régimes démocratiques en matière de collecte de renseignements personnels et de communications politiques. Il y a des régimes et des démocraties, comme la France, où la publicité télévisée n'existe pas; c'est interdit.

On accepte donc que les partis politiques aient certaines pratiques qui ne sont pas tolérées dans d'autres régimes démocratiques. Il y a des questions de mœurs et de culture qui peuvent être associées à cela, mais il y a aussi des raisons liées au régime réglementaire qui encadre la tenue d'élections.

Ce que l'on propose dans le projet de loi C-25 ne balise pas grand-chose. Cela peut mener — et c'est la réalité actuelle, comme le montrent plusieurs études — à un rétrécissement du débat public autour de microenjeux qui visent des micropublics.

Vous parliez d'un programme politique; c'est intéressant, car ce ne sont pas tous les partis qui diffusent une plateforme électorale pendant une campagne — ils veulent le faire de moins en moins, d'ailleurs.

Les gens ont accès à une expérience électorale différente de celle de leur voisin ou de leur conjoint quand ils suivent l'activité électorale sur les médias sociaux.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

La sénatrice Oudar : Tout d'abord, merci à tous les témoins de leur expertise aujourd'hui.

Je vais continuer dans la foulée des questions de ma collègue la sénatrice Saint-Germain, messieurs Giasson et Larochelle.

Hier, le ministre nous parlait de campagne de porte-à-porte. On réalise qu'aujourd'hui, on parle beaucoup plus de microciblage assisté par l'intelligence artificielle lors de campagnes politiques modernes. En écoutant la sénatrice Saint-Germain et vous, je me rends compte qu'il faut davantage baliser les choses en interdisant de cerner des profils psychologiques et d'utiliser les vulnérabilités des citoyens pour envoyer des messages ciblés et des réponses spécifiques.

Monsieur Giasson, lors de votre présentation, vous avez parlé de l'affaire Cambridge Analytica. Je vous remercie. Cela m'a fait prendre conscience de ce qui peut exister au sein des partis politiques avec l'utilisation des messages clés. Il est vrai qu'il n'y a rien à ce sujet ni sur le consentement à la collecte de données dans le projet de loi C-25. Ma collègue la sénatrice Miville-Dechéne en a parlé au cours des débats : il ne contient pas plus de limitations sur l'utilisation des données.

I'd like to hear your thoughts on the quality of democratic debate these days with micro-targeting and AI in the mix. Based on your research and your perspective, what connection do you see between the use of data-driven political micro-targeting and the quality of democratic deliberations nowadays?

Mr. Giasson: The quality of debate is in danger of declining.

I'm going to talk about what really happens in federal politics, since this is a federal bill. Collectively, every four years, we come together to elect our representatives to the House of Commons. If we no longer share the same experience or the same understanding of current issues because social media shapes our interactions with political parties, what shared understanding will we be voting on?

Now that tools, practices and principles have been borrowed from marketing, we kind of find ourselves with a consumerist perspective on politics in which voters are seen as consumers who must be offered things they'll like, whether that's in line with what other people need or not. Highly targeted campaigns aimed at micro-audiences pose a serious threat to our social cohesion, to our shared understanding and experience of political reality. It's even possible to target and engage with just a few dozen or a few hundred individuals just because they live in the right parts of a riding, based on their postal code.

Political parties are already running this kind of campaign. The goal is to boost voter turnout. An effective campaign is one that gets the right voters to the polls at the right time. It's now granular and extremely targeted. Thanks to social media, door-to-door canvassing, data, profiling and geolocation, they can identify where the voters they need are in order to get out the vote. This is a major issue.

Senator Oudar: Go ahead, Mr. Larochelle.

Thomas Larochelle, Graduate Student, Political Science Researcher, Université Laval, as an individual: I'll begin by thanking you for the invitation.

I would say that Mr. Giasson's comments and his answer covered everything.

I would like to address one point: It's essential that all voters know what a candidate said. In my view, there's a real problem if a political party or a candidate can make a promise to just part

J'aimerais vous entendre sur la qualité du débat démocratique d'aujourd'hui, compte tenu de ce microciblage et de l'utilisation de l'IA. Dans vos recherches et selon votre perspective, quel lien faites-vous entre l'utilisation du microciblage politique fondé sur les données et la qualité des délibérations démocratiques aujourd'hui?

M. Giasson : Il y a un danger à ce que la qualité des délibérations s'atténue.

Je vais parler de la réalité de la politique fédérale, puisqu'il s'agit d'un projet de loi à l'échelon fédéral. Collectivement, tous les quatre ans, nous nous rassemblons pour élire nos représentants à la Chambre des communes. Si nous ne partageons plus une expérience commune ni les mêmes messages sur les enjeux actuels — notamment en raison des médias sociaux qui dirigent nos échanges avec les partis politiques —, sur quoi allons-nous collectivement voter?

Étant donné que l'on a emprunté des outils, des pratiques et des principes au marketing, cela nous amène en quelque sorte à cette vision d'une politique consumériste où l'on conçoit l'électeur comme un consommateur à qui l'on doit offrir des choses qui vont lui plaire, que cela plaise ou que cela réponde ou non aux besoins d'autres citoyens. Il y a donc un danger réel pour le vivre-ensemble, pour notre compréhension et notre expérience commune de la réalité politique lorsqu'on mène des campagnes extrêmement ciblées qui visent des micropublics. On peut même viser quelques dizaines ou centaines d'individus avec qui l'on échangera, tout simplement parce qu'ils habitent dans les bonnes sections de la circonscription électorale, selon le code postal qu'ils ont.

Les partis politiques font déjà ce type de campagne. L'objectif, c'est de stimuler la participation au vote. Une campagne efficace en est une qui fait sortir le bon vote au bon moment. C'est maintenant granulaire et extrêmement ciblé. Grâce aux médias sociaux, au porte-à-porte, aux données, au profilage et à la géolocalisation, on peut savoir où sont les électeurs dont on a besoin pour motiver l'électorat à voter. C'est un enjeu important.

La sénatrice Oudar : Allez-y, monsieur Larochelle.

Thomas Larochelle, étudiant gradué, chercheur en science politique, Université Laval, à titre personnel : Premièrement, je vous remercie de l'invitation.

Je dirais que les commentaires et la réponse de M. Giasson étaient complets.

J'aimerais revenir sur un élément : il est essentiel que tous les citoyens puissent savoir ce qu'un candidat a dit. Pour moi, il y a un réel problème lorsqu'on peut envisager qu'un parti politique

of the electorate. Other people may vote for them not knowing that they made that promise. I see this as a major issue because there's no way for people to know what they're all voting on.

I believe Mr. Giasson already mentioned that. I have nothing else to add.

Thank you.

Senator Oudar: Thank you both.

[English]

Senator Mohamed: Just more of a clarification. In response to the commissioner to increase penalties, penalties were actually increased in this bill, from \$1,500 to \$25,000 for individuals and from \$5,000 to \$100,000 for entities and for corporations.

I know we've heard the "thousand-dollar" amount, but that's inaccurate. Just for reference, it's section 67, page 31 of the English version of the bill. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Mohamed, for giving us that advice. We will take this into consideration. It is a very important point of clarification. Thank you.

Senator Miville-Dechêne: Just to add that I think we're talking about two different things. If you check —

Senator Mohamed: We did check, and it is the same thing. If I am mistaken, I will come back.

The Chair: Thank you very much, everyone. I want to say to all the witnesses who have been here today we really do appreciate you taking the time to be with us.

Senator Simons: I'm sorry. Do we have time for more questions?

The Chair: No.

Senator Simons: Okay.

The Chair: I want to thank all the witnesses who have been here today and taken their time to assist us in our work. Obviously, we are doing a very truncated and expedited pre-study with only four panels, and we tried to accommodate everybody. Obviously, most of the witnesses didn't get a chance to amplify what they would like to say, and that's unfortunate, but it's quite likely there will be more study done in this area before all is said and done on it.

ou un candidat puissent faire une promesse dont ils n'informent qu'une partie de l'électorat. Ainsi, d'autres personnes vont voter pour lui sans savoir qu'il a fait cette promesse. Pour moi, il y a un enjeu réel, parce qu'on ne saura même plus sur quoi l'on vote collectivement.

Je crois que M. Giasson l'a déjà évoqué. Cela complète ma réponse à cette question.

Merci.

La sénatrice Oudar : Merci à vous deux.

[Traduction]

La sénatrice Mohamed : J'aimerais simplement obtenir une précision. En réponse à la demande du commissaire d'augmenter les sanctions, elles ont en fait été augmentées dans ce projet de loi, passant de 1 500 \$ à 25 000 \$ pour les particuliers, et de 5 000 \$ à 100 000 \$ pour les entités et les personnes morales.

Je sais que nous avons entendu le montant de « mille dollars », mais c'est inexact. À titre de référence, il s'agit de l'article 67, à la page 32 du projet de loi. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Mohamed, de le mentionner. Nous en tiendrons compte. C'est une précision très importante. Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais simplement ajouter que je pense qu'on parle de deux choses différentes. Si vous vérifiez...

La sénatrice Mohamed : Nous avons vérifié, et on parle de la même chose. Si je me trompe, je vais y revenir.

Le président : Merci beaucoup à tous. Je tiens à dire à tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui que nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps d'être avec nous.

La sénatrice Simons : Je suis désolée. Avons-nous le temps de poser d'autres questions?

Le président : Non.

La sénatrice Simons : D'accord.

Le président : Je tiens à remercier tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui et qui ont pris le temps de nous aider dans notre travail. De toute évidence, nous menons une étude préalable très fragmentaire et en accéléré avec seulement quatre groupes de témoins. Nous nous sommes efforcés d'accommoder tout le monde. De toute évidence, la plupart des témoins n'ont pas eu l'occasion d'approfondir ce qu'ils auraient aimé dire, et c'est malheureux, mais il est fort probable que d'autres études soient réalisées dans ce domaine avant que tout soit dit.

I want to thank you, our witness who is in person, as well as all the people who have testified by video conference. We really do appreciate your work.

Colleagues, the last part of this meeting will be dedicated to discussing the report and providing drafting instructions to our analysts.

As noted yesterday, we are mandated to report back to the Senate no later than next week, Thursday, June 4. As such, the report will need to be very succinct, tightly focused and likely no more than two pages in length.

Before we proceed with the analysts' instructions, I would like to take a moment to introduce our new analyst. Allison Lowenger is with us here today; she was here with us yesterday, as well. This is the first time it is appropriate to introduce her to our colleagues in this committee. Ms. Lowenger has been with the Library of Parliament for four years, most recently serving as one of the analysts on the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples. She has civil and common law degrees from the University of Ottawa, during which time she spent summers working at a local criminal defence firm and with Innocence Canada, supporting their work on wrongful convictions. She articulated as a judicial law clerk at the Ontario Superior Court and is a member of the Law Society of Ontario. Prior to law school, she was a land claims negotiator with the Province of Ontario for several years, in large part working in communities in Treaty 3 territory in northwestern Ontario and eastern Manitoba.

Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, Ms. Lowenger. We're very pleased to have you with us. We look forward to working with you.

You know a lot about Aboriginal issues.

Allison Lowenger, Analyst, Library of Parliament: I was learning.

The Chair: Colleagues, we'll now open the floor to comments and observations. If members have suggestions or points they would like to see reflected in this report, now is the appropriate time to raise them.

I think it's fair to say that we've heard that we commenced on this pre-study, but there is significant evidence that suggests that this particular legislation requires more extensive, comprehensive study because the issues being raised here are very important to the core values of Canadian democracy. We have had an expedited and very truncated set of witnesses in four panels. Obviously, we were unable to hear fully from all of the witnesses for various reasons. It's likely that this bill will come

Je tiens à remercier notre témoin venu en personne, ainsi que toutes les personnes qui ont témoigné par vidéoconférence. Nous vous remercions sincèrement de votre travail.

Chers collègues, la dernière partie de cette réunion sera consacrée à la discussion sur le rapport et aux instructions de rédaction à nos analystes.

Comme nous l'avons mentionné hier, nous avons le mandat de faire rapport au Sénat au plus tard la semaine prochaine, le jeudi 4 juin. Par conséquent, le rapport devra être très succinct, très ciblé et probablement d'une longueur maximale de deux pages.

Avant de donner les instructions aux analystes, j'aimerais prendre un moment pour vous présenter notre nouvelle analyste. Allison Lowenger est avec nous aujourd'hui; elle était avec nous hier également. C'est la première occasion que j'ai de la présenter. Mme Lowenger travaille à la Bibliothèque du Parlement depuis quatre ans et était récemment l'une des analystes pour le Comité permanent des peuples autochtones du Sénat. Elle est diplômée en droit civil et en common law de l'Université d'Ottawa. Pendant ses études, elle a travaillé l'été pour un cabinet d'avocats de la défense dans la région, et pour Innocence Canada, en aidant l'organisme dans son travail sur les condamnations injustifiées. Elle a fait un stage en tant qu'auxiliaire judiciaire à la Cour supérieure de l'Ontario et est membre du Barreau de l'Ontario. Avant de faire ses études de droit, elle a été négociatrice de revendications territoriales pour la province de l'Ontario pendant plusieurs années, et a travaillé principalement dans les communautés du territoire du Traité n° 3 dans le Nord-Ouest de l'Ontario et l'Est du Manitoba.

Madame Lowenger, bienvenue au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat. Nous sommes très heureux de vous avoir avec nous. Nous avons hâte de travailler avec vous.

Vous en savez beaucoup sur les questions autochtones.

Allison Lowenger, analyste, Bibliothèque du Parlement : J'apprenais.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant passer aux commentaires et observations. Si les membres ont des suggestions ou des points qu'ils aimeraient voir reflétés dans ce rapport, c'est le moment de les soulever.

Je pense qu'il est juste de dire qu'il s'agit d'une étude préalable, mais que selon les témoignages, tout indique que ce projet de loi nécessite une étude plus approfondie et plus complète parce que les questions soulevées touchent aux valeurs fondamentales de la démocratie canadienne. Nous n'avons pu entendre que quatre groupes de témoins en accéléré. De toute évidence, nous n'avons pu entendre tout ce qu'ils avaient à dire pour diverses raisons. Il est probable que ce projet de loi nous

to us at some point in the future, and, at that time, we may have an opportunity to complete or provide a more comprehensive opportunity to study the bill.

Those are just my opening comments. From that, I'm more interested in hearing what you would like to say in this report that we have to do, more or less, today — the instructions. We'll see a draft of this on Tuesday and consider it on Wednesday next week.

Senator Batters: I find it unfortunate that the government has put us in this boat. This is not the way to do a pre-study. In fact, when the minister was here yesterday and I pointed out what I thought seemed to be an obvious matter that needed an amendment from the House of Commons committee, that being around the same consequences for someone who has potentially signed a few more than one nomination paper of \$1,000 maximum fine, and then the offence of counselling someone to potentially sign dozens or hundreds of nomination papers would have the same maximum fine of \$1,000. The Chief Electoral Officer of Canada told us about that, and I assume he would know such things because that's what he came to testify about here. Then, when I questioned the minister about that, he confirmed that was the situation, thinking that it was good enough that it was just an offence for the first time.

Now, the sponsor is telling me that, no, actually, that might not be correct.

I don't know. When I was questioning the minister yesterday, I said that I thought he should go back, since the House of Commons had not finished their clause by clause, and this is the type of thing that a pre-study is useful to do in the Senate: When we have found something, they can correct it in the House of Commons when it still is at committee stage before it comes to us in the first instance. But now it sounds like, no, that might not be the case.

So either the Chief Electoral Officer or the minister do not know what they're talking about when they come to the committee about their own bill or else — I don't know. It's very strange, because we don't have any opportunity right now to find out. I was going to suggest that it would be a matter that I would like to have noted in this report that seems to me to be problematic, and I haven't seen anything in writing yet to show that it is not problematic.

Then again, another matter is that we wanted to have, as a panel — right now, actually — we wanted to have the three political party witnesses — the lawyers that we had for the previous Part 4 of Bill C-4 — to find out what their position is on this. They are an important part of this to get that balanced part of this. But they weren't available because they are actually dealing with, I believe, the court case that's dealing with this

sera renvoyé à un moment donné dans l'avenir et nous aurons peut-être à ce moment-là l'occasion de terminer notre étude ou d'en effectuer une plus complète à son sujet.

Ce ne sont là que mes observations préliminaires. Ce qui m'intéresse maintenant, c'est de savoir ce que vous aimeriez voir dans le rapport que nous devons rédiger, plus ou moins, aujourd'hui, c'est-à-dire les instructions. Nous recevrons une ébauche mardi et nous l'examinerons mercredi prochain.

La sénatrice Batters : Je trouve malheureux que le gouvernement nous ait placés dans cette situation. Ce n'est pas la façon de mener une étude préalable. En fait, lorsque le ministre était ici hier et que j'ai souligné ce qui me semblait être une évidence et nécessitait un amendement au comité de la Chambre des communes, à savoir que la personne qui a potentiellement signé plus d'un acte de candidature et celle qui a conseillé à quelqu'un de potentiellement signer des dizaines ou des centaines d'actes de candidature sont toutes les deux passibles de la même amende maximale de 1 000 \$. Le directeur général des élections du Canada nous en a parlé, et je présume qu'il le sait, car c'était l'objet de son témoignage. Puis, lorsque j'ai interrogé le ministre à ce sujet, il a confirmé que c'était bien la situation et estimait que c'était suffisant pour une première infraction.

Le parrain me dit maintenant que, non, en fait, ce n'est peut-être pas exact.

Je ne sais pas. Lorsque j'ai interrogé le ministre hier, j'ai dit que je pensais qu'il devrait revenir en arrière, puisque la Chambre des communes n'avait pas terminé son étude article par article. C'est l'une des utilités d'une étude préalable du Sénat : quand nous trouvons quelque chose, ils peuvent le corriger à la Chambre des communes lorsque le projet de loi est encore à l'étape de l'étude en comité, avant même qu'il nous soit renvoyé. Il semble maintenant que cela ne se fera pas.

Donc, soit le directeur général des élections et le ministre ne savent pas de quoi ils parlent lorsqu'ils comparaissent devant le comité au sujet de leur propre projet de loi, soit... Je ne sais pas. C'est très étrange, parce que nous ne pouvons pas le savoir en ce moment. J'allais dire que c'est un élément qui me semble problématique et que j'aimerais voir dans ce rapport, et je n'ai encore rien vu par écrit qui indique que ce n'est pas problématique.

Un autre enjeu est que nous voulions entendre, en tant que groupe de témoins — aujourd'hui, en fait —, les trois représentants des partis politiques, les avocats que nous avons reçu pour la partie 4 du projet de loi C-4, pour connaître leur position. Ils jouent un rôle important dans la recherche d'un équilibre. Mais ils n'étaient pas libres parce qu'ils s'occupent, je crois, de l'affaire judiciaire reliée à cette question. C'est

issue. That's their time frame. Because we had such a truncated time frame, we didn't have another opportunity to work them in, so we haven't been able to hear from them.

I don't know what we're going to report. That's the thing. Normally, when we have a pre-study, we have a chance for a longer, more detailed pre-study with all of the relevant witnesses we need to hear from. I know that we tried to get the government to extend the deadline so we could have a more reasonable time frame, and they refused.

Do they want a pre-study that does something, or do they want a rubber stamp? I don't know what we're going to say in this pre-study other than saying we had this many meetings, this many witnesses and, okay, I guess we'll see the bill when it comes because we also don't know if the House of Commons will amend it before it comes to us.

The Chair: Right. You are saying, as well, that one of the purposes of a pre-study here at the Senate is to give advance notice over to the other place that this is an issue and that they may address it and correct it there before it actually comes back?

Senator Batters: That is the best way that a pre-study can work, yes.

The Chair: Do you want to answer the question there, senator?

Senator Mohamed: I completely appreciate the frustration around whether or not there is clarity. I am told by the officials that it is an increased penalty.

I will endeavour, right after we're out of this meeting, to get an answer in writing for clarity. I would appreciate that ability. This is what I'm being told by the officials, but we will double-check.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: To quickly address the issue of political parties, we have received lots of testimony that clearly illustrates the gap between the government and the experts, who aren't members of political parties, but who have all stated that Bill C-25 falls short of the standards used elsewhere in the Western world.

It would be hard to say we haven't heard enough testimony. I think we've heard plenty, but, in a study of this scope and duration, I still have questions about AI, deepfakes, and foreign interference. We haven't heard much testimony about those things.

l'échéancier choisi. Étant donné que nous avons eu très peu de temps, nous n'avons pas eu d'autre occasion de les faire comparaître, et nous n'avons donc pas pu les entendre.

Je ne sais pas ce que nous allons inclure dans le rapport. Voilà le problème. Normalement, lorsque nous menons une étude préalable, elle est plus longue et détaillée, avec tous les témoins pertinents. Je sais que nous avons essayé de convaincre le gouvernement de prolonger le délai afin qu'il soit plus raisonnable, mais il a refusé.

Le gouvernement veut-il une étude préalable qui sert à quelque chose, ou veut-il simplement une approbation automatique? Je ne sais pas ce que nous allons dire, mis à part que nous avons tenu tant de réunions, entendu tant de témoins et, bon, je présume que nous verrons le projet de loi lorsqu'il nous sera envoyé, parce que nous ne savons pas non plus si la Chambre des communes le modifiera.

Le président : D'accord. Vous dites également que l'un des objectifs d'une étude préalable ici au Sénat est d'avertir l'autre endroit qu'il y a un problème et qu'il peut l'examiner et y remédier avant que nous recevions le projet de loi?

La sénatrice Batters : C'est la meilleure chose à laquelle une étude préalable peut servir, oui.

Le président : Voulez-vous répondre à la question, sénatrice?

La sénatrice Mohamed : Je comprends tout à fait la frustration que suscite le manque de clarté. Les fonctionnaires m'ont dit qu'il s'agit d'une sanction plus sévère.

Je m'efforcerai, tout de suite après la réunion, d'obtenir une réponse par écrit pour clarifier la situation. J'espère que cela sera possible. C'est ce que m'ont dit les fonctionnaires, mais nous allons vérifier.

Le président : Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Rapidement, sur la question des partis politiques, on a reçu beaucoup de témoignages qui montrent bien le fossé qui existe entre le gouvernement et les experts, qui ne sont effectivement pas membres de partis politiques, mais qui ont tous dit que le projet de loi C-25 est en deçà des normes utilisées ailleurs dans le monde occidental.

Il est difficile de dire qu'on n'a pas entendu assez de témoignages; je crois qu'on en a eu beaucoup. Là où je suis restée un peu sur ma faim, dans une étude de cette ampleur et de cette durée, c'est sur l'intelligence artificielle, les hypertrucages et l'ingérence étrangère. On n'a pas eu beaucoup de témoignages sur ces sujets.

We were likely influenced in our choice of witnesses because Part 4 of Bill C-4 was the subject of a highly controversial study, and we now find ourselves facing the same dilemma. When we tried to share our recommendations with the House of Commons, we were told that electoral activities were none of our business. Under the circumstances, it's hard to feel comfortable re-entering a trying battle that sidelines us.

No, we're not elected officials, but we do have a certain amount of discretion when we examine bills, and that's basically our job. For all these reasons, perhaps we should limit ourselves to a more technical report.

[English]

The Chair: I didn't hear.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I don't think we should expand on this.

[English]

The Chair: This just died.

Senator Miville-Dechêne: I don't think we should expand this, make it another extremely big report. I think we should be very short on what we did.

The Chair: Here for this pre-study report, right?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

The Chair: Okay.

Senator Simons: It's interesting. I read the fourth report because I got a little confused with the way things were noted. Having read the fourth report, which we will discuss next week, I guess, it reminded me of all the concerns that we had during the Bill C-4 debate. Much of what we heard in the last two days has been a reiteration of that testimony. I'm glad that we're doing that Bill C-4 report because we can make the points more strongly.

Senator Miville-Dechêne is correct. If we make this one more a factual narrative, a timeline of whom we spoke with, the one thing we could bring out a bit more — because we didn't discuss it in our Bill C-4 debate — is the issue of the deepfakes and the difficulty of regulating internationally. That's new material. That could be something that we might want to highlight more.

On a probablement été influencé dans le choix des témoins parce que la partie 4 du projet de loi de C-4 avait fait l'objet d'une étude très controversée, et on se retrouve maintenant aux prises avec le même dilemme. Quand on a tenté de faire part de nos recommandations à la Chambre des communes, on s'est fait dire que s'occuper des activités électorales n'était pas de nos affaires. Dans ces conditions, c'est difficile de se sentir à l'aise de reprendre une bataille qui a été dure et qui nous tasse dans un coin.

Bien sûr, nous ne sommes pas des élus, mais nous pouvons étudier les projets de loi avec une certaine liberté, et c'est un peu notre rôle. Pour toutes ces raisons, on devrait peut-être s'en tenir à un rapport un peu technique.

[Traduction]

Le président : Je n'ai pas entendu.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne pense pas que l'on doive s'étendre sur le sujet.

[Traduction]

Le président : Il ne fonctionne plus.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne pense pas que nous devrions trop nous étendre et produire un autre rapport trop volumineux. Je pense que nous devrions être très brefs.

Le président : Pour ce rapport d'étude préalable, n'est-ce pas?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui.

Le président : D'accord.

La sénatrice Simons : C'est intéressant. J'ai lu le quatrième rapport parce que j'ai trouvé que les choses ont été présentées d'une façon un peu confuse. La lecture du quatrième rapport, dont nous discuterons la semaine prochaine, je suppose, m'a rappelé toutes les préoccupations que nous avons pendant le débat sur le projet de loi C-4. Les témoignages des deux derniers jours ont réitéré, en grande partie, ce que nous avons alors entendu. Je suis heureuse que nous produisions ce rapport sur le projet de loi C-4, car nous pourrions ainsi faire valoir nos arguments avec plus de force.

La sénatrice Miville-Dechêne a raison. Si le rapport est un récit plus factuel, une chronologie des personnes à qui nous avons parlé, une chose que nous pourrions faire ressortir un peu plus — parce que nous n'en avons pas parlé dans le cadre du projet de loi C-4 —, c'est la question des hypertrucages et la difficulté de les encadrer à l'échelle internationale. C'est un élément nouveau. C'est peut-être un aspect sur lequel nous voudrions insister un peu plus.

The other thing that I found perplexing is that the Chief Electoral Officer of Canada came to us yesterday with some quite thoughtful amendments. Well, this is the pre-study. We can't make amendments. Are those amendment things that might happen at the House side?

Do we want to perhaps — picking up the theme of Senator Batters' intervention — suggest we like some of those amendments, and we recommend to the House that they give them consideration?

Since we have pretty much been told we can't amend, do we have this opportunity to say that there were some very thoughtful amendments? We didn't vote on whether we liked all of them or not. We can say that the Chief Electoral Officer had critical amendments, and it would be good that the House gave them due consideration.

The Chair: I think I see consensus on that point. Maybe not. Go ahead.

Senator Batters: On that, I expressed disagreement with at least one of the amendments that the Chief Electoral Officer brought. I don't feel like I had, at all, adequate time to look at these and to hear from actual other witnesses about whether they are a good idea or not.

I don't think we're in a position to say, "Hey, House of Commons, look at these." I'm sure he is also providing it to them.

The Chair: Did we not hear that he had provided it to them and that they were perhaps going to deal with it in a clause by clause?

Senator Batters: They were going into clause by clause, I think. I'm assuming that's where they would do it.

I don't feel like I'm in a position to pronounce on that, or anything like that, or say that these are good, bad or agreeable.

Senator Simons: You could say there were thoughtful amendments that we could not, ourselves, consider at length.

It is a very odd two-step forward, one-step back process here.

The Chair: Carrying on, Senator Pate.

L'autre chose qui m'a laissée perplexe, c'est que le directeur général des élections du Canada nous a présenté hier des amendements plutôt bien pensés. Mais bon, il s'agit d'une étude préliminaire. Nous ne pouvons pas proposer d'amendements. Ces amendements pourraient-ils être apportés par la Chambre?

Voulons-nous peut-être — pour revenir à ce que la sénatrice Batters a dit — indiquer que nous aimons certains de ces amendements et que nous recommandons à la Chambre d'en tenir compte?

Étant donné que l'on nous a essentiellement dit que nous ne pouvions pas apporter d'amendement, est-ce l'occasion de mentionner que des amendements très bien pensés ont été proposés? Nous n'avons pas voté pour savoir si nous les approuvions tous ou non. Nous pouvons dire que le directeur général des élections a proposé des amendements cruciaux, et il serait bon que la Chambre y accorde l'attention qu'ils méritent.

Le président : Je pense qu'il y a consensus sur ce point. Peut-être pas. Allez-y.

La sénatrice Batters : À ce sujet, j'ai exprimé mon désaccord avec au moins un des amendements proposés par le directeur général des élections. J'estime que je n'ai pas du tout eu le temps nécessaire pour les examiner et pour entendre d'autres témoins pour savoir s'ils sont bons ou non.

Je ne pense pas que nous soyons en mesure de dire à la Chambre des communes qu'elle doit les examiner. Je suis sûre qu'il va les leur fournir également.

Le président : Ne nous a-t-on pas dit qu'il les avait transmis aux députés et qu'ils allaient peut-être s'en occuper pendant l'étude article par article?

La sénatrice Batters : Ils devaient procéder à l'étude article par article, je crois. Je suppose que c'est à ce moment-là qu'ils les examineraient.

Je ne pense pas être en mesure de me prononcer à ce sujet, ou quoi que ce soit du genre, ni de dire si ces amendements sont bons, mauvais ou acceptables.

La sénatrice Simons : Nous pourrions dire qu'il y a eu des amendements bien pensés que nous n'avons pas pu examiner en profondeur.

C'est un processus très étrange où l'on fait deux pas en avant et un pas en arrière.

Le président : Poursuivons, sénatrice Pate.

Senator Pate: Thank you. I would agree with what Senator Simons said. But if we're not comfortable with that, I think underscoring the fact that we made very clear recommendations when we were dealing with Bill C-4. They were not listened to. We were dismissed unceremoniously.

We were essentially told it was going to be fixed in this bill, and now we're seeing it's not fixed.

I'm fine with it being the factual what happened, but I also think some kind of clearer indication that this committee is not happy that we're being asked to — we were told it would be fixed in this bill. It's not fixed. It's only a pre-study.

We know what happens. Once the bill gets here, we're expected to rush it through because we have done a pre-study. That's not satisfactory. Some clear message that this kind of process, when we're talking about democracy, undermines the very trust in the democratic institutions that we are sworn to uphold.

The Chair: A point of clarification, we have done a pre-study. We will get the bill. We have, as a committee, the discretion to say we're going to study this bill in a fuller way and take the time to do it.

Senator Pate: Sorry to interrupt, but I would then support saying that, if amendments aren't made, that we would be considering more completely the discussion.

I take Senator Batters' point that we haven't had a chance to fully explore it, but we would be considering those amendments and making them — to put the House on notice that, if they are not going to accept these, they have to give something more than just thumbing their nose at the committee.

The Chair: Okay.

Senator Saint-Germain: You made the first point I wanted to make. We will still have the opportunity, if we so wish, to amend the bill.

Personally, I believe that it's very frustrating that we're not able to witness again the representatives of the political parties, but for different reasons.

Many things were said that were not all substantiated by some experts, from my standpoint. I would like to have them benefiting from [Technical difficulties] because we may have had interest in cross-checking this information.

La sénatrice Pate : Merci. Je suis d'accord avec la sénatrice Simons. Mais si nous ne sommes pas à l'aise avec cela, je pense qu'il faut souligner que nous avons formulé des recommandations très claires lors de l'examen du projet de loi C-4. Elles n'ont pas été entendues. Elles ont été rejetées sans ménagement.

On nous a essentiellement dit que le problème serait corrigé dans ce projet de loi, et nous constatons maintenant qu'il ne l'est pas.

Je n'ai rien contre un rapport factuel qui décrit ce que nous avons fait, mais je pense aussi qu'il faudrait indiquer plus clairement que ce comité n'est pas content qu'on lui demande de... On nous a dit que le problème serait corrigé dans ce projet de loi. Ce n'est pas le cas. Nous ne faisons qu'une étude préalable.

Nous savons comment ça se passe. Une fois que le projet de loi arrive ici, on attend de nous que nous l'adoptions à la hâte sous prétexte que nous avons déjà réalisé une étude préalable. Ce n'est pas acceptable. Il faut faire clairement comprendre que ce genre de procédé, quand on parle de démocratie, sape la confiance même dans les institutions démocratiques que nous nous sommes engagés à défendre.

Le président : Je tiens à préciser que nous avons fait une étude préalable. Nous recevrons le projet de loi. Notre comité peut décider de l'étudier plus en profondeur et prendre le temps de le faire.

La sénatrice Pate : Excusez-moi de vous interrompre, mais je serais alors d'accord pour préciser que, si des amendements ne sont pas apportés, nous ferons une étude plus approfondie.

Je comprends l'argument de la sénatrice Batters selon lequel nous n'avons pas eu l'occasion d'explorer la question à fond, mais nous aurions examiné ces amendements et nous aurions songé à les adopter — il faut faire savoir à la Chambre que, si elle ne les accepte pas, elle devra faire davantage que simplement ignorer notre comité.

Le président : D'accord.

La sénatrice Saint-Germain : Vous avez soulevé le premier point dont je voulais parler. Nous aurons encore la possibilité, si nous le souhaitons, d'amender le projet de loi.

Personnellement, je trouve très frustrant que nous ne puissions pas revoir les représentants des partis politiques, mais pour des raisons différentes.

Beaucoup de choses ont été dites qui n'ont pas toutes été corroborées par des experts, d'après moi. J'aimerais qu'ils bénéficient de [difficultés techniques] parce que nous aurions peut-être eu intérêt à contre-vérifier les informations.

My other point is about the scope of this bill. We have received witnesses who made very interesting points, but out of scope. Electoral reform; it's not a bill on electoral reform. I would say, more broadly, interfering in the management of the political strategies of political parties — I personally have some issues with that.

So I think that we need to be very clear and focus on this Bill C-25 and make observations perhaps on what was said regarding other aspects, but I think that we need to really be focused.

Senator Batters: I just wanted a couple of points remembered. On Part 4 of Bill C-4, it was not unanimous at this committee that the recommendations that were made by this committee, so if this report refers to that, then that needs to be recalled, and not to look like it was unanimous —

The Chair: This report on this pre-study won't mention that.

Senator Batters: That's what Senator Pate was saying earlier, that we would say that, "Oh, we thought you were bringing amendments that would afford to what we were concerned about with Bill C-4 in Part 4. Since those amendments are not included in here, we're not happy about that."

I'm okay with referencing the process. I'm also not happy with this process that I was describing earlier in detail, the truncated process. But I was not in favour of the recommendations that the committee made on Part 4 of Bill C-4. The same thing with the bill's sponsor, Senator Cuzner, who was part of this committee for that part. So it wasn't unanimous.

What I'm saying is that if there is a reference in this report about this pre-study that goes back to that, then it must be recalled that that was not unanimous. It needs to be referenced so that it doesn't look like it was unanimous.

The Chair: If there is a reference, it would be that the majority of the committee but it was not unanimous.

Senator Batters: Yes. Exactly. Again, I think this government has generally shown that they ignore observations from this committee. They have for many years. I do not see the purpose of having lengthy observations in this report. I think that this report should be extremely brief and just basically mention what the situation is, and that it was very truncated, and that we'll have to potentially consider a fuller study when it comes to the actual study of the bill because they forced us into such a tight timeline.

Mon autre point concerne la portée du projet de loi. Nous avons reçu des témoins qui ont soulevé des points très intéressants, mais qui sortait du cadre du projet de loi. La réforme électorale — ce n'est pas un projet de loi sur la réforme électorale. De façon plus générale, je dirais que l'ingérence dans la gestion des stratégies politiques des partis me pose problème.

Je pense donc que nous devons clairement nous concentrer sur le projet de loi C-25 et peut-être faire des observations sur ce qui a été dit concernant d'autres aspects, mais il me semble qu'il ne faut pas s'éloigner du projet de loi.

La sénatrice Batters : Je voulais simplement que l'on n'oublie pas deux choses. En ce qui concerne la partie 4 du projet de loi C-4, les recommandations formulées par le comité ne faisait pas l'unanimité, alors si ce rapport en fait mention, alors il faudra le rappeler, et ne pas donner l'impression qu'elles étaient unanimes.

Le président : Le rapport sur cette étude préalable ne les mentionnera pas.

La sénatrice Batters : La sénatrice Pate disait plus tôt que nous indiquerions : « Oh, nous pensions que vous alliez apporter des amendements qui répondraient à nos préoccupations sur la partie 4 du projet de loi C-4. Nous ne sommes pas satisfaits qu'ils n'aient pas été inclus. »

Je n'ai pas d'objection à faire référence au processus. Je ne suis pas non plus satisfaite du processus que j'ai décrit en détail plus tôt, ce processus trop court. Mais je n'étais pas en faveur des recommandations que le comité a faites sur la partie 4 du projet de loi C-4. Il en va de même pour le parrain du projet de loi, le sénateur Cuzner, qui faisait alors partie de ce comité. Les recommandations n'étaient donc pas unanimes.

Ce que je dis, c'est que si le rapport sur cette étude préalable y fait référence, il faut préciser que ce n'était pas unanime. Il faut le mentionner pour ne pas donner l'impression que les recommandations faisaient l'unanimité.

Le président : Si le rapport y fait référence, on précisera que c'était la majorité du comité, mais que ce n'était pas unanime.

La sénatrice Batters : Oui. Exactement. Encore une fois, je pense que le gouvernement a généralement montré qu'il ne tient pas compte des observations de notre comité. C'est le cas depuis de nombreuses années. Je ne vois pas l'utilité d'inclure de longues observations dans ce rapport. Je pense qu'il devrait être extrêmement bref et essentiellement décrire la situation, que nous n'avons pas eu assez de temps, et que nous devons peut-être envisager une étude plus complète du projet de loi lorsque nous le recevrons parce qu'on nous a imposé un échéancier très serré.

The Chair: I think we can capture that. I think it's important to message that when this bill comes back, it's quite likely there is going to be a much fuller study.

The analysts have absorbed all these comments. Do you think you have enough instructions to come up with a two-page report that succinctly captures the wishes of the senators?

Ms. Zazulya: Maybe I'll just summarize what I heard, and you can correct me if I'm off track.

I understand that the report is mainly a summary of the study we did, the witnesses we heard from, the context with a comment about the truncated process, and the fact that when the bill is referred to the committee, there will be a much more comprehensive treatment of the subject matter.

I know there were some other comments, though, about highlighting the deepfakes and things like that. I'm not clear on what of that to include. There were also comments about signalling to the House of Commons. If there is any clarification on those points, that would be helpful.

The Chair: I'm going to make one point. I think we were expecting the three political parties to be here, and we're disappointed that they were unable to assist us. Again, that's down to the very truncated nature of trying to get this out in two days.

Senator Batters: That was the thing. It would be a little unfair to blame them because I think we gave them the choice of: Here is one hour, and we would like you to come, and can you come then?

The Chair: It's disappointing they couldn't come.

Senator Batters: Absolutely, for sure. It's a reference to the truncated nature of it and the fact that the government is demanding that we have this pre-study report back to them by next week, which is kind of crazy.

The Chair: All right. Is there any assistance for the analysts on the issue of "deepfakes" and some of the — she wanted to perhaps mention that because it was mentioned by some of the witnesses.

Senator Saint-Germain: Senator Miville-Dechéne expressed the point very well. She said that we would have liked to have more time, and I would say exhaustiveness to appreciate the "deepfake" and misinformation and foreign interference. This is the point that she made first, and a few others supported it. I concur with you as well.

Le président : Je pense que nous pouvons transmettre ce message. Je pense qu'il est important de faire savoir que, lorsque ce projet de loi nous reviendra, il est fort probable qu'il fasse l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie.

Les analystes ont pris bonne note de tous ces commentaires. Pensez-vous que les instructions sont suffisamment claires pour produire un rapport de deux pages qui exprime succinctement les souhaits des sénateurs?

Mme Zazulya : Je vais peut-être simplement résumer ce que j'ai entendu, et vous pourrez me corriger si je me trompe.

Je comprends que le rapport consistera surtout en un résumé de l'étude que nous avons faite, des témoins que nous avons entendus, du contexte avec une observation sur le processus trop court et le fait que lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, il fera l'objet d'une étude beaucoup plus complète.

Par contre, je sais qu'il y a eu d'autres commentaires, sur les hypertrucages et ce genre de chose. Je ne sais pas exactement quoi inclure à ce sujet. Il a également été question de transmettre un signal à la Chambre des communes. S'il y a des précisions sur ces points, ce serait utile.

Le président : Je vais faire une remarque. Je pense que nous nous attendions à ce que les trois partis politiques viennent témoigner, et nous sommes déçus qu'ils ne l'aient pas fait. Encore une fois, cela tient à la nature très courte de l'étude, faite en deux jours.

La sénatrice Batters : C'était là le problème. Il serait un peu injuste de dire que c'était de leur faute, parce que je pense que nous leur avons dit : « Voici l'heure à laquelle nous aimerions que vous veniez, est-ce possible? »

Le président : Il est décevant qu'ils n'aient pas pu venir.

La sénatrice Batters : Absolument, bien sûr. C'est une allusion à la nature trop courte de l'étude et au fait que le gouvernement exige que nous lui en fassions rapport d'ici la semaine prochaine, ce qui est un peu fou.

Le président : D'accord. Pouvons-nous aider les analystes sur la question des hypertrucages et de certains des... Elle voulait peut-être les mentionner puisque certains témoins en ont parlé.

La sénatrice Saint-Germain : La sénatrice Miville-Dechéne a très bien résumé la situation. Elle a dit que nous aurions aimé avoir plus de temps, pour faire une étude exhaustive, pour comprendre les hypertrucages, la désinformation et l'ingérence étrangère. C'est le point qu'elle a d'abord soulevé, et d'autres l'ont appuyé. Je suis également d'accord avec vous.

The Chair: The majority of the committee supports that. All right.

Senator Miville-Dechêne: In this case, I think we all agree.

Senator Pate: If I'm the only one who wants the reference to Bill C-4, I'm fine with not doing it. But I thought we may want to point out the pattern of it being ignored.

Senator Saint-Germain: Physically agreeing, nodding.

Senator Pate: I think there is a reference that concerns were raised by the committee that when we consider Bill C-4, we hope that the House will consider the issues that were raised then and now.

Senator Simons: If we want to give Senator Batters more comfort, instead of saying "us," we could say, "Witnesses said that the problems they highlighted when they testified on Bill C-4 were not fixed by —"

Senator Pate: Yes, that's fine.

The Chair: There was some kind of an expectation, because we had the sunset clause, that this would be addressed. But there wasn't any commitment.

All right. I believe that we have covered this enough unless there are any other questions. Thanks very much, everyone. Thanks for your attendance here today.

(The committee adjourned.)

Le président : La majorité des membres du comité sont d'accord. Très bien.

La sénatrice Miville-Dechêne : Dans ce cas-ci, je pense que nous sommes tous d'accord.

La sénatrice Pate : Si je suis la seule à vouloir faire référence au projet de loi C-4, cela me va de ne pas l'inclure. Mais j'ai pensé que nous devrions peut-être souligner la tendance à nous ignorer.

La sénatrice Saint-Germain : J'indique physiquement mon accord, je hoche la tête.

La sénatrice Pate : Je pense que le comité a soulevé des préoccupations lors de l'étude du projet de loi C-4, et nous espérons que la Chambre en tiendra compte car elles demeurent pertinentes.

La sénatrice Simons : Pour mieux accommoder la sénatrice Batters, au lieu de dire « nous », nous pourrions indiquer : « Les témoins ont dit que les problèmes qu'ils ont soulignés lors de leurs témoignages sur le projet de loi C-4 n'ont pas été réglés par... »

La sénatrice Pate : Oui, ça me va.

Le président : On s'attendait en quelque sorte, en raison de la disposition de temporisation, à ce que ce problème soit réglé. Mais il n'y a pas eu d'engagement en ce sens.

D'accord. Je crois que nous avons fait le tour de la question, à moins qu'il y ait d'autres interventions. Merci beaucoup à tous. Merci de votre présence ici aujourd'hui.

(La séance est levée.)
